Conseil d'administration
Mardi 12 décembre 2017
Salle CAILLEMER
Délibérations

Délibérations signées.	Pages
Délibération n° **D2017-12-01-Fin** : Motion relative au budget prévisionnel 2018 – « L'intersyndicale FSU-CGT » et « Pluralité d'expression – FSU – SNESUP »	**3**
Délibération n° **D2017-12-02-Fin** : Budget prévisionnel 2018	**5**
Délibération n° **D2017-12-03-Fin** : Projet annuel de performance 2018	**49**
Délibération n° **D2017-12-04-Rh** : Campagne d'emplois 2018	**101**
Délibération n° **D2017-12-05-Fin** : Modalités de remboursement de déplacements dans le cadre du programme « classe d'été »	**111**
Délibération n° **D2017-12-06-Fin** : Remise commerciale 01	**112**
Délibération n° **D2017-12-07-Fin** : Admission en non-valeur 01	**113**
Délibération n° **D2017-12-08-Fin** : Admission en non-valeur 02	**114**
Délibération n° **D2017-12-09-Fin** : Admission en non-valeur 03	**115**
Délibération n° **D2017-12-10-Fin** : Admission en non-valeur 04	**116**
Délibération n° **D2017-12-11-Fin** : Application d'un montant forfaitaire de charges pour les logements occupés par nécessité absolue de service au sein de l'université Jean Moulin	**117**
Délibération n° **D2017-12-12-Fin** : Don de 30 000 « 6ème sens immobilier » - Orchestre de chambre de Lyon	**121**
Délibération n° **D2017-12-13-Fin** : IAE – tarifs de formation continue	**122**

Délibération n° **D2017-12-14-Sco** : Programme SELF	**123**
Délibération n° **D2017-12-15-Fin** : Faculté de philosophie : tarifs de formation continue	**126**
Délibération n° **D2017-12-16-Sco :** Calendrier pour l'accueil des étudiants étrangers dans le cadre de la procédure Etudes en France 2018-2019	**127**
Délibération n° **D2017-12-17-Sco** : Niveaux de français requis pour candidater aux diplômes nationaux de l'université Jean Moulin	**129**
Délibération n° **D2017-12-18-Acc** : Convention-type dons d'ouvrages BU	**131**
Délibération n° **D2017-12-19-Acc** : Conventions	**135**
Délibération n° **D2017-12-20-Acc** : Accord-cadre de coopération avec l'organisation internationale de la francophonie	**138**

Délibération n° D2017-12-01-Fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 décembre 2017

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3 ;
Vu la délibération n° 2017-10-06-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Sur proposition des listes « L'intersyndicale FSU-CGT » et « Pluralité d'expression – FSU – SNESUP » ,

Après en avoir délibéré,

Décide

- de rejeter la motion suivante, relative au budget prévisionnel 2018 :

« Le CA de l'université Jean Moulin – Lyon 3, réuni le 19 décembre 2017, pour délibérer sur le budget 2018 constate, au vu des documents présentés et des explications fournies par la direction, que :

- *le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) n'est à nouveau que partiellement compensé dans les dotations de l'État, ce qui entraîne la nécessité de prévoir de nouveaux « gels » de postes en 2018 en raison des contraintes sur la masse salariale ;*

- *que la hausse de la démographie étudiante n'est pas prise en compte dans l'allocation des moyens à la hauteur nécessaire, alors que le financement moyen par étudiant.e à l'université est déjà nettement inférieur à celui constaté dans les formations sélectives hors universités.*

Il alerte l'autorité de tutelle sur le fait que les « gels » de postes de fonctionnaires titulaires ou leur transformation en postes de contractuel.le.s ou de vacataires contribuent à la dégradation des conditions de travail des personnels enseignants, techniques et administratifs, qui ne pourront bientôt plus continuer à assurer un service public de qualité dans de telles conditions, alors que le nombre de bacheliers/ères à accueillir est en augmentation croissante depuis plusieurs années.

Le CA s'inquiète également de la mise en œuvre précipitée du « plan étudiant » du ministère, en dehors de tout cadre légal et réglementaire valide à cette date. Il s'inquiète de la surcharge de travail pour les personnels de toutes catégories que va induire l'examen de milliers de dossiers dans des délais excessivement courts, et de l'absence de visibilité sur les financements et postes supplé- mentaires promis pour mettre en œuvre des parcours spécifiques dès la rentrée pour les étudiant.e.s à qui un tel parcours pourra être imposé au vu de leur dossier.

Le CA de l'université Jean Moulin – Lyon 3 refuse de délibérer ce jour sur le budget 2018, et reporte sa délibération à une date ultérieure lui permettant de délibérer avec l'ensemble des informations nécessaires que le ministère doit lui fournir au plus vite. »

La motion est rejetée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 26
- ✓ Nombre de voix pour : 3
- ✓ Nombre de voix contre : 22
- ✓ Nombre d'abstentions : 1

Lyon, le 21 décembre 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président en charge du conseil d'administration

Pierre SERVET

Délibération n° D2017-12-02-Fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 décembre 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 719-5, R. 719-52 et R. 719-73 ;
Vu la délibération n° 2017-10-06-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Sur proposition de Monsieur le président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver le budget prévisionnel de l'université Jean Moulin, au titre de l'exercice 2018, tel que figurant en annexe à la présente délibération.

Le budget prévisionnel 2018 peut être consulté, dans son intégralité, auprès du service de la statistique et du pilotage.

La présente délibération est approuvée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 26
- ✓ Nombre de voix pour : 23
- ✓ Nombre de voix contre : 3
- ✓ Nombre d'abstentions : 0

Lyon, le 21 décembre 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président en charge du conseil d'administration

Pierre SERVET

UNIVERSITÉ LYON III
JEAN MOULIN

Direction des Affaires Financières

PROJET DE BUDGET INITIAL
EXERCICE 2018

Conseil d'administration du 19 décembre 2017

Sommaire

Tableau 1 : Autorisations d'emploi
Tableau des emplois
Tableau 2 : Autorisations budgétaires
Tableau 3 : Dépenses par destination et des recettes par origine
Tableau récapitulatif des crédits par service, composante et laboratoire
Tableau 4 : Equilibre financier
Tableau 5 : Opérations pour le compte de tiers
Tableau 6 : Situation patrimoniale
Tableau 7 : Plan de trésorerie
Tableau 8 : Opérations sur recettes fléchées
Tableau 9 : Opérations pluriannuelles
Tableau 9 bis : tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation
Tableau 10 : Synthèse budgétaire et comptable
Tableau 12 : Annexe Achat
Tableau 13 : Annexe Immobilier
Tableau relatif aux moyens des UMR

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETP	1209	159	1368
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	1209	159	1368

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

	EMPLOIS SOUS PLAFOND			EMPLOIS HORS PLAFOND					
	ETPT	ETP	masse salariale	ETPT	ETP	masse salariale	ETPT	ETP	masse salariale
	1170,6	1185,1	81 555 562	142	149	4547513,3	1312,6	1334,1	86 103 076
1 - TITULAIRES	880	889,1	68 677 135	0	0	0	880	889,1	68 677 135
* Titulaires État (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et actes de gestion, dont CAP, déconcentrés dans l'organisme)	0	0	-	0	0	0	0	0	-
* Titulaires organisme (corps propre)	880	889,1	68 677 135	0	0	0	880	889,1	68 677 135
- *en fonction dans l'organisme :*	*880*	*889,1*	*68 677 135*	*0*	*0*	*0*	*880*	*889,1*	*68 677 135*
. **Titulaires État détachés sur emploi** dans un corps organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)		0	-	0	0	0	0	0	-
. **Titulaires de l'organisme** (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	880	889,1	68 677 135	0	0	0	880	889,1	68 677 135
- *en fonction dans une autre personne morale :*	*0*	*0*	-	*0*	*0*	*0*			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes non remboursées	0	0	-	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme- MAD sortantes remboursées	0	0	-	0	0	0			
2 - NON TITULAIRES	290,6	296	12 878 428	142	149	4547513,3	432,6	445	17 425 941
* Non titulaires de droit public	290,6	296	12 878 428	137,2	144,2	4476279,8	427,8	440,2	17 354 708
- *en fonction dans l'organisme :*	*290,6*	*296*	*12 878 428*	*137,2*	*144,2*	*4476279,8*	*427,8*	*440,2*	*17 354 708*
. Contractuels sous statut :	290,6	296	12 878 428	137,2	144,2	4476279,8	427,8	440,2	17 354 708
ðCDI	13,6	13,6	752 660	23,6	23,6	966505	37,2	37,2	1 719 165
ðCDD	277	282,4	12 125 767	113,6	120,6	3509775	390,6	403	15 635 542
. Contractuels hors statut :	0	0	0	0	0	0	0	0	-
ðCDI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ðCDD	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- *en fonction dans une autre personne morale :*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0			
* Non titulaires de droit privé	0	0	0	4,8	4,8	71233,5	4,8	4,8	71233,5
- *en fonction dans l'organisme :*	*0*	*0*	*0*	*4,8*	*4,8*	*71233,5*	*4,8*	*4,8*	*71233,5*
ðCDI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ðCDD	0	0	0	4,8	4,8	71233,5	4,8	4,8	71233,5
- *en fonction dans une autre personne morale*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0			
3 - CONTRATS AIDES				0	0	0	0	0	0
							0	0	0
4 - EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETAT							0	0	0
* Titulaires de l'État mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	0
* Titulaires de l'État mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	0
* Contractuels de l' État mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	0
* Contractuels de l'État mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	0
5 - EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES COLLECTIVITES OU ORGANISMES							0	0	0
* Agents mis à disposition de l'organisme et non remboursés à la collectivité ou organisme employeur							0	0	0
* Agents mis à disposition de l'organisme et remboursés à la collectivité ou organisme employeur							0	0	0

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget 2018

Catégories d'emplois	Nature des emplois		(A) Emplois sous plafond Etat En ETPT		(B) Emplois finances sur ressources propres En ETPT	(C) = (A) + (B) Global
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	489	(1)		489
		CDI	4,5			4,5
	Non permanents	CDD	155		12	167,0
S/total EC			**649**		**12**	**661**
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS						**-**
BIATOSS	Permanents	Titulaires	412	(2)		412
		CDI	42			42
	Non permanents	CDD	106		147	253
S/total Biatoss			**560**		**147**	**707**
Totaux			**1 209**	(3)	**159**	**1 368** (4)
						Plafond global des emplois voté par le CA
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			**1 209**	(5)		

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent
Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))
Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé

TABLEAU 2 DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES BI - 2018

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES							RECETTES			
	AE BI	CP BI	AE reprogrammés	CP reprogrammés	AE totaux	CP totaux	BI	Recettes reprogrammées	Recettes totales	
Personnel	93 767 010	93 767 010	280 532	280 532	94 047 542	94 047 542	**110 189 752**	**1 471 668**	**111 661 420**	**Recettes globalisées**
dont contribution employeur au CAS pension	24 602 585	24 602 585			24 602 585	24 602 585	89 732 218	41 250	89 773 468	Subvention pour charges de service public (SCSP)
							136 250	139 500	275 750	Autres financements de l'Etat
Fonctionnement	14 948 736	14 948 736	623 990	623 990	15 572 726	15 572 726			0	Fiscalité affectée
							3 903 633	1 177 961	5 081 594	Autres financements publics
Investissement	1 746 646	1 791 291	4 556 070	4 135 310	6 302 716	5 926 601	16 417 651	112 957	16 530 608	Recettes propres
							0	**679 068**	**679 068**	**Recettes fléchées**
									0	Financements de l'Etat fléchés
								679 068	679 068	Autres financements publics fléchés
									0	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES (AE et CP)	**110 462 392**	**110 507 037**	**5 460 592**	**5 039 832**	**115 922 984**	**115 546 869**	**110 189 752**	**2 150 736**	**112 340 488**	**TOTAL DES RECETTES**
SOLDE BUDGETAIRE (Excédent) = Recettes - Crédits de paiement							**317 285**	**2 889 096**	**3 206 381**	**SOLDE BUDGETAIRE (Déficit) = Recettes - Crédits de paiement**

Tableau 3 des dépenses par destination BI - 2018

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Budget	Dépenses de l'organisme BI 2018							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
D1 Dépenses Programmes 150 et 231	**92 411 593**	**92 411 593**	**14 116 719**	**14 116 719**	**6 234 116**	**5 858 001**	**112 762 428**	**112 386 313**
Formation initiale et continue	**48 168 802**	**48 168 802**	**4 377 492**	**4 377 492**	**587 150**	**587 150**	**53 133 444**	**53 133 444**
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	27 682 559	27 682 559	2 009 963	2 009 963	532 650	532 650	**30 225 172**	**30 225 172**
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	20 472 755	20 472 755	2 367 529	2 367 529	54 500	54 500	**22 894 784**	**22 894 784**
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	13 488	13 488					**13 488**	**13 488**
D111 - Recherche en SHS	**22 568 599**	**22 568 599**	**1 475 283**	**1 475 283**	**57 962**	**57 962**	**24 101 844**	**24 101 844**
Soutien et support	**21 674 192**	**21 674 192**	**8 263 944**	**8 263 944**	**5 589 004**	**5 212 889**		
D105 - Bibliothèques et documentation	3 400 414	3 400 414	1 285 031	1 285 031	55 050	55 050	**4 740 495**	**4 740 495**
D113 - Diffusion des savoirs et musées	81 000	81 000	3 200	3 200	0	0	**84 200**	**84 200**
D114 - Immobilier	2 754 531	2 754 531	3 800 314	3 800 314	5 322 750	4 931 990	**11 877 595**	**11 486 835**
D115 - Pilotage et support	15 438 247	15 438 247	3 175 399	3 175 399	211 204	225 849	**18 824 850**	**18 839 495**
D2 Étudiants	**1 635 949**	**1 635 949**	**1 456 007**	**1 456 007**	**68 600**	**68 600**	**3 160 556**	**3 160 556**
D201 - Aides directes aux étudiants	0	0	665 627	665 627			**665 627**	**665 627**
D202 - Aides indirectes	123 945	123 945	500	500			**124 445**	**124 445**
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 512 004	1 512 004	789 880	789 880	68 600	68 600	**2 370 484**	**2 370 484**
D3 Autres programmes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total	**94 047 542**	**94 047 542**	**15 572 726**	**15 572 726**	**6 302 716**	**5 926 601**	**115 922 984**	**115 546 869**

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)		**-3 206 381**

Tableau 3 Recettes par origine de financement BI - 2018

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

financeur

		Recettes globalisées BI 2018					Recettes fléchées BI 2018			Total BI 2018
		Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
FD010	Subvention pour charges de service public	**89 773 468**	**108 000**							**89 881 468**
FD020	Droits d'inscription					**4 026 538**				**4 026 538**
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE					**8 908 259**				**8 908 259**
FD040	Taxe d'apprentissage					**736 583**				**736 583**
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR					**28 157**				**28 157**
FD060	Valorisation					**12 750**				**12 750**
FD070	ANR investissements d'avenir				**66 447**					**66 447**
FD080	ANR hors investissements d'avenir				**4 952**					**4 952**
FD090	Subvention d'exploitation et financement actif - Région				**725 323**					**725 323**
FD100	Subvention d'exploitation et financement actif - UE				**58 545**					**58 545**
FD110	Subvention d'exploitation et financement actif - Autres		**167 750**		**4 226 327**			**679 068**		**5 073 145**
FD120	Fondations- fonds propres,réserves dons et legs									**0**
FD130	Autres recettes					**2 818 321**				**2 818 321**
		89 773 468	**275 750**	**0**	**5 081 594**	**16 530 608**	**0**	**679 068**	**0**	**112 340 488**

Solde budgétaire (déficit)	**0**

Dépenses BI 2018 par CRB

Budget	Dépenses CRB							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
900 - Services Centraux	83 581 171	83 581 171	2 098 570	2 098 570	1 101 900	1 101 900	86 781 641	86 781 641
901 - Faculté de Droit	1 828 695	1 828 695	1 251 625	1 251 625	49 780	49 780	3 130 100	3 130 100
902 - IAE	4 480 000	4 480 000	3 108 519	3 108 519	80 000	80 000	7 668 519	7 668 519
903 - IUT	1 268 000	1 268 000	439 000	439 000	40 000	40 000	1 747 000	1 747 000
904 - Faculté des Langues	83 299	83 299	108 001	108 001	25 430	25 430	216 730	216 730
905 - Faculté des Lettres et Civilisations	128 125	128 125	138 296	138 296	18 469	18 469	284 890	284 890
906 - Faculté de Philosophie	16 470	16 470	20 214	20 214	4 000	4 000	40 684	40 684
908 - Bibliothèque universitaire	233 769	233 769	1 243 031	1 243 031	55 050	55 050	1 531 850	1 531 850
910 - Gouvernance	774 635	774 635	1 049 207	1 049 207	107 655	122 300	1 931 497	1 946 142
913 - Recherche	350 139	350 139	872 548	872 548	34 982	34 982	1 257 669	1 257 669
914 - RI et Francophonie	652 510	652 510	1 446 217	1 446 217	14 000	14 000	2 112 727	2 112 727
915 - Gestion des sites	0	0	2 974 239	2 974 239	4 701 850	4 311 090	7 676 089	7 285 329
916 - Scolarité et vie Etudiante	650 729	650 729	823 259	823 259	69 600	69 600	1 543 588	1 543 588
Total	**94 047 542**	**94 047 542**	**15 572 726**	**15 572 726**	**6 302 716**	**5 926 601**	**115 922 984**	**115 546 869**

Recettes BI 2018 par CRB

Budget	Recettes					
	Subvention pour charge de service public SCSP	Autres financements publics	Recettes propres	Autres financement de l'Etat	Autres financement publics fléchés	TOTAL
900 - Services Centraux	86 123 248	107 800	3 631 836			**89 862 884**
901 - Faculté de Droit	404 409	187 960	2 446 352			**3 038 721**
902 - IAE	123 730	2 129 127	5 489 534	86 250		**7 828 641**
903 - IUT	813 761		951 239			**1 765 000**
904 - Faculté des Langues	125 970		100 760			**226 730**
905 - Faculté des Lettres et Civilisations	103 621	85 644	115 624			**304 889**
906 - Faculté de Philosophie	36 800		7 100			**43 900**
908 - Bibliothèque Universitaire	970 002	36 348	605 500			**1 611 850**
910 - Gouvernance		301 273	1 052 059			**1 353 332**
913 - Recherche	607 242	293 070	239 583	31 500		**1 171 395**
914 - RI et Francophonie	218 475	260 372	985 329		679 068	**2 143 244**
915 - Gestion des sites		1 563 000	492 800	108 000		**2 163 800**
916 - Scolarité et vie Etudiante	246 210	117 000	412 892	50 000		**826 102**
Total	**89 773 468**	**5 081 594**	**16 530 608**	**275 750**	**679 068**	**112 340 488**

TABLEAU 4 EQUILIBRE FINANCIER BI - 2018

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS	Budget Initial 2018
Solde budgétaire (déficit)	3 206 381
Remboursement d'emprunts (capital) Nouveaux prêts (capital)	
Opérations au nom et pour le compte de tiers	
Autres décaissements sur comptes de tiers	
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	3 206 381
Abondement de la trésorerie	**2 293 619**
dont abondement de la trésorerie fléchée	
dont abondement de la trésorerie non fléchée	2 242 786
TOTAL des besoins	**5 500 000**

Budget Initial 2018	FINANCEMENTS
-	Solde budgétaire (Excédent)
	Nouveaux emprunts (capital) Remboursement de prêts (capital)
	Opérations au nom et pour le compte de tiers
5 500 000	Autres encaissements sur comptes de tiers
5 500 000	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
-	**Prélèvement sur la trésorerie**
50 833	dont prélèvement sur la trésorerie fléchée
-	dont prélèvement sur la trésorerie non fléchée
5 500 000	**TOTAL des financements**

Tableau 5 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations	Libellé	Prévisions de décaissements BI	Prévisions d'encaissements BI
Bourses AMI	Bourses aide à la mobilité	309 200,00	309 200,00
Cotisation sécurité sociale		2 330 968,00	2 330 968,00
TOTAL		**2 640 168,00**	**2 640 168,00**

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	BI 2018
Personnel	92 890 326
dont charges de pensions civiles	24 602 585
Fonctionnement autre que les charges de personnel	19 758 779
TOTAL des charges	112 649 105
Résultat prévisionnel (BENEFICE)	10 575
Total équilibre du compte de résultat prévi	112 659 680

PRODUITS	BI 2018
Subventions de l'Etat	90 049 218
Fiscalité affectée	
Autres subventions	4 611 982
Autres produits	17 998 480
TOTAL des produits	112 659 680
Résultat prévisionnel (PERTE)	0
Total équilibre du compte de résultat prév	112 659 680

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Budget initial
Résultat prévisionnel de l'exercice	**10 575**
+ dotation aux amortissements, dépréciati	3 028 837
- reprises sur amortissements, dépréciatic	1 467 872
+ valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	
= capacité d'autofinancement	**1 571 540**

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BI 2017	RESSOURCES	BI 2017
Insuffisance d'autofinancement	-	Capacité d'autofinancement	1 571 540
Investissements	5 926 601	Financement de l'actif par l'Etat	108 000
		Financement de l'actif par des tiers autres	1 630 000
		Autres ressources	5 500 000
Remboursement des dettes financières		Augmentation des dettes financières	
TOTAL des emplois	5 926 601	TOTAL des produits	8 809 540
Apport au fonds de roulement	**2 882 939**	**Prélèvement sur fonds de roulement**	**-**

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Budget initial
Variation du fonds de roulement (apport o	2 882 939
Variation du besoin en fonds de roulemen	589 320
Variation de la trésorerie (abondement ou	2 293 619
Niveau du fonds de roulement	11 065 067
Niveau du besoin en fonds de roulement	- 2 680 259
Niveau de la trésorerie	13 745 326

TABLEAU 7 PLAN DE TRESORERIE BI - 2018

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	**11 451 707**	**32 261 386**	**23 123 898**	**15 404 104**	**30 206 259**	**22 517 444**	**10 860 226**	**37 027 127**	**30 909 592**	**25 606 654**	**30 680 924**	**23 796 933**	**2 293 619**
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	**22 993 989**	**787 252**	**1 181 316**	**23 116 450**	**1 008 315**	**1 226 737**	**34 539 851**	**1 111 266**	**2 892 335**	**16 402 270**	**4 000 000**	**2 401 639**	**111 661 420**
Subvention pour charges de service public	22 443 367			22 443 367			31 420 714			13 466 020			89 773 468
Autres financements de l'État			31 500			108 000				86 250	50 000		275 750
Fiscalité affectée													-
Autres financements publics		30 000	350 000	50 000	350 000	400 000	40 000		900 000	950 000	950 000	1 061 594	5 081 594
Recettes propres	550 622	757 252	799 816	623 083	658 315	718 737	3 079 137	1 111 266	1 992 335	1 900 000	3 000 000	1 340 045	16 530 608
Recettes budgétaires fléchées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**679 068**	**-**	**-**	**-**	**679 068**
Financements de l'État fléchés													
Autres financements publics fléchés									679 068				679 068
Recettes propres fléchées													-
Opérations non budgétaires	**5 535 690**	**97 060**	**1 290**	**1 505**	**216 870**	**645**	**792 050**	**661 199**	**656 859**	**116 000**	**56 000**	**5 000**	**8 140 168**
Emprunts : encaissements en capital													-
Prêts : encaissement en capital													
Dépôts et cautionnements	5 500 000		390		60				360				5 500 810
Opérations gérées en comptes de tiers :	35 690	97 060	1 290	1 505	216 870	645	792 050	661 199	656 859	116 000	56 000	5 000	2 640 168
- TVA encaissée													-
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements		92 760			216 440								309 200
- Autres encaissements d'opérations non budgétaires	35 690	4 300	1 290	1 505	430	645	792 050	661 199	656 859	116 000	56 000	5 000	2 330 968
A. TOTAL	**28 529 679**	**884 312**	**1 182 606**	**23 117 955**	**1 225 185**	**1 227 382**	**35 331 901**	**1 772 465**	**4 228 262**	**16 518 270**	**4 056 000**	**2 406 639**	**120 480 656**
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	**7 674 000**	**9 949 000**	**8 846 000**	**8 280 000**	**8 879 800**	**12 836 000**	**9 065 000**	**7 830 000**	**9 281 200**	**11 240 000**	**10 834 690**	**10 101 278**	**114 816 968**
Personnel	7 300 000	9 400 000	7 100 000	6 900 000	7 000 000	11 200 000	7 100 000	7 200 000	6 600 000	8 700 000	8 100 000	7 447 542	94 047 542
Fonctionnement	284 000	384 000	1 582 000	1 176 000	1 480 000	1 375 000	1 200 000	170 000	1 650 000	1 900 000	2 149 099	1 492 726	14 842 825
Intervention													-
Investissement	90 000	165 000	164 000	204 000	399 800	261 000	765 000	460 000	1 031 200	640 000	585 591	1 161 010	5 926 601
Dépenses liées à des recettes fléchées	**16 000**	**16 000**	**18 000**	**24 000**	**20 000**	**25 000**	**100 000**	**60 000**	**250 000**	**200 000**	**901**	**-**	**729 901**
Personnel													-
Fonctionnement	16 000	16 000	18 000	24 000	20 000	25 000	100 000	60 000	250 000	200 000	901		729 901
Intervention													-
Investissement													
Opérations non budgétaires	**30 000**	**56 800**	**38 400**	**11 800**	**14 200**	**23 600**	**-**	**-**	**-**	**4 000**	**104 400**	**2 356 968**	**2 640 168**
Emprunts : remboursements en capital													-
Prêts : décaissements en capital													-
Dépôts et cautionnements		120	30	30	30	30	240	0	150	60	60		750
Opérations gérées en comptes de tiers :	30 000	56 800	38 400	11 800	14 200	23 600	-	-	-	4 000	104 400	2 356 968	2 640 168
- TVA décaissée													-
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements		28 800	24 400	4 800	11 200	3 600	0	0			76 400	160 000	309 200
- Autres décaissements d'opérations non budgétaires	30 000	28 000	14 000	7 000	3 000	20 000				4 000	28 000	2 196 968	2 330 968
B. TOTAL	**7 720 000**	**10 021 800**	**8 902 400**	**8 315 800**	**8 914 000**	**12 884 600**	**9 165 000**	**7 890 000**	**9 531 200**	**11 444 000**	**10 939 991**	**12 458 246**	**118 187 037**
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	**20 809 679**	**- 9 137 488**	**- 7 719 794**	**14 802 155**	**- 7 688 815**	**- 11 657 218**	**26 166 901**	**- 6 117 535**	**- 5 302 938**	**5 074 270**	**- 6 883 991**	**- 10 051 607**	**2 293 619**
SOLDE CUMULE (1) + (2)	**32 261 386**	**23 123 898**	**15 404 104**	**30 206 259**	**22 517 444**	**10 860 226**	**37 027 127**	**30 909 592**	**25 606 654**	**30 680 924**	**23 796 933**	**13 745 326**	**2 293 619**

TABLEAU 8 OPERATIONS SUR RECETTES FLECHEES

TPOUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

CRITERES RETENUS POUR DETERMINER SI UNE RECETTE EST FLECHEE

Liste des recettes fléchées

	Antérieures à N (2016-2017)	N (2018)	N+1 (2019)	N+2 (2020)	**TOTAL**
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		**117 927**	**-50 833**	**-31 416**	
Recettes fléchées (b)	**1 173 960**	**679 068**	**157 675**	**135 804**	**2 146 507**
Financements de l'État fléchés					
Autres financements publics fléchés	1 173 960	679 068	157 675	135 804	2 146 507
Recettes propres fléchées					
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	**1 056 033**	**729 901**	**189 091**	**0**	**1 975 025**
Personnel					
AE=CP					
Fonctionnement					
AE	1 056 033	729 901	189 091		1 975 025
CP	1 056 033	729 901	189 091		1 975 025
Intervention					
AE					
CP					
Investissement					
AE					
CP					
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	**117 927**	**-50 833**	**-31 416**	**135 804**	**171 482**

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Tableau 9 - EPSCP

Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en 2018	AE nouvelles ouvertes en 2018	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en 2018	CP nouveaux ouverts en 2018	Total des CP ouverts pour 2018	Restes à engager en fin 2018 (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin 2018 (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)<=(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)<=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11
PALSE	115 000	112 693	101 585	4 422	-	4 422	112 693	100 394	4 422	-	4 422	8 993	1 191
ANR	244 029	42 102	9 540	41 941	85 451	127 392	42 102	7 988	41 941	85 451	127 392	107 096	1 552
IUF	367 705	207 424	129 038	107 918	26 250	134 168	207 424	121 986	107 918	26 250	134 168	104 499	7 052
Région	365 328	279 070	279 040	60 888	25 370	86 258	279 070	279 040	60 888	25 370	86 258	30	-
CHAIRES	455 000	131 073	70 220	151 472	18 013	169 485	131 073	58 887	151 472	18 013	169 485	215 295	11 333
EUROPE	556 092	355 637	299 578	36 165	84 394	120 559	355 637	295 759	36 165	84 394	120 559	135 955	3 819
AUTRES	593 634	254 761	144 097	167 182	29 916	197 098	254 761	172 277	167 182	29 916	197 098	252 439	- 28 180
total contrats de recherche	2 696 788	1 382 760	1 033 099	569 988	269 394	839 382	1 382 760	1 036 330	569 988	269 394	839 382	824 307	- 3 232
Région	56 070	30 380	26 422	-	22 000	22 000	30 380	17 410	-	22 000	22 000	7 648	9 012
ERASMUS	1 975 025	1 056 033	966 982	345 034	410 909	755 943	1 056 033	952 122	345 034	410 909	755 943	252 100	14 860
Total contrats d'enseignement	2 031 095	1 086 413	993 404	345 034	432 909	777 943	1 086 413	969 532	345 034	432 909	777 943	259 748	23 872
Plan rénovations sanitaires	690 000	57 000	49 492	160 000	70 000	230 000	30 000	7 253	160 000	100 000	260 000	410 508	12 239
Espace Rue	1 200 000	174 889	174 799	100 000	-	100 000	179 143	179 143	100 000	-	100 000	925 201	- 4 345
Salle Info Pédago	474 000	474 000	379 337	-	50 000	50 000	474 000	363 041	-	50 000	50 000	44 663	16 296
Réorganisation DNUM	120 000	90 000	58 210	30 000	-	30 000	75 000	19 325	45 000	-	45 000	31 790	23 885
Avant corps	2 675 000	710 000	661 384	90 000	-	90 000	710 000	641 317	75 000		75 000	1 923 616	35 067
E Factory	3 321 200	412 263	289 960	2 662 570		2 662 570	283 857	99 106	2 048 010		2 048 010	368 670	805 414
Confort thermique et sanitaire des amphis	670 000	102 000	96 548	80 000		80 000	120 000	8 690	50 000		50 000	493 452	117 858
Climatisation Bureaux aile C	75 000	75 000	74 355	-	-	-	20 000	-	80 000		80 000	645	- 5 645
Chassis ouvrants dans amphis	165 000	30 000	-	60 000		60 000	30 000	-	60 000		60 000	105 000	-
Couverture des amphis	1 000 000	-	-	10 000		10 000	-	-	10 000		10 000	990 000	-
Maison du gardien	50 000	30 000	26 386	15 000	-	15 000	30 000	2 783	15 000	-	15 000	8 614	23 603
Plan Campus	3 940 000	3 590 000	3 228 225	350 000,00	-	350 000	3 590 000	3 218 121	350 000		350 000	361 775	10 104
MILC - 1% artistique PUQ	170 458	162 000	11 824	-	-	-	18 200	2 449	143 800		143 800	158 634	- 134 424
Salle info pédago Bourg	100 000	-	-	-		-	-	-	-		-	100 000	-
Mise en accessibilité	1 184 072	1 124 072	950 960	60 000	-	60 000	1 124 072	976 245	60 000	-	60 000	173 112	- 25 285
Agenda d'accessibilité	1 458 100	1 182 100	929 146	276 000	-	276 000	1 182 100	405 756	276 000	-	276 000	252 954	523 390
Contrôle d'accès	227 000	124 900	123 944	52 000	9 200	61 200	124 900	-	52 000	9 200	61 200	41 856	123 944
Aménagments fonctionnels	500 000	-	-	100 000	-	100 000	-	-	100 000	-	100 000	400 000	-
Mise en sécurité	200 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	200 000	-
GER	2 705 500	592 494	577 077	500 000		500 000	468 260	416 790	500 000		500 000	1 628 423	160 287
Total programmes pluriannuels d'investissement	20 925 330	8 930 718	7 631 647	4 545 570	129 200	4 674 770	8 459 532	6 340 020	4 124 810	159 200	4 284 010	8 618 913	1 682 387
Total	**25 653 213**	**11 399 891**	**9 658 150**	**5 460 592**	**831 503**	**6 292 095**	**10 928 705**	**8 345 882**	**5 039 832**	**861 503**	**5 901 335**	**9 702 968**	**1 703 027**
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :													
Ss total personnel	365 328	925 774	753 287	280 532	109 839	390 371	925 774	753 287	280 532	109 839	390 371	- 778 330	-
Ss total fonctionnement et intervention	4 362 555	1 486 000	1 234 811	623 990	579 274	1 203 264	1 486 000	1 189 782	623 990	579 274	1 203 264	1 924 479	45 030
Ss total investissement	20 925 330	8 988 117	7 670 052	4 556 070	142 390	4 698 460	8 516 931	6 402 813	4 135 310	172 390	4 307 700	8 556 818	1 657 999

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser
	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
PALSE	115 000	-	115 000	80 000	35 000	-
ANR	244 029	-	244 029	13 923	36 399	193 707
IUF	367 705	-	367 705	202 705	56 250	108 750
Région	365 328	-	365 328	213 108	152 220	-
CHAIRES	455 000	-	455 000	205 000	100 000	150 000
EUROPE	556 092	108 573	447 519	212 582	55 545	179 392
AUTRES	593 634	-	593 634	153 143	77 666	362 825
total contrats de recherche	2 696 788	108 573	2 588 215	1 080 461	513 080	994 674
Région	56 070	-	56 070	-	34 070	22 000
ERASMUS	2 212 809	-	2 212 809	1 173 960	745 370	293 479
Total contrats d'enseignement	2 268 879	-	2 268 879	1 173 960	779 440	315 479
Plan rénovations sanitaires	690 000	690 000		-	-	-
Espace Rue	1 200 000	1 200 000	-	-	-	-
Salle Info Pédago	474 000	474 000	-	-	-	-
Réorganisation DNUM	120 000	120 000	-	-	-	-
Avant corps	2 675 000	2 675 000	-	-	-	-
E Factory	3 321 200	1 821 200	1 500 000	-	1 500 000	-
Confort thermique et sanitaire des	670 000	670 000	-	-	-	-
Climatisation Bureaux aile C	75 000	75 000	-	-	-	-
Chassis ouvrants dans amphis	165 000	165 000	-	-	-	-
Couverture des amphis	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-
Maison du gardien	50 000	50 000	-			
Plan Campus	3 940 000	3 940 000	-	-	-	-
MILC - 1% artistique PUQ	171 000		171 000	-	171 000	-
Salle info pédago	100 000	100 000	-	-	-	-
Mise en accessibilité	1 184 072	909 072	275 000	275 000	-	-
Agenda d'accessibilité	1 458 100	1 338 100	120 000	120 000		-
Contrôle d'accès	227 000	227 000	-	-	-	-
Aménagements fonctionnels	500 000	500 000	-			
Mise en sécurité	200 000	200 000	-			
GER	2 705 500	2 705 500	-	-	-	-
Total programmes pluriannuels d'investissement	20 925 872	18 859 872	2 066 000	395 000	1 671 000	-

COMMENTAIRES SUR LES TABLEAUX DE SUIVI DES OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

1 Les opérations sont identifiées par un nom et un millésime ; elles peuvent ne pas être toutes individualisées et faire l'objet de regroupements, un niveau de détail suffisant au regard des caractéristiques de l'établissements devant néanmoins être maintenu ;

2 Le degré d'exigence quant à la précision de l'évaluation, au budget initial, des reports prévisibles devra être fonction des contraintes qui pèsent sur les établissements pour établir ce chiffrage, notamment pour les contrats de recherche ;

3 En recettes, une ligne sera maintenue, même après la fin d'une opération tant que la totalité des financements extérieurs n'a pas été recouvrée ;

4 Pour les contrats de recherche, ne devra être indiquée au titre de l'autofinancement que, le cas échéant, la participation de l'établissement qui doit donner lieu à justification en application du contrat.

Tableau 9 bis EPSCP
Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Prévision pluriannuelle			Prévision 2018									Prévision N+1 et suivantes					
Opération	Nature	Coût total de l'opération	AE ouvertes les années antérieures à 2018	AE consommées les années antérieures à 2018	AE reprogrammées ou reportées en 2018	AE nouvelles ouvertes en 2018	TOTAL des AE ouvertes en 2018	CP ouverts les années antérieures à 2018	CP consommés les années antérieures à 2018	CP reprogrammés ou reportés en 2018	CP nouveaux ouverts en 2018	TOTAL des CP ouverts en 2018	AE prévues en N+1 (2019)	CP prévus en N+1 (2019)	AE prévues en N+2 (2020)	CP prévus en N+2 (2020)	AE prévues > N+2 (2021)	CP prévus > N+2 (2021)
		(1)	(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) -(8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
Plan rénovations sanitaires	Investissement	690 000	57 000	49 492	160 000	70 000	230 000	30 000	7 253	160 000	100 000	260 000	135 000	135 000	268 000	265 000	-	-
Espace Rue	Investissement	1 200 000	174 889	174 799	100 000	-	100 000	179 143	179 143	100 000	-	100 000	495 000	420 000	330 000	455 000	224 700	163 000
Salle Info Pédago	Investissement	474 000	474 000	379 337	-	50 000	50 000	474 000	363 041	-	50 000	50 000	25 000	25 000	52 711	52 711	-	-
Réorganisation DNUM	Investissement	120 000	90 000	58 210	30 000	-	30 000	75 000	19 325	45 000	-	45 000	-	-	-	-	-	-
Avant corps	Investissement	2 675 000	710 000	661 384	90 000	-	90 000	710 000	641 317	75 000		75 000	210 000	125 000	510 000	600 000	1 185 000	1 185 000
E Factory	Investissement	3 321 200	412 263	289 960	2 662 570		2 662 570	283 857	99 106	2 048 010		2 048 010	296 930	1 048 910	-	-	-	-
Confort thermique et sanitaire des amphis	Investissement	670 000	102 000	96 548	80 000		80 000	120 000	8 690	50 000		50 000	75 000	75 000	150 000	100 000	263 000	325 000
Climatisation Bureaux aile C	Investissement	75 000	75 000	74 355	-	-	-	20 000	-	80 000		80 000	-	-	-	-	-	-
Chassis ouvrants dans amphis	Investissement	165 000	30 000	-	60 000		60 000	30 000	-	60 000		60 000	75 000	75 000	30 000	30 000	-	-
Couverture des amphis	Investissement	1 000 000	-	-	10 000		10 000	-	-	10 000		10 000	300 000	300 000	300 000	300 000	390 000	390 000
Maison du gardien	Investissement	50 000	30 000	26 386	15 000	-	15 000	30 000	2 783	15 000	-	15 000	-	-	-	-	-	-
Plan Campus	Investissement	3 940 000	3 590 000	3 228 225	350 000,00	-	350 000	3 590 000	3 218 121	350 000		350 000	255 670	270 670	100 000	100 000	-	-
MICC - 1% artistique BUC	Investissement	170 458	162 000	11 824	-	-	-	18 200	2 449	143 800		143 800	-	-	-	-	-	-
Salle info pédago Bourg	Investissement	100 000	-	-	-		-	-	-	-		-	-	-	-	-	100 000	100 000
Mise en accessibilité	Investissement	1 184 072	1 124 072	950 960	60 000	-	60 000	1 124 072	976 245	60 000	-	60 000	22 940	60 000	-	123 964	-	-
Agenda d'accessibilité	Investissement	1 458 100	1 182 100	929 146	276 000	-	276 000	1 182 100	405 756	276 000	-	276 000	322 296	422 296	116 520	216 520	65 172	117 749
Contrôle d'accès	Investissement	227 000	124 900	123 944	52 000	9 200	61 200	124 900	-	52 000	9 200	61 200	76 000	76 000	33 800	33 800	-	-
Aménagements fonctionnels	Investissement	500 000	-	-	100 000	-	100 000	-	-	100 000	-	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	200 000	200 000
Mise en sécurité	Investissement	200 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50 000	50 000	50 000	50 000	100 000	100 000
GER	Investissement	2 705 500	592 494	577 077	500 000		500 000	468 260	416 790	500 000		500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	613 006	737 240
Total Dépenses d'investissement.1		**20 925 330**	**8 930 718**	**7 631 647**	**4 545 570**	**129 200**	**4 674 770**	**8 459 532**	**6 340 020**	**4 124 810**	**159 200**	**4 284 010**	**2 938 836**	**3 682 876**	**2 541 031**	**2 926 995**	**3 140 878**	**3 317 989**
	Personnel		46 217	42 123	-		-	46 217	42 123	-		0						
PALSE	Fonctionnement	115 000	63 474	56 570	4 422		4 422	63 474	56 570	4 422		4 422						
	Investissement		3 002	2 893	-		0	3 002	1 702	-		0						
	Personnel		19 100	928	41 941	21 000	62 941	19 100	928	41 941	21 000	62 941						
ANR	Fonctionnement	244 029	19 502	7 401		60 951	60 951	19 502	7 059		60 951	60 951						
	Investissement		3 500	1 211		3 500	3 500	3 500			3 500	3 500						
	Personnel		-	-	-		0	-	-	-		0						
IUF	Fonctionnement	367 705	186 098	114 891	104 918	23 750	128 668	186 098	111 076	104 918	23 750	128 668	26 250	26 250	13 000	13 000	11 370	11 370
	Investissement		21 326	14 146	3 000	2 500	5 500	21 326	10 910	3 000	2 500	5 500			2 000	2 000		
	Personnel	365 328	279 070	279 040	60 888	25 370	86 258	279 070,00	279 040,00	60 888,00	25 370	86 258						
Région	Fonctionnement et intervention						0					0						
	Investissement						0					0						
	Personnel		91 225	58 887	77 124	13 213	90 337	91 225	58 887	77 124	13 213	90 337	76 392	76 392				
CHAIRES	Fonctionnement	455 000	39 848	11 333	70 348	3 000	73 348	39 848		70 348	3 000	73 348	56 128	56 128				
	Investissement				4 000	1 800	5 800			4 000	1 800	5 800	2 000	2 000				
	Personnel		317 967	266 436	9 550	20 340	29 890	317 967	266 436	9 550	20 340	29 890						
EUROPE	Fonctionnement	556 092	25 070	23 244	26 615	58 664	85 279	25 070	19 424	26 615	58 664	85 279						
	Investissement		12 600	9 898	-	5 390	5 390	12 600	9 898	-	5 390	5 390						
	Personnel		172 195	105 872	91 029	29 916	120 945	172 195	105 872	91 029	29 916	120 945	32 212	32 212				
AUTRES	Fonctionnement	593 634	65 595	27 968	72 653		72 653	65 595	26 120	72 653		72 653	41 331	51 151	12 517	12 517		
	Investissement		16 971	10 256	3 500		3 500	16 971	40 284	3 500		3 500	3 500	3 500				
Total contrat de recherche.2		**2 696 788**	**1 382 760**	**1 033 099**	**569 988**	**269 394**	**839 382**	**1 382 760**	**1 036 330**	**569 988**	**269 394**	**839 382**	**237 813**	**247 633**	**27 517**	**27 517**	**11 370**	**11 370**
	Personnel						0					0						
Région	Fonctionnement	56 070	30 380	26 422	0	22 000	22 000	30 380	17 410	0	22 000	22 000						
	Investissement						0					0						
	Personnel						0					0						
ERASMUS	Fonctionnement	1 975 025	1 056 033	966 982	345 034	410 909	755 943	1 056 033	952 122	345 034	410 909	755 943	156 274	156 274	135 804	135 804		
	Investissement						0					0						
Total contrat d'enseignement.4		**2 031 095**	**1 086 413**	**993 404**	**345 034**	**432 909**	**777 943**	**1 086 413**	**969 532**	**345 034**	**432 909**	**777 943**	**156 274**	**156 274**	**135 804**	**135 804**	**0**	**0**
	Ss total personnel	**365 328**	**925 774**	**753 287**	**280 532**	**109 839**	**390 371**	**925 774**	**753 287**	**280 532**	**109 839**	**390 371**	**108 604**	**108 604**	**0**	**0**	**0**	**0**
	Ss total fonctionnement	**4 362 555**	**1 486 000**	**1 234 811**	**623 990**	**579 274**	**1 203 264**	**1 486 000**	**1 189 782**	**623 990**	**579 274**	**1 203 264**	**279 983**	**289 803**	**161 321**	**161 321**	**11 370**	**11 370**
	Ss total investissement	**20 925 330**	**8 988 117**	**7 670 052**	**4 556 070**	**142 390**	**4 698 460**	**8 516 931**	**6 402 813**	**4 135 310**	**172 390**	**4 307 700**	**2 794 336**	**3 538 376**	**2 393 031**	**2 778 995**	**2 840 878**	**3 017 989**
TOTAL		**25 653 213**	**11 399 891**	**9 658 150**	**5 460 592**	**831 503**	**6 292 095**	**10 928 705**	**8 345 882**	**5 039 832**	**861 503**	**5 901 335**	**3 182 923**	**3 936 783**	**2 554 352**	**2 940 316**	**2 852 248**	**3 029 359**

A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

B - Prévisions de recettes

		Prévision	Prévision N		Prévisions en N+1 et suivantes		
Opération	Nature	Financement de l'opération	Encaissements des années antérieures à N	Encaissement prévus en N	Encaissements prévus en N+1	Encaissements prévus en N+2	Encaissements prévus > N+2
		(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)
E-Factory	Financement de						
	Autres	1 500 000	0	1 500 000			
MILC + 1% artistique PUQ	Financement de	108 000	0	108 000			
	Autres	63 000		63 000			
Mise en accessibilité et agenda	Financement de	395 000	395 000		0	0	0
	Autres						
Total PPI.1		**2 066 000**	**395 000**	**1 671 000**	**0**	**0**	**0**
PALSE	Financement de						
	Autres	115 000	80 000	35 000			
	Autres						
ANR	Financement de l'Etat*						
	Autres	244 029	13 923	36 399			
	Autres						
IUF	Financement de	367 705	202 705	56 250	41 250	30 000	37 500
	Autres						
	Autres						
Région	Financement de						
	Autres	365 328	213 108	152 220			
	Autres						
CHAIRES	Financement de						
	Autres						
	Autres	455 000	205 000	100 000		15 000	
EUROPE	Financement de						
	Autres	556 092	212 582	55 545			
	Autres						
AUTRES	Financement de			31 500	15 750		
	Autres			35 042	12 696		
	Autres	593 634	153 143	11 124	19 888		
Total contrat de recherche.2		**2 696 788**	**1 080 461**	**513 080**	**89 584**	**45 000**	**37 500**
Région	Financement de						
	Autres	56 070	0	34 070	22 000		
	Autres						
ERASMUS	Financement de						
	Autres	2 212 809	1 173 960	745 370	157 675	135 804	
	Autres						
Total contrat d'enseignement.4		**2 268 879**	**1 173 960**	**779 440**	**179 675**	**135 804**	**0**
	Ss total financement de l'Etat	**870 705**	**597 705**	**195 750**	**57 000**	**30 000**	**37 500**
	Ss total autres financements publics	**5 112 328**	**1 693 573**	**2 656 646**	**192 371**	**135 804**	**0**
	Ss total autres financements	**1 048 634**	**358 143**	**111 124**	**19 888**	**15 000**	**0**
TOTAL		**7 031 667**	**2 649 421**	**2 963 520**	**269 259**	**180 804**	**37 500**

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

*** Recettes propres et recettes propres fléchés

Tableau 10 SYNTHESE BUDGETAIRE ET COMPTABLE - BI 2018

Etat présenté pour information au CA

Ce tableau permet de comprendre l'articulation entre les grands agrégats financiers traditionnels et les nouveaux indicateurs induits par la comptabilité budgétaire. Ce tableau se présente de façon chronologique en commençant par la situation initiale, puis les flux de l'année 2017 et enfin la situation prévisionnelle résultant de ces flux.

		BI 2018
Stocks initiaux	Niveau initial de restes à payer	1 600 000
	Niveau initial du fonds de roulement	8 182 128
	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	- 3 269 579
	Niveau initial de la trésorerie	11 451 707
	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	
	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	
Flux de l'année	Autorisations d'engagement	115 922 984
	Résultat patrimonial	10 575
	Capacité d'autofinancement	1 571 540
	Variation du fonds de roulement	2 882 939
	Opérations bilancielles non budgétaires	-
	Nouvel emprunt / remboursement de prêt	-
	Remboursement d'emprunt / prêt accordé	-
	Cautionnements et dépôts	5 500 060
	Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	
	Variation des stocks	-
	Production immobilisée	-
	Charges sur créances irrécouvrables	-
	Produits divers de gestion courante	-
	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	
	Ecart entre les produits/ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	
	Ecart entre les produits/ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	
	Ecart entre les charges/immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	
	Ecart entre les charges/immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	
	Solde budgétaire	- 3 206 381
	Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	5 500 000
	Variation de la trésorerie	2 293 619
	dont variation de la trésorerie fléchée	- 50 833
	dont variation de la trésorerie non fléchée	- 3 155 548
	Variation du besoin en fonds de roulement	589 320
	Restes à payer	
Niveau final du fonds de roulement	Niveau final de restes à payer	1 703 027
	Niveau final du fonds de roulement	11 065 067
	Niveau final du besoin en fonds de roulement	- 2 680 169
	Niveau final de la trésorerie	13 745 236
	dont niveau final de la trésorerie fléchée	
	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	

Acronyme de l'établissement :

Plan d'actions achat - Prévisionnel 2018

Il convient de recenser, a minima, les actions qui sont susceptibles de générer le plus de dépenses *(principe de Pareto : 20% des actions produisent 80% de la dépense)*
et celles pour lesquelles il est envisagé de mettre en œuvre un des cinq objectifs de politique publique

Privilégiez les actions à enjeux par rapport à votre activité et les actions sur lesquelles une mutualisation externe pourrait être envisagée

(1) Pour les procédures portées par l'établissement, merci d'indiquer ici le nom des établissements membres et le nom de la procédure en question

(2) Commentaires sur les dispositions sociales (freins, accélérateurs, nouvelles démarches envisagées, etc.) :

(3) Commentaires sur les dispositions environnementales (freins, accélérateurs, nouvelles démarches envisagées, etc.) :

(4) Actions de structuration de la fonction achat prévues (recrutement d'un référent "achats responsables", d'acheteurs experts, de contrôleur de gestion achat…)

* *élément nécessaire au traitement des données*

Identité du projet													Mutualisation du besoin					Les cinq objectifs de politique publique assignés à l'achat							Suivi du marché
Si vous n'avez pas recours à la nomenclature Nacres, il vous appartient de transcrire l'indication propre à votre nomenclature (colonne H) soit en ayant recours aux codes CPV soit en indiquant la référence équivalente issue de la nomenclature Etat																									
Nomenclature Etat			**CPV**																						
Sous-segment nécessairement 6 positions	Libellé long	**OU**	**Code CPV (a minima, sur 4 positions)**	**Pour que le libellé apparaisse, avec l'indication d'un code CPV a minima 4 chiffres, l'option calcul doit être sur automatique dans l'onglet Formules**	Niveau le plus fin de votre **nomenclature achat** **(le recours à la nomenclature NACRES dispense de renseigner les colonnes propres à la nomenclature Etat ou au code CPV)**	**Objet du projet marché**, du marché subséquent, de l'action de progrès ou du projet d'avenant*	**Levier principal envisagé*** *(menu déroulant)*	**2ème Levier envisagé (donnée facultative)** *(menu déroulant)*	**Date de notification*** prévue *(a minima au trimestre)*	**Durée** du contrat, reconductions et tranches fermes comprises *(en mois)*	**Montant total** du futur contrat, reconduction et tranches fermes comprises ; pour les accords-cadres exécutés en bons de commande : estimation de la dépense *(en euros HT)*	**Renouvellement** *(R)* ou **Nouveau marché** *(N)* *	Mutualisation **au sein de l'établis-sement** *(O/N)*	Mutualisation avec des **entités extérieures** *(O/N)* *voir ci-dessus (1)*	Recours à un **marché DAE** (y compris PFRA ou mandat DAE) *(O/N)*	Recours à une **centrale d'achats** *(O/N)*	**Si recours à une entité extérieur** (hors DAE) **ou centrale d'achat, précisez** *(UGAP, AMUE, UCANSS, CNRS, EdA, etc.)*	**Economie achat prévisionnelle* sur la durée totale** du marché *(en euros HT)*	**Dépenses attendues base 12 mois** *(en euros HT, calculées par la DAE)*	**Economie achat prévisionnelle base 12 mois** *(en euros HT, calculée par la DAE)*	Marché ouvert à une **PME** ou à une **ETI*** *(O/N)*	Projet ouvert à des **achats innovants*** *(O/N)*	Intégration envisagée de **dispositions environnementales*** *(menu déroulant)* *voir ci-dessus (2)*	Intégration envisagée de **dispositions sociales*** *(menu déroulant)* *voir ci-dessus (3)*	Points d'attention
	#N/A		5111	Installation matériel électrique	BE.06 et BE.09	2017-02 Courants forts Courants faibles	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	Optimisation de la contractualisation (clauses prix, pénalités, ...)	19/04/2017	48	960 468,04 €	R	O	N	N	N		économie à 15 %			Oui	Non	Non	Non	
	#N/A		7524	Services de sécurité et d'ordre public	BD.27 Et BE.13	2017-03 Systèmes contrôles d'accès	Harmonisation, standardisation de l'achat		09/05/2017	48	224 000,00 €	R	O	N	N	N					Oui	Non	Non	Non	
	#N/A		6000	Services de transport (à l'exclusion du transport des déchets)	FD.01	2017-04 Déménagement			09/01/2017	36	134 000,00 €	N	O	N	N	N					Oui	Non	Non	Non	
	#N/A		3900	Meubles (y compris les meubles de bureau), aménagements, appareils électroménagers (à l'exclusion de l'éclairage) et produits de nettoyage	AF.01	2017-05 Mobiliers fixes	Optimisation de la mise en concurrence (choix procédure, allotissement, critères, pondération)		14/04/2017	28	165 000,00 €	N	O	N	N	N					Oui	Non	Oui, condition d'exécution (Art. 38 O.)	Non	
	#N/A		7952	Services de reprographie	AC.23	2017-06 Thermo relieur			22/05/2017	3	49 800,00 €	R	O	N	N	N					Oui	Non	Oui, spécification technique ou fonctionnelle (Art. 6 D.)	Non	
	#N/A		8500	Services de santé et services sociaux	XB.32	2017-09 Cartes cadeaux			26/04/2017	36	90 000,00 €	R	O	N	N	N					Non	Non	Non	Non	
	#N/A		3800	Equipements de laboratoire, d'optique et de précision (excepté les lunettes).	IE.32	2017-14 Acquisition installation vidéoprojecteurs	Optimisation de la contractualisation (clauses prix, pénalités, ...)		20/04/2017	24	50 000,00 €	R	O	N	N	N					Oui	Non	Non	Non	
	#N/A		79212300-6	Services de comptabilité et d'audit	EB.13	2017-18 1% artistique	Globalisation, mutualisation		30/04/2017	72	162 000,00 €	R	O	O	N	O					Oui	Non	Non	Non	
	#N/A		7524	Services de sécurité et d'ordre public	BC.01	2017-19 Sécurité gardiennage	Faire ou faire faire (externalisation)		23/04/2017	36	375 000,00 €	R	O	O	N	N	UGAP				Non	Non	Non	Non	
	#N/A		7100	Services d'architecture; services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection	BF.12	2017-20 Maîtrise d'œuvre maison directeur			22/05/2017	40	190 000,00 €	N	N	N	N						Oui	Non	Non	Non	
	#N/A		503120	Maintenance et réparation des équipements de réseaux informatiques	IC.31	2017-23 Maintenance évo/correct DNUM	Optimisation de la mise en concurrence (choix procédure, allotissement, critères, pondération)		24/04/2017	48	75 000,00 €	R	O	N	N	N					Non	Non	Non	Non	
					IA.24	2017-25 Lecteur optique correction QCM Droit			21/01/2017	36	40 000,00 €	R	N	N	N	N					Oui	Non	Non	Non	
			2200	Imprimés et produits connexes	CE.02	2017-26 Périodiques exclusivité			27/04/2017	36	240 000,00 €	R	O	O	N	N	ABES, UdL				Oui	Non	Non	Non	
			3100	Machines, appareils, équipements et consommables électriques; éclairage	IA.22	2017-27 Consommables informatiques			28/04/2017	36	75 000,00 €	R	O	N	N	N					Non	Non	Non	Non	
	#N/A				IB.34	2017-28 Refonte intranet			11/09/2017	5	63 000,00 €	R	O	O	N	N					Non	Non	Non	Non	
					AD.11	2017-30 Acquisition KANGOO			24/03/2017		20 240,00 €	N	O	N	N	O	UGAP				Non	Non	Non	Non	
	#N/A		8050	Services de formation	EC.05	2017-31 Formations			29/04/2017	36	128 000,00 €	N	O	N	N	N					Non	Non	Non	Non	
	#N/A		30245	Matériel informatique	IB.12	2017-32 Groupement logiciel MESR	Globalisation, mutualisation		02/01/2017	24	60 000,00 €	N	O	N	N	N	Université de Lille				Non	Non	Non	Non	
	#N/A		79212300-6	Services de comptabilité et d'audit	EB.13	2017-33 A3C (Accord cadre certification des comptes)	Globalisation, mutualisation		30/04/2017	72	162 000,00 €	R	O	O	N	O	AMUE				Oui	Non	Non	Non	
					IB.32	2017-34 Logiciel antiplagiat	Globalisation, mutualisation		25/04/2017	48	42 000,00 €	R	O	O	N	N	UdL				Oui	Non	Non	Non	
					AD.11	2017-38 Acquisition Toyota YARIS			11/05/2017		12 500,00 €	N	O	N	N	O	UGAP				Non	Non	Non	Non	
	#N/A		7226	Services relatifs aux logiciels	IA.42; IB.02 et IC.31	2017-40 Firewall Stormshield			10/05/2017	72	113 740,00 €	R	O	O	N	O	UGAP				Non	Non	Non	Non	
	#N/A		3026	Matériel informatique	IA.32	2017-41 Matinfo 4 Lot 1 Dell	Globalisation, mutualisation		05/05/2017	48	400 000,00 €	R	O	O	N	O	AMUE				Non	Non	Non	Non	
	#N/A		3023	Matériel informatique	IA.32	2017-41 Matinfo 4 Lot 2 Mac	Globalisation, mutualisation		06/05/2017	48	400 000,00 €	R	O	O	N	O	AMUE				Non	Non	Non	Non	
	#N/A		8050	Services de formation	EC.05	2017-43 Formations CEGOS			07/05/2017	36	45 000,00 €	N	O	N	N	N	UGAP				Non	Non	Non	Non	
					BC.01	2017-48 Surveillance BU (ouverture soirées et dimanche)			25/09/2017	3	19 500,00 €	R	O		N	N					Oui	Non	Non	Non	
	#N/A		4531	Travaux d'équipement électrique	BF.03	2017-50 Travaux modifications éclairage AdAP	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)		11/05/2017	24	157 000,00 €	R	O	N	N	N					Oui	Non	Non	Non	
					AF.31	2017-51 Fourniture cartes IZLY	Globalisation, mutualisation		01/02/2017	48	64 000,00 €	N	O	O	N	N	UdL					Non	Non	Non	
					BF.15	2017-52 Mission OPC Maison du directeur			25/10/2017	24	42 000,00 €	N	N	N	N	N					Oui	Non	Non	Non	
	#N/A		9050	Services liés aux déchets et aux ordures	BB.36	2017-55 Collecte DOM			02/10/2017	24	31 311,00 €	N	O	N	N	N					Oui	Non	Non	Non	
																		Total	0,00	0,00					

TABLEAU 13
Annexe immobilière

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3	Réunion de l'organe délibérant du JJ/MM/AAAA

		Dernières données connues	
Données physiques issues du RT			
Note de complétude OAD		211/275 (2016)	
Nombre de bâtiments et terrains occupés	X		
dont biens propres	X	1	
dont biens domaniaux	X	19	
dont prises à bail	X	2	
dont autres mises à disposition (ex. : collectivités territoriales)	X	0	
Surface totale occupée (m² - SUB)=> EN SHON	X		
dont biens propres	X	1 071	
dont biens domaniaux	X	99 826	
dont prises à bail	X	1 418	
dont autres mises à disposition (ex. : collectivités territoriales)	X	0	
Ratio m² SUN / poste de travail (*) -	X	10,3	

	Classe de compte (n°)	Exécution (N-1)	Exécution (N-2)
Dépenses de fonctionnement à l'€ près			
Redevances de crédit-bail immobilier (*)	6125	0	0
Locations immobilières (*)	6132	298 384	77 391
Entretien et réparations sur biens immobiliers (*)	6152	88 364	218 030
Produits de cession d'immobilisations corporelles à l'€ près			
dont biens propres	756	0	0
dont biens domaniaux	756	0	0
(*) Les données sont disponibles à la saisie dans le système d'informations des opérateurs de l'Etat (SI OPE)			

	Exécution N-1	Exécution N-2
Acquisitions / Constructions à l'€ près		
sur biens acquis ou mis à disposition		640 000,00

Travaux structurants à l'€ près		
sur biens mis à disposition	342 204	335 262,00
sur biens acquis	0	-

Entretien lourd à l'€ près		
sur biens mis à disposition	912 159	1 043 983,00
sur biens acquis	0	0
	au 27/11/2017	2016
	SO 915X501	

Commentaires portant sur la stratégie immobilière de l'établissement :

Les données sont reprises depuis l'OAD (nombre de bâtiments et terrains, surfaces) pour être en adéquation avec les données enregistrées dans le SI de l'Etat. Ceci explique le décalage avec l'annexe financière remise en 2016 pour le BI 2017 : comptabilisation des entités différentes.
Le SPSI est en cours de réalisation (livraison prévue 1er trimestre 2018). Nous rencontrons des difficultés liées à l'outil pour rentrer les effectifs dans le RT. Nous ne pouvons donc pas calculer le ratio m²/poste de travail. De même la note de complétude remontée ne prend pas en compte l'ensemble des données renseignées dans le RT.

Les investissements listés ne tiennent pas compte des investissements liés à l'Opération campus en cours sur le site des quais (opé à 21 M€).

Synthèse des moyens prévisionels des Unités Mixtes de Recherche par tutelle - Année 2018 - Dotations des établissements.

		Univ Lyon 2	ENS de Lyon	Univ Lyon 3	CNRS	ECOLE NAT DES TRAVAUX PUBLICS D'ETAT	INSA	Univ Jean Monnet	Ecole des mines de Saint Etienne	ENSAL	EHESS	UNIV AVIGNON PAYS DE VAUCLUSE	UNIV GRENOBLE ALPES	Université Blaise Pascal	Ecole Centrale de Lyon	Univ Lyon 1	TOTAL
UMR 5648 CIHAM	**Dotation**	26 044	17 000	15 000	37 000						9 000	14 500					118 544
																	-
UMR 5600 EVS	**Dotation**	34 772	54 000	51 700	106 645	28 500	2 500	42 282	40 000	19 000							379 399
																	-
UMR 5189 HISOMA	**Dotation**	34 203	17 500	30 940	123 595			16 900				12 667					235 805
																	-
UMR 5190 LARHRA	**Dotation**	42 106	27 500	19 890	40 000								34 470				163 966
																	-
UMR 5317 IHRIM	**Dotation**	36 947	80 500	11 967	120 000			23 108						19 395			291 917
																	-
UMR 5205 LIRIS	**Dotation**	14 791		0	160 000		NC								NC	NC	174 791
																	-
Total Moyens		**188 863**	**196 500**	**129 497**	**587 240**	**28 500**	**2 500**	**82 290**	**40 000**	**19 000**	**9 000**	**27 167**	**34 470**	**19 395**	**-**	**-**	**1 189 631**

Montants validés avec les établissements concernés

Montants demandés mais non validés par les établissements concernés

NC Montants Non Communiqués

Budget propre intégré IAE_2018

Remarques : données en rouge correspondent aux ressources propres de l'IAE

Recettes de l'IAE	*6 928 713 €*	*7 552 074 €*	*8 329 008 €*	*7 778 197 €*	*Dépenses de l'IAE*	*6 620 044 €*	*7 167 971 €*	*8 329 008 €*	*7 668 519 €*	
RECETTES	**Réalisé 2015**	**Réalisé 2016**	**Exécuté 2017 (Prévisionnel)**	**Budget 2018 (Recettes Encaissées)**	**DEPENSES**	**Réalisé 2015**	**Réalisé 2016**	**Exécuté 2017 (Prévisionnel)**	**Budget 2018 (Crédits de Paiement)**	
					MASSE SALARIALE					
Masse salariale payée par les Services Centraux (ENS + BIATS)	18 791 735 €	19 563 640 €	19 954 913 €	20 274 192 €	Personnel administratif BIATS payé sur ressources propres	1 696 342 €	1 787 421 €	2 243 408 €	2 128 000 €	
					Personnel BIATS affecté à l'IAE, payé par l'Université	1 563 788 €	1 633 968 €	1 666 648 €	1 693 314 €	
Droits des diplômes propres à l'IAE (cpt 7061)	203 110 €	238 907 €	338 400 €	140 200 €	Masse salariale personnel Administratif	3 260 130 €	3 421 389 €	3 910 056 €	3 821 314 €	
Prestations de recherche (cpt 7062)	6 000 €	27 000 €				*11%*	*11%*	*12%*	*12%*	*(1)*
Prestations de Formation Continue (cpt 7065)	3 861 630 €	4 361 493 €	4 100 192 €	3 891 643 €	Rémunération enseignants sur ressources propres	2 087 739 €	2 149 787 €	2 120 500 €	2 352 000 €	
Colloques (cpt 7066)	598 €	73 454 €			Rémunération enseignants sur budget de l'Université	11 881 127 €	12 228 984 €	12 473 563 €	12 673 140 €	
Autres prestations de service (cpt 7068)	138 790 €	288 179 €	585 784 €	481 118 €	Masse salariale personnel Enseignants	13 968 866 €	14 378 770 €	14 594 063 €	15 025 140 €	
Validation des acquis (cpt 7068)			64 000 €	58 667 €		*49%*	*48%*	*46%*	*48%*	*(2)*
Autres produits d'activités annexes (cpt 7088 - SCORE)	109 693 €	200 815 €	356 826 €	378 323 €	Participation de l'IAE à la MS des Services Centraux **	2 863 445 €	3 174 392 €	3 237 880 €	3 289 686 €	
					Participation de l'IAE à la MS du Service Commun de la Documentation	789 688 €	801 822 €	817 859 €	830 945 €	
					Participation de l'IAE à la MS du Service Vie Etudiante et Associative	488 487 €	499 123 €	509 105 €	517 251 €	
Subvention d'exploitation - Ministère de tutelle (cpt 7411)	136 591 €	110 156 €	123 730 €	123 730 €	Participation de l'IAE à la MS du Service des Relations Internationales	1 178 852 €	1 195 429 €	1 219 337 €	1 238 847 €	
Subvention d'exploitation - autres Ministères (cpt 7418)			193 910 €	86 250 €	Participation de l'IAE à la MS du Service Actions Culturelles et Sociales	26 348 €	29 923 €	30 521 €	31 010 €	
Subvention d'exploitation_Région (cpt 7442)	35 421 €	30 452 €	41 310 €	1 500 €	Masse salariale Services Supports	5 346 820 €	5 700 688 €	5 814 702 €	5 907 737 €	
Subvention d'exploitation - autres collectivités publiques (cpt 7448)			32 500 €	49 010 €		*19%*	*19%*	*18%*	*19%*	*(3)*
Dons et legs (cpt 746)	8 000 €	0 €	3 000 €	3 000 €	**FONCTIONNEMENT**					
Taxe d'apprentissage affectée (cpt 7481)	410 305 €	451 107 €	470 000 €	539 583 €	Fonctionnement sur ressources propres	2 545 789 €	3 126 490 €	3 878 620 €	3 108 519 €	
Recettes d'apprentissage (Formasup/LP)(cpt 7488)	2 010 941 €	1 631 982 €	2 019 356 €	2 025 173 €	Participation de l'IAE au fonctionnement des Services Centraux **	2 373 705 €	2 187 868 €	2 231 625 €	2 267 331 €	
					Participation de l'IAE au fonctionnement du Service Commun de la Documentation	316 276 €	319 681 €	326 075 €	331 292 €	
Autres produits (cpt 758)	2 100 €	9 424 €			Participation de l'IAE au fonctionnement du Service Vie Etudiante et Associative	51 652 €	54 783 €	55 879 €	56 773 €	
Produits exceptionnels (cpt 771)		119 077 €			Participation de l'IAE au fonctionnement du Service des Relations Internationales	475 583 €	528 457 €	539 026 €	547 650 €	
Subvention d'investissement, reprise sur amortissement (cpt 781)	5 534 €	10 029 €			Participation de l'IAE au fonctionnement du Service Actions Culturelles et Sociales	7 222 €	10 483 €	10 692 €	10 863 €	
					Total charges de Fonctionnement	5 770 227 €	6 227 762 €	7 041 917 €	6 322 429 €	
						20%	*21%*	*22%*	*20%*	*(4)*
					Total MASSE SALARIALE + FONCTIONNEMENT (classe 6)	**28 346 042 €**	**29 728 609 €**	**31 360 738 €**	**31 076 621 €**	
Participation de l'Université aux charges de fonctionnement (hors masse salariale) de l'IAE	2 915 768 €	2 717 168 €	3 163 297 €	3 104 232 €	**INVESTISSEMENT**					
					Dépenses d'investissement sur ressources propres (cpt 2)	290 174 €	104 274 €	86 480 €	80 000 €	
					Total INVESTISSEMENT	**290 174 €**	**104 274 €**	**86 480 €**	**80 000 €**	
TOTAL RECETTES (classe 7)	**28 636 217 €**	**29 832 883 €**	**31 447 218 €**	**31 156 621 €**	**TOTAL DEPENSES (classes 2 & 6)**	**28 636 217 €**	**29 832 883 €**	**31 447 218 €**	**31 156 621 €**	

***** Présidence, Agence comptable, Dir. des Affaires Financières, Dir. des Ressources Humaines, Dir. Des Systèmes d'Information, Patrimoine, Logistique, Service Hygiène et Sécurité, Service des affaires juridiques …. Etc***

(1) + (2) : La masse salariale de la composante (personnels Administratifs + Enseignants) représente en moyenne 60% du budget global

(2) : dont la part d'enseignement, seule, représente environ 50% du budget global

(3) : La masse salariale des services supports (DRH, DAF, Agence comptable, Service Juridique, Vie étudiante, la logistique, le patrimoine, les bibliothèques, le SHS … etc) représente en moyenne 20% du budget global

(4) : Les frais de fonctionnement (soutien et support) représentent en moyenne 20% du budget global

BUDGET propre intégré IUT 2018

Remarques : données en rouge correspondent aux Ressources propres de l'IUT

Recettes composante	1 611 367 €	1 722 489 €	1 717 581 €	1 765 000 €	*Dépenses composante*	1 488 823 €	1 506 499 €	*1 591 951 €*	1 747 000 €	
RECETTES	**Réalisé 2015**	**Réalisé 2016**	**Prévision Exécuté 2017***	**Budget 2018 RE**	**DEPENSES**	**Réalisé 2015**	**Réalisé 2016**	**Prévision Exécuté 2017***	**Budget 2018 CP**	*Conso CP au 01/12/2017 + reste à payer CP (CRB 903) pour les charges de Fonctionnement sur ressources propres
					MASSE SALARIALE					
Masse Salariale payée par les Services Centraux (ENS + BIATS)	4 374 806 €	4 627 158 €	4 719 701 €	4 782 196 €	Personnel administratif (BIATS) payé sur ressources propres	218 846 €	283 405 €	291 113 €	288 470 €	
					Personnel administratif affecté à l'IUT payé par l'Université	845 641 €	640 744 €	653 559 €	650 996 €	
					Masse salariale personnel Administratif	1 064 487 €	924 149 €	944 672 €	939 466 €	
Dotation globale de fonctionnement **(cpt 7411)**	813 761 €	813 761 €	813 761 €	813 761 €		*14%*	*12%*	*12%*	*12%*	*(1)*
	2 950 €				Rémunération enseignants sur ressources propres	923 540 €	931 904 €	964 250 €	979 530 €	
					Rémunération enseignants sur budget de l'Université	2 422 007 €	2 796 601 €	2 852 533 €	2 898 174 €	
Subventions organismes publics ou UE **(cpt 7446)**					Masse salariale personnel Enseignants	3 345 547 €	3 728 506 €	3 816 783 €	3 877 704 €	
						45%	*49%*	*49%*	*48%*	*(2)*
Taxe d'apprentissage affectée **(cpt 7481)**	8 486 €	21 513 €	20 000 €	80 000 €	Participation masse salariale aux Services Centraux + Service Actions Culturelles & Sc	767 422 €	848 066 €	865 027 €	878 868 €	
					Participation masse salariale au Service Commun de la Documentation	182 605 €	182 083 €	185 724 €	188 696 €	
Droits d'inscription DUP + DUETI **(cpt 7061)**	13 235 €	11 823 €	23 820 €	27 750 €	Participation masse salariale au Service Vie étudiante et associative	112 956 €	113 344 €	115 611 €	117 460 €	
					Participation masse salariale au Service des Relations Internationales (SGRI)	44 175 €	46 320 €	47 247 €	48 003 €	
					Masse salariale Services Supports	1 107 157 €	1 189 813 €	1 213 609 €	1 233 027 €	
Autres recettes :										
- prestations de Formation Continue **(cpt 7065)**	772 828 €	852 607 €	860 000 €	843 489 €	**FONCTIONNEMENT**					
- VAE et autres produits **(cpt 7068)**		22 786 €			Fonctionnement sur ressources propres	318 737 €	258 941 €	310 288 €	439 000 €	
- mise à disposition du personnel **(cpt 7084)**					Participation au fonctionnement des services centraux + SACSO	1 378 871 €	1 399 575 €	1 427 567 €	1 450 408 €	
Produits exceptionnels **(cpt 777) :**					Participation au fonctionnement du SCD	41 699 €	40 906 €	41 724 €	42 391 €	
- produits sur opération de gestion					Participation au fonctionnement de la Vie étudiante et associative	8 525 €	8 718 €	8 892 €	9 035 €	
- reprise sur amortissement	108 €				Participation au fonctionnement du SGRI	89 174 €	55 824 €	56 940 €	57 851 €	
					Total charges de FONCTIONNEMENT	1 837 006 €	1 763 964 €	1 845 411 €	1 998 685 €	
						40%	*39%*	*39%*	*40%*	*(3)*
					Total MASSE SALARIALE + FONCTIONNEMENT (classe comptable 6)	**7 354 198 €**	**7 606 431 €**	**7 820 475 €**	**8 048 881 €**	
					INVESTISSEMENT					
					Dépenses d'investissement sur ressources propres	27 700 €	32 249 €	26 300 €	40 000 €	
Participation de l'Université aux charges de fonctionnement (hors MS) de l'IUT	1 395 725 €	1 289 032 €	1 409 493 €	1 541 685 €	**Total charges d'INVESTISSEMENT (classe comptable 2)**	**27 700 €**	**32 249 €**	**26 300 €**	**40 000 €**	
TOTAL RECETTES (classe 7)	**7 381 898 €**	**7 638 680 €**	**7 846 775 €**	**8 088 881 €**	**TOTAL DEPENSES (classes 2 & 6)**	**7 381 898 €**	**7 638 680 €**	**7 846 775 €**	**8 088 881 €**	

(1) + (2) : Part de la masse salariale de l'IUT (personnels Administratif + Enseignants) représente en moyenne 60% du budget global
(2) : Dont la part masse salariale Enseignement, seule, représente environ 50% du budget global
(3) : La part d'environnement (masse salariale et charges de fonctionnement des services support - DRH, DAF, Agence comptable, Service Juridique, Services aux étudiants, patrimoine, logistique, SHS, les bibliothèques, …. etc) représente environ 40% du budget global

Les recettes globales de l'IUT (ressources propres) ont augmenté de 7 % de 2015 à 2016 (1.611 K€ à 1.722 K€)

	Réalisé 2015	**Réalisé 2016**	*Variation 2015 à 2016*	COMMENTAIRES
Nombre d'heures équivalent TD de formation	26 061	26 388	*1%*	
Nombre d'étudiants	961	968	*1%*	
Coût brut d'une heure de formation	121 €	124 €	*2%*	Masse salariale personnel Enseignants/Nombre d'heures de formation
Coût complet d'une heure de formation	267 €	271 €	*1%*	Total MS + Fonctionnement /Nombre d'heures de formation
Coût horaire environnement	145 €	147 €	*1%*	Coût complet d'une heure de formation moins coût brut d'une heure de formation
COUT MOYEN D'UN ETUDIANT	**7 235 €**	**7 374 €**	*2%*	Total MS + Fonctionnement /Nombre d'étudiants

BUDGET INITIAL 2018

Conseil d'administration du 19 décembre 2017

Note ordonnateur

PREAMBULE

Le projet de budget 2018 présenté devant le Conseil d'Administration s'inscrit dans la politique globale de notre université et sa stratégie de développement. Comme nous l'avons toujours souhaité, nous continuerons à développer une politique ambitieuse, en dépit d'un contexte économique difficile. Ce développement passe par l'accroissement de la qualité de notre recherche et de nos formations et le renforcement de l'efficience des moyens. Un tel objectif impose des décisions, qui se traduisent dans des choix budgétaires précis.

La démarche budgétaire est au service de l'université que nous voulons construire, même si elle est impactée par des contraintes que nous ne maîtrisons pas et par une sous-dotation historique injuste qui relègue notre établissement en dernier rang des établissements publics d'enseignement supérieur, en termes de taux d'encadrement de personnels administratifs et d'enseignants chercheurs. Par ailleurs, depuis l'année dernière, ces éléments d'orientation budgétaire ont été élaborés dans un contexte qui a vu l'approbation du projet Idex dans le cadre de la COMUE.

Nous avons souhaité instaurer une nouvelle forme de construction du budget au cours de l'année 2017, qui débouche sur le présent budget initial 2018 : suite à l'instauration d'un débat d'orientation budgétaire en juillet, des dialogues de gestion ont été établis avec les services et les composantes entre juillet et octobre. Ils ont débouché sur une lettre de cadrage budgétaire, et sur des lettres de notification, permettant à chaque centre de responsabilité budgétaire d'avoir la lisibilité suffisante dans le pilotage et la prévision de son activité.

Concernant **nos moyens matériels et financiers**, notre situation de sous-dotation ne doit pas nous empêcher d'assurer notre développement, mais elle suppose un pilotage très fin et un suivi de nos dépenses de masse salariale et de fonctionnement, tout en exigeant un recouvrement de nos recettes propres plus rapide et plus efficace pour nous permettre de réaliser nos objectifs de développement.

Malgré ce contexte, notre démarche est volontariste et inscrit dans son budget 2018 les 3 priorités suivantes :

- Assurer la soutenabilité de nos formations, au moment où le nombre de nos étudiants dépasse les 29 000 et continuera à s'accroître ;
- Intégrer les nouvelles règles de la GBCP, notamment avec la mise en place d'une comptabilité budgétaire en trésorerie (encaissements/décaissements) qui suppose une démarche d'accompagnement soutenue du recouvrement de nos recettes ;
- Poursuivre les moyens de notre politique patrimoniale, en accompagnant l'opération Campus et en continuant les chantiers amorcés les années précédentes.

1 – Autorisations budgétaires

1.1 Tableau des autorisations d'emplois – tableau 1 *pour vote*

L'année 2017 a été marquée par des mesures fortes sur la volumétrie de nos emplois. Nous avons gelé les 17 créations de postes accordées au titre de l'année 2017 et avons entrepris un travail de contraction de nos emplois.
Ainsi à fin 2017, nous aurons diminué nos emplois de près de 6.5 ETPT. Cette baisse s'est faite exclusivement sur les catégories Biats car ce levier pouvait être activé sur des échéances à court terme.
Concernant les enseignants, cette démarche n'a pu être mise en œuvre du fait d'une année universitaire déjà lancée et se trouvant être la première année du nouveau contrat quinquennal. Sur cette année de nouveau contrat, l'offre de formation de l'Université a été légèrement augmentée avec la nécessité de couvrir plus d'heures d'enseignement. La conséquence étant un fort besoin d'enseignants avec une hausse des enseignants contractuels et une hausse maitrisée des heures complémentaires réalisées.

Pour 2018, la volonté de l'université, en termes de ressources humaines, est de :

- Maintenir un fort niveau d'accompagnement social ;
- Stabiliser ses emplois de Biats au niveau de cette fin d'année ;
- Contracter ses emplois d'Enseignants Titulaires, au plus juste.

Cette volonté se traduira dans la future campagne d'emploi ATRIA en cours de réalisation par des emplois stables de Biats titulaires du fait du recrutement

de titulaires uniquement dans le cadre du remplacement des départs à la retraite sur l'année 2018.

Les emplois d'enseignants titulaires seront ainsi réduits par un gel de postes qui apparaitront dans les documents de la campagne d'emploi ATRIA.

Cette politique Ressources Humaines de l'Université, nous permet sur 2018 de maitriser notre masse salariale en hausse de seulement 0.6% par rapport au niveau d'exécution 2017.
Les principaux facteurs de hausse sont surtout externes et donc indépendants de la politique de l'établissement :

- Les mesures d'augmentation du point d'indice et de PPCR 2017 en EAP sur 2018
- Les réussites de 15 concours Sauvadet
- Le GVT

Les mesures établissements arrivent à être équilibrées du fait de la stabilisation de certaines dépenses comme les heures complémentaires, mais aussi de réduction de la masse salariale au niveau des composantes et services. Ces baisses viennent pondérer des facteurs de hausse de masse salariale (SFT, EAP 2018 augmentation point d'indice 2017 des contractuels, EAP 2018 des revalorisations d'indice des contractuels 2017…).

1.2 Tableau des autorisations budgétaires – tableau 2 *pour vote*

Le tableau des autorisations budgétaires présente les limites supérieures des dépenses pouvant être engagées juridiquement (AE) et payées (CP) par enveloppe (fonctionnement, personnel et investissement) et les recettes selon qu'elles sont globalisées ou fléchées.
Le tableau présente une distinction entre les autorisations d'engagement, les crédits de paiement et les recettes qui ont fait l'objet de la procédure d'élaboration budgétaire 2018 et ceux qui sont inscrits en 2018 suite à un exercice de reprogrammation de la tranche annuelle 2017 des opérations pluriannuelles intervenue en BR2. C'est la première fois que cette reprogrammation est mise en œuvre et impacte donc le budget 2018.
Concernant les dépenses, seules les opérations budgétaires sont prises en compte, les opérations de trésorerie étant considérées comme non budgétaires (opérations pour le compte de tiers, et les amortissements).

Ce tableau met en évidence **le solde budgétaire** qui traduit la différence entre les prévisions d'encaissement et les prévisions de décaissements. Un solde budgétaire déficitaire signifie que la couverture des dépenses à payer n'est pas assurée par les recettes encaissées sur l'exercice et que donc, ces recettes seront encaissées sur l'exercice suivant.

Les évolutions entre 2017 et le projet de Budget 2018

Le montant total des dépenses en CP inscrit en 2018 est supérieur de 2 047 282 euros à celui du Budget rectifié 2017.

Sur l'enveloppe Personnel, l'augmentation est de 203 656 euros. Cette augmentation peu significative tient de mesures fortes en matière de politique RH pour maintenir l'évolution de la masse salariale et ne pas dégrader nos ratios en termes de niveau de rigidité ; mesures qui ont permis de redéfinir un flux d'évolution sur 2018 qui part d'un niveau d'exécution 2017 inférieur aux prévisions.

L'évolution des dépenses de fonctionnement reste maitrisée avec une baisse de 75 945 euros.

L'attention sera notamment portée sur les frais de mission et de réception qui avaient connus une croissance forte ces trois dernières années. Pour les frais d'édition et de reprographie, notre politique de développement durable contribuera à la stabilisation de ce poste, voire à sa baisse.

Quant aux investissements, la reprogrammation des AE et des CP a un impact sur 2018 et l'augmentation enregistrée est de 1 919 571 euros, il s'agit pour l'essentiel de la reprogrammation des opérations de travaux *(détails point 3.4.1.)*.

Au niveau des recettes, on enregistre une hausse de notre subvention pour charge de service public (SCSP) notamment liée à la notification de moyens supplémentaires ainsi répartis :

- 245 555 euros pour financer une partie du GVT
- 95 432 euros au titre de la compensation du protocole PPCR (EAP 2017)
- 508 198 euros au titre de l'extension en année pleine des créations d'emplois
- 153 839 euros prise en charge du CAS pension des titularisations Sauvadet (EAP 2017)
- 40 674 euros pour la compensation de la hausse de la valeur du point d'indice.

Les indications portées dans cette notification nous informent que d'autres moyens pourront nous être alloués en cours d'exercice afin d'accompagner la mise en œuvre de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants. Nous pourrons également compter sur une compensation de la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) et de la décharge des maîtres de conférence stagiaires ainsi que sur un abaissement de la réserve de précaution actuellement maintenue à 634 384 euros. Toutefois, à ce jour, comme ces éléments ne sont pas chiffrés, il n'a pas été possible de les intégrer dans le projet de budget 2018.

Concernant les autres natures de recettes, on constate pour les autres financements de l'Etat et financements publics une stagnation dans l'évolution de ces ressources hors reprogrammation.
Nos ressources propres - tels les droits d'inscription en formation initiale et continue, la taxe d'apprentissage, contrats et prestations de recherche, ERASMUS, prestations de service, etc - enregistrent par ailleurs une baisse qui tient compte d'une meilleure appropriation de la GBCP et d'un rapprochement de la prévision à la réalité des encaissements mais enregistre aussi l'effet programmation et reprogrammation pluriannuelles de certaines de nos recettes.

1.3 Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine – tableau 3 *pour information*

En dépit d'un contexte économique difficile, l'établissement continuera à développer une politique ambitieuse. Ce développement passe par l'accroissement de la qualité de notre recherche et de nos formations et le renforcement de l'efficience des moyens. Des dialogues de gestion élargis avec les services et composantes ont ainsi été mis en place pour l'élaboration du budget 2018, traitant tant des aspects budgétaires, que des activités d'enseignement et de recherche, et des projets pour l'année à venir.

Analyse des dépenses par destination

Masse personnel

Un pilotage fin a été mené courant 2017 pour rationaliser nos moyens : une analyse fine du renouvellement des postes sans reconduction « automatique », et en lien avec les partenaires du site pour ce qui est des

emplois d'enseignants-chercheurs se poursuivra. De même pour les personnels BIATS, une analyse précise des métiers et des emplois sera effectuée à l'occasion de tout départ, afin d'envisager, le cas échéant, une évolution du profil des postes libérés et une meilleure adéquation à l'environnement.

Les bibliothèques universitaires Lyon 3 sont engagées dans un processus de réorganisation pour améliorer la qualité des services rendus et mettre en cohérence leur organisation avec les missions que leur fixe l'université, notamment dans le cadre du Plan Bibliothèques Ouvertes. Le développement de nouvelles missions et de nouveaux services et métiers qui leur sont associés, en particulier en lien avec le numérique, font l'objet d'un investissement soutenu de l'établissement, en terme budgétaires comme en moyens humains. Ainsi, le budget MS des bibliothèques est en hausse de 2,7%.

Masse Fonctionnement

La masse de dépenses de fonctionnement diminue de près de 76 000 euros, pour une enveloppe de 15,6 M€. Elle suppose une maîtrise au plus juste de l'ensemble des flux liés à nos activités.
La qualité de nos formations doit être réaffirmée et portera sur le suivi des effectifs, la réussite et l'insertion professionnelle, la formation en alternance et la formation continue. En conséquent, le budget de fonctionnement consacré aux formations est maintenu à 4,4M€, soit 28% du budget global de fonctionnement.

L'accompagnement de la recherche continuera à être fortement soutenu. Tout en favorisant la recherche sur projet et sur financement externe, les moyens fonctionnels actuels des laboratoires de recherche seront préservés et maintenus à 1,5 M€, soit 10% du budget.

Avec un effectif de plus de 29 000 étudiants, la question de l'espace est une priorité. Des moyens d'appui renforcés seront attribués aux bibliothèques pour améliorer l'espace existant et tenir nos engagements sur le site de Lyon St-Etienne. L'usage des espaces de co-working, pour lesquels il est important d'optimiser l'utilisation, sera évalué et de nouveaux aménagements seront proposés en lien avec les nouveaux usages de travail. En outre, l'indispensable amélioration de la qualité climatique des amphis sera poursuivie. Le budget des bibliothèques se trouve ainsi augmenté de 92 K€,

soit une hausse de 8% et celui destiné au fonctionnement de l'immobilier de 896 K€, soit une hausse de 31%.

Les mesures en faveur des actions qualitatives auprès de nos étudiants (sport, activités culturelles, médecine préventive) seront également renforcées avec un accroissement du budget de 211 K€, soit 36% de plus par rapport à 2017.

Masse Investissement

Afin de faire face au nombre croissant de ses effectifs étudiants, d'intégrer dans de bonnes conditions les nouveaux personnels et d'envisager le développement de l'établissement, une des priorités de l'établissement est de développer les moyens d'une politique patrimoniale volontariste.

La pression actuelle sur les locaux exige donc le développement de la surface disponible en finalisant des chantiers amorcés, en améliorant l'espace existant et en recherchant des espaces nouveaux. Des projets spécifiques sont prévus ou en cours :

- L'étude de l'aménagement de l'avant-corps, situé le long de la Manufacture et du tramway, sous la voie modes doux, qui pourra servir de stockage ;
- la réhabilitation de la « Maison du Directeur », à proximité immédiate de la Manufacture des Tabacs ;
- la poursuite du chantier du site des quais avec le plan Campus.

Les principales destinations fonctionnelles impactées en investissement sont ainsi l'immobilier, avec une hausse de 2,6 M€, représentant 83% du budget global d'investissement et des investissements destinés à la vie étudiante (+69 K€) et aux bibliothèques (+8 K€).

Analyse des recettes par origine de financement

Ressources propres

Les contextes, national et local, de maîtrise des dépenses publiques nous conduisent à être prudents dans l'estimation de la subvention pour charges de service public 2018 et d'autres financements Etat. Une augmentation de 1,3% est d'ores et déjà prévue (+1.1 M€).
Quant au montant des recettes d'inscription, une estimation à 4 M€, en tenant compte du taux habituel des boursiers, nous semble raisonnable.

Une des orientations de l'établissement est d'accroître le budget de fonctionnement de l'établissement à partir de ses ressources propres en développant davantage sa relation avec le monde socio-économique, en accroissant les financements des contrats de recherche et de transfert/valorisation et en faisant du développement maîtrisé de la formation continue l'un des éléments forts de sa politique de ressources. Toutefois, ces formations doivent se faire dans le respect du plafond d'heures attribué à chaque composante. Quant aux perspectives de développement de la formation continue, celles-ci passeront moins par le développement du chiffre d'affaires que par l'accroissement des marges. Des formations qualitatives, à haute valeur ajoutée seront privilégiées, tout en restant dans le cadre du plafond d'heures. Une évolution de 4% des recettes de FC est prévue (+348 K€).

D'autre part, grâce à une campagne active, l'établissement compte encaisser un montant de taxe d'apprentissage de 737 K€, dans la continuité de 2017.

En outre, l'établissement entend accompagner au mieux ses chercheurs dans le montage de projets spécifiques qui permettront de financer leurs travaux. Ainsi des chaires industrielles ou de recherche ont déjà vu le jour et d'autres sont en cours de réalisation. C'est une des voies que l'établissement compte poursuivre pour assurer la pérennité de ses structures de recherche. Compte tenu de l'incertitude de l'aboutissement de certains projets, les recettes prévisionnelles sont prudemment estimées à 2,8 M€ soit une légère baisse par rapport à 2017.

On constate enfin un très fort accroissement des « Autres subventions », soit 52,6 % (+1,5 M€). Ce montant correspond au projet de réhabilitation de la « Maison du Directeur ».

2 – Equilibre financier

2.1 Tableau d'équilibre financier – tableau 4 *pour vote*

Le tableau d'équilibre financier permet de déterminer la variation de la trésorerie prévue en 2018.
Cette variation de trésorerie résulte, d'une part, du solde budgétaire découlant du tableau des autorisations budgétaires (tableau 2) et, d'autre

part, des opérations de trésorerie qui ne sont pas des opérations budgétaires mais affectent la trésorerie.

Le déficit budgétaire de **– 3 206 381 euros** corrigé de ces opérations (notamment de la déconsignation de 5 500 000 euros qui sera réalisée en janvier 2018 auprès de la Caisse des dépôts et consignations), notre trésorerie se trouve abondée de 2 293 619 euros.

2.2 Tableau des opérations pour compte de tiers – tableau 5 *pour information*

Ce tableau retrace les opérations traitées, en comptabilité générale, uniquement en comptes de tiers (classe 4), s'agissant d'opérations gérées par l'Université pour le compte de tiers.
Sont, à ce titre, retracés deux types d'opérations, à savoir :

- Les bourses AMI qui constituent un dispositif d'intervention « transparent » géré par l'université sur financement de l'Etat.

- Les reversements des droits de sécurité sociale des étudiants perçus par l'Université et reversés à l'URSSAF au titre d'une convention de mandat.

L'absence de marge de manœuvre sur de telles opérations justifie leur exclusion du tableau des autorisations budgétaires et participent, en cas de déséquilibre entre les encaissements et les décaissements, à la variation de trésorerie. Elles figurent ainsi sur une ligne du tableau d'équilibre financier.
Ces opérations n'ont pas d'impact sur le budget 2018 car il est prévu que les montants encaissés (309 200 euros pour les bourses AMI et 2 330 968 euros pour la sécurité sociale étudiante) soient reversés intégralement sur l'exercice.

3 – Analyse de la soutenabilité

3.1 Tableaux de situation patrimoniale – tableau 6 *pour vote*

Le tableau relatif à la situation patrimoniale présente le budget de l'établissement sous l'angle de la comptabilité générale. Il correspond aux présentations qui étaient effectuées avant la mise en œuvre de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Ce document se veut donc différent du tableau des autorisations budgétaires et du tableau d'équilibre financier mais reste néanmoins complémentaire et permet une analyse

globale de la situation budgétaire et financière de notre établissement, elle permet de présenter l'impact prévisionnel en droits et obligations constatés de l'évolution de nos charges et nos produits.

Le compte de résultat prévisionnel présente les dépenses de fonctionnement et de personnel ainsi que les recettes de fonctionnement. Les dépenses mentionnées dans le compte de résultat prévisionnel sont complétées des dotations aux amortissements et provisions pour **3 028 837 euros** ; de la même manière les recettes correspondent à celles du tableau des autorisations budgétaires auxquelles est ajoutée la quote-part de reprise des financements rattachés à des actifs pour **1 467 872 euros**.

Il permet de déterminer que le budget 2018 génère un résultat prévisionnel positif de **10 575 euros**.

Le résultat prévisionnel issu du compte de résultat prévisionnel permet également de déterminer la capacité d'autofinancement (CAF) de l'établissement. Pour l'exercice 2018, elle est valorisée à **1 571 540 euros**, elle constitue un surplus de trésorerie et permettra de financer des dépenses d'investissement prévues hors PPI.
Ce montant de CAF est porté en ressources au tableau de financement prévisionnel abrégé, qui détaille quant à lui les dépenses et recettes d'investissement.
Parmi les ressources, sont notamment inscrites les subventions d'investissement pour les opérations MILC et e-Factory.
L'ensemble des ressources qui s'élève à **3 309 540 euros** ne permet cependant pas de couvrir les emplois en investissement pour un montant total de **5 926 601 euros** dont **4 284 101 euros** au titre du PPI ce qui génère un prélèvement sur notre fonds de roulement pour **2 617 061 euros**.

3.2 Plan de trésorerie – tableau 7 *pour information*

Ce document, établi pour l'intégralité de l'exercice, permet d'évaluer le montant mensuel des encaissements et décaissements prévisionnels et le solde de trésorerie de fin de mois.
Le solde initial correspond à celui porté au dernier budget rectificatif d'octobre, à savoir **11.451.707 euros**. La prévision de la variation 2018 s'élevant à **2 293 619 euros**, la trésorerie en fin d'exercice devrait s'établir à **13 745 326 euros**.

Cette variation positive est liée à la déconsignation sera opérée en janvier 2018 auprès de la Caisse des dépôts pour 5 500 000 euros.

Ainsi l'exécution mensuelle de ce plan ne devrait-elle pas générer de difficulté malgré une attention particulière à porter sur juin et octobre qui sont traditionnellement des mois de dépenses salariales importants.

3.3 Tableau des opérations liées aux recettes fléchées – tableau 8 *pour information*

Dans le cadre de l'exécution du Décret GBCP, les recettes sont à distinguer selon deux catégories, les recettes globalisées et les recettes fléchées.
Par principe, les recettes sont dites globales.
Par exception, les recettes peuvent être fléchées. Dans ce cas, elles correspondent à des ressources de l'établissement dont l'utilisation est prédéterminée. Elles sont destinées à la réalisation d'opérations ou au financement de certaines natures de dépenses bien identifiées auxquelles sont liées des AE et des CP et ne peuvent faire l'objet d'aucune autre utilisation.
La réglementation nécessite un tableau de suivi des opérations liées à ces recettes dans le Budget initial et les Budgets Rectificatifs, un suivi particulier en termes de volume de trésorerie d'une année sur l'autre et leur traçabilité en particulier en encaissement dans le tableau budgétaire et dans le plan de trésorerie.

On les retrouve également dans le tableau d'équilibre financier car elles peuvent expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié au décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant, et solliciter des besoins en Trésorerie différents sur plusieurs exercices dus à ce même décalage.
Dans notre établissement seules les recettes **ERASMUS sont fléchées** et font donc l'objet d'un suivi particulier. L'effet décalage entre les décaissements et les encaissements est amoindri par le fait que co-existe le financement de plusieurs cohortes en même temps.

3.4 Tableau des opérations pluriannuelles – tableau 9 *pour vote,* tableau 10 *détaillé pour information*

Tant en prévision qu'en exécution, le suivi des opérations pluriannuelles concerne autant les dépenses que les recettes et permet, en conséquence, d'apprécier la soutenabilité de ces opérations sur leur durée.

La présentation est détaillée par opérations regroupées selon qu'il s'agit de contrats de recherche ou d'enseignement ou du programme pluriannuel d'investissement.

Il permet d'éclairer et justifier une partie des montants inscrits tant en dépenses qu'en recettes dans le tableau des autorisations budgétaires.
Ce tableau est important car il permet de mesurer nos engagements et leurs impacts financiers sur plusieurs exercices.

Les informations données au titre de l'exécution des exercices antérieurs à 2018 et de l'exercice 2018 font apparaître les soldes à engager et à payer totaux sur les exercices 2019 et ultérieurs. Ces soldes résultent de la différence entre le coût total prévisionnel de l'opération et l'exécution constatée depuis l'exercice de démarrage de l'opération jusqu'à 2018 inclus. Il donne une visibilité sur les engagements juridiques et les décaissements qui restent à réaliser au vu du coût total de l'opération.

3.4.1. Focus Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)

L'année 2018 marque la continuité de l'année 2017 avec :

- Les travaux de l'opération campus pour lesquels nous ne sommes pas maître d'ouvrage mais qui engage une mobilisation importante de notre effectif (Athéna, fin phase 1 Palais + début phase 2 Palais dont amphi Roubier),
- Les opérations annexes à l'opération campus réaménagement, réorganisation des espaces (Athéna : installation de la Faculté des Lettres, Aile sud du Palais : installation de la Faculté de Droit et des Instituts),
- La poursuite de l'opération E-Factory (CPER 2015-2020),
- La poursuite des travaux de l'Ad'Ap – élaboré sur 6 ans (2016-2021),
- Les travaux de confort thermique : bureaux, amphithéâtres,
- Le plan de rénovation des sanitaires de la Manufacture des Tabacs,
- La phase opérationnelle de la réorganisation de l'espace rue de la Manufacture,
- La phase programmatique de l'aménagement de l'avant-corps,
- Les interventions en GER : clos/couvert, VRD et installations techniques,
- La réponse aux besoins fonctionnels des services,
- Pour le volet créatif, nous finaliserons le 1% artistique du PUQ.
  L'année 2018 marque également l'entrée en phase programmatique de la phase 2 du CPER de Bourg en Bresse.

MANUFACTURE DES TABACS

1. RENOVATION DES SANITAIRES – 17PSANITAIRES

A la Manufacture des Tabacs, malgré des travaux de maintenance réguliers, les constats sur les sanitaires des amphithéâtres ont permis d'enclencher un programme de rénovation pluri-annuelle de ces espaces très sollicités au cours de l'année universitaire.

Une réhabilitation complète des blocs sanitaires (40 cabines sur 3 ans) est programmée pour atteindre les objectifs suivants :

- Augmenter la capacité d'accueil dans un environnement confortable,
- Respecter les normes d'accessibilité,
- Réduire la consommation de fluides,
- Faciliter la maintenance.

L'équipe de maîtrise d'œuvre est mobilisée sur ce dossier depuis le 1er semestre 2017.

2. ESPACE RUE MANUFACTURE – 15PESPACER

Nous avons réalisé en 2016 l'Atelier des Assos en mezzanine de l'espace rue nord.

Avec l'appui d'une maîtrise d'œuvre (AC PI) nous pourrons continuer le déploiement sur ces espaces. La priorité est accordée au service des sports et à la relocalisation des services de médecine en RDC du B6.

3. INFORMATIQUE PEDAGOGIQUE - RENOVSALDP

L'université a engagé un plan de refonte des salles informatiques de la Manufacture. Deux salles seront rénovées en 2018.

4. REORGANISATION BUREAUX DNUM – 17BURDNUM

L'opération engagée en 2017 permet de répondre aux besoins de la DNUM en termes d'effectifs et d'organisation de l'activité. Ce projet, traité par phase en site occupé, s'achèvera en 2018.

5. AVANT CORPS – 16PAVANTCO

Les premiers travaux de désamiantage, déplombage, purge et démolition d'espaces vétustes sont réalisés fin 2017.

Il s'agit désormais de réaliser l'étude de programmation par le biais d'un marché spécifique.

6. MAISON DU DIRECTEUR – E-FACTORY – 15PEFABRIK

Le compromis de vente de la maison du directeur a été signé fin 2016 pour un règlement comptable après purge du permis de construire (1er semestre 2018).

Le projet de E-Factory est un projet Université de Lyon dans le cadre de la Fabrique de l'Innovation porté au CPER. L'université Jean Moulin assure une partie du financement sur fonds propres.

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée à LalaArchitecture, accompagné d'ID+ (BE) et de la Cordée (expertise co-working).
La recette CPER (1,5 M€) devrait être versée pour partie en 2018. La Région a d'ores et déjà notifiée sa part (750 k€).

7. CONFORT THERMIQUE ET VENTILATION DES AMPHIS – 17PTHERMIQ

L'université a validé un plan d'amélioration des conditions de travail en cas de températures extrêmes en période estivale :

- Climatisation d'un bloc amphi supplémentaire (B4) – réalisé en 2017,
- Remplacement des CTA en fonction de leur vétusté – plan pluriannuel.

8. CLIMATISATION BUREAUX AILE C 2EME ETAGE – 17PCLIMBUR

L'opération est d'ores et déjà engagée et doit se finaliser en 2018.

9. CHASSIS OUVRANTS AMPHIS – 17PCHASSIS

Afin d'améliorer le confort des amphis non climatisés, des ouvrants seront créés pour améliorer la ventilation. Un test sur un amphi en 2018 permettra de valider la solution et d'engager un marché pluri-annuel.

10. COUVERTURE DES AMPHIS – 17PCOUVERT

Les amphithéâtres souffrent d'une défaillance d'étanchéité depuis leur construction. Nous souhaitons mener une étude préalable à une rénovation permettant de définir la solution constructive la plus adaptée. En attendant la société de maintenance intervient pour des réparations ponctuelles.

11. MAISON DU GARDIEN – 17PGARDIEN

Un des logements NAS de l'Université est reconverti en projet lié à l'entrepreunariat, et sera valorisé dans ce cadre. Une première intervention en 2017 permet une installation dans les locaux. L'opération sera finalisée en 2018.

SITE DES QUAIS

12. PLAN CAMPUS – 15PPCAMPUS

Nous avons plusieurs opérations à mener en périphérie de l'opération campus.

En 2018, nous devons engager :

- L'installation de la Faculté des Lettres à Athéna,
- L'affectation du RDC de Dugas au support technique,
- Une opération importante de refonte de l'aile Sud du Palais de l'Université.

L'étude de programmation, menée en interne, inclut le bâtiment Chevreul : service de la recherche, instituts, écoles doctorales, laboratoires de recherche, etc.

13. MILC – 1% ARTISTIQUE PUQ – 11S9002A04

L'artiste est notifié fin 2017 suite au choix du comité artistique. L'installation se fera début 2018. L'université porte l'opération dont le Rectorat est financeur à 65 %.

BOURG EN BRESSE

14. CPER BOURG EN BRESSE

Après plusieurs mois d'échanges, la phase 2 du CPER de Bourg en Bresse passe en phase programmatique. Ce projet est financé par l'Etat et les collectivités :

- Etat : 0,7 M€
- Région : 1,5 M€
- Département : 1 M€
- Agglomération : 0,5 M€

La phase programmation et expertise est confiée à l'Université de Lyon. Le CD01 assurera la maîtrise d'ouvrage conception et réalisation.

ETABLISSEMENT – TOUS SITES

15. MISE EN ACCESSIBILITE – 13S9002A02

Le marché de signalétique directionnelle avec Alp'com s'est terminé avec la tranche ferme. Nous n'avons pas souhaité affermir les tranches suivantes pour des raisons de relations avec l'entreprise. Nous souhaitons nous diriger vers un marché à bons de commande de fabrication et fourniture de plaques.

2018 : Signalétique provisoire du Palais + Signalétique définitive d'Athéna et Dugas.

16. ACCESSIBILITE – Ad'AP – 13S9002A02

L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) fixe pour 6 ans un panel de travaux pour finaliser l'accessibilité des bâtiments. Selon la nature des travaux nous utilisons : les marchés à bon de commande, les marchés spécifiques pluriannuels déjà notifiés, et des marchés restants à rédiger.
Les travaux 2018 mettront l'accent sur la poursuite de la mise aux normes des circulations verticales ainsi que le début du traitement des sanitaires.

17. CONTROLE D'ACCES – 17LCONTRAC

Ce volet est géré dans le SO DIRLOG 915X502 : déploiement sur 4 ans d'une solution de contrôle d'accès, tous sites, sur des locaux ciblés.

18. GER – 17PGER

En 2018 sont prévues, entre autre :

- Rafraichissement tête réseau Manufacture,
- Réglementation sur les ascenseurs,
- Traitement de la traboule BU en enrobé,
- CVC – mise aux normes groupes froids,
- Campagne de relampage LED,
- Mise à jour des GTC,
- Aménagements intérieurs : poursuite des campagnes de changement de sols, mise en peinture, changement de faux-plafonds, etc.

Opérations également initiées l'an prochain :

- Traitement des murs extérieurs de Dugas,
- Remplacement du faux-plafond du salon des symboles sud et centre (travaux en 2019).

19. MISE EN SECURITE - 19PSECURIT

Sans objet

20. AMENAGEMENTS FONCTIONNELS - 18PAMENFCT

Cet eotp concerne les demandes répondant aux besoins de réorganisation des services, financés par l'établissement.

3.5 Tableau de synthèse budgétaire et comptable – *pour information*

Ce tableau a pour objet de synthétiser tous les ratios significatifs issus des différents autres tableaux constituant le projet de budget 2018.

La lecture de ce tableau se fait dans un ordre chronologique :

- Les montants liés à des stocks (niveaux d'entrée/sortie des restes à payer, de fonds de roulement, de trésorerie…) sont dissociés des montants liés au flux de l'année (résultat, CAF, variation du fonds de roulement, solde budgétaire…)
- Concernant les flux de l'année, le tableau recense les éléments issus de la comptabilité budgétaires (autorisations d'engagement et restes à payer), puis ceux du haut de bilan (compte de résultat, capacité d'autofinancement et variation de fonds de roulement, solde budgétaire et variation de trésorerie).

Ce tableau permet de comprendre l'articulation entre les grands agrégats financiers traditionnels (fonds de roulement, besoin en fonds de roulement, trésorerie) et les nouveaux instruments produits par la comptabilité budgétaire (solde budgétaire).

Le fonds de roulement attendu après le budget rectificatif était 8 182 128 euros. La variation du fonds de roulement prévisionnel sur le budget 2018 étant de **2 882 939 euros**, le montant final du fonds de roulement devrait s'établir en fin d'année à **11 065 067 euros**.

La trésorerie initiale à hauteur de 11 451 707 euros est ainsi portée à **13 745 326 euros.**

3.6 Annexe ACHATS

L'annexe Achats du budget initial 2018 retrace uniquement les marchés les plus significatifs passés par l'Université sur l'exercice 2017 et qui s'exécuteront en 2018 ; les marchés inférieurs à 25 000 € HT n'y ont pas été insérés.

L'Etat a assigné à ses établissements publics des objectifs pour acheter responsable. Pour les atteindre, la Direction des Achats de l'Etat a décliné des axes stratégiques sur lesquels nous devons travailler :

1) L'AXE PERFORMANCE ECONOMIQUE : ECONOMIES ACHATS
L'objectif fixé est de réaliser 2% par an d'économie sur le total des achats entre 2016 et 2018.

Deux exemples d'économies achats :

- L'objectif a été atteint avec le marché Fourniture d'électricité qui a été passé en groupement de commandes par le Réseau des Universités et Etablissement (RUE), constitué des Universités Lyon1, Lyon2, Lyon3, St Etienne et l'INSA Lyon. Lors de la passation du dernier marché subséquent ont été réalisées des économies selon les sites de l'Université Jean Moulin, comprises entre 15 et 20%.
- Lors du renouvellement du marché Courant fort/courant faible au 1er trimestre 2017, les économies achats prévisionnelles ont été chiffrées à 15%.

2) AXE « ACHAT AUPRES DES PME »
L'objectif est de signer 29% du volume financier de ses marchés avec des PME entre 2016 et 2018.

L'Université Jean Moulin signe un nombre important de marchés avec des PME, sur divers segments achats tels que le Courant fort/courant faible, Contrôle d'accès, Acquisition de Mobiliers fixes et mobiles, Acquisition de Vidéoprojecteurs, Prestations traiteurs, Prestations restaurants, Prestations de surveillance, Prestations informatiques.

3) AXE DEVELOPPEMENT DURABLE

a) AXE « ACHAT AVEC DISPOSITION ENVIRONNEMENTALE »
L'objectif est de passer 20 % de ses marchés supérieurs à 25 K€ entre 2016 et 2018, avec une disposition environnementale.

Un travail important a été entrepris sur les segments suivants : fourniture de papier (acquisition de papier 70g au lieu de 80g), fournitures administratives (introduction d'écoproduits), fourniture de mobiliers notamment.

Cet axe a aussi été mis en œuvre dans le cadre du marché traiteurs avec l'introduction de critères environnementaux de sélection des offres (lieu d'approvisionnement, usage de produits de saison, etc.).
Dans le cadre du renouvellement de ce marché en 2018, il est prévu également l'introduction d'un lot comportant des clauses d'exécution environnementale.

b) AXE « ACHAT AVEC CLAUSE SOCIALE »
L'objectif est de passer 15 % de ses marchés supérieurs à 25 K€ entre 2016 et 2018, avec une clause sociale.

Il est prévu l'introduction de ces clauses d'exécution sociale pour le renouvellement en 2018, du marché Traiteurs et du marché Solution d'impression. Il est notamment envisagé de contractualiser avec des entreprises d'insertion par l'activité économique.

4) AXE « ACHAT INNOVATION »
L'objectif est d'avoir réalisé 2 % par an de ses achats auprès des PME innovantes en 2020.

Cet axe est le moins développé. L'Université a déjà contractualisé avec une entreprise innovante dans le domaine du patrimoine.

En conclusion, sur le court-moyen terme, en croisant les quatre critères que sont le solde budgétaire (< 0), la variation du fonds de roulement (> 0), la variation de la trésorerie (> 0) et la variation du besoin en fonds de roulement (> 0), informations issues des tableaux budgétaires 2018, il apparaît que la situation financière de notre établissement est « viable » mais sollicite un effort constant de pilotage.

Délibération n° D2017-12-03-Fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 décembre 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, R. 719-52 et R. 719-55 ;
Vu la délibération n° 2017-10-06-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Sur proposition de Monsieur le président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver le projet annuel de performance au titre de l'exercice 2018, annexé à la présente délibération.

Le projet annuel de performance au titre de l'exercice 2018 peut être consulté, dans son intégralité, auprès de la direction des affaires financières.

La présente délibération est approuvée, à l'unanimité des membres, par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 26
- ✓ Nombre de voix pour : 26
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 0

Lyon, le 21 décembre 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président en charge du conseil d'administration

Pierre SERVET

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

2018

Université Jean Moulin Lyon 3

Conseil d'administration du 19/12/2017

Avant-propos

Le projet annuel de performances (PAP), produit en application de l'article 5 du décret 2008-618 du 27 juin 2008 par les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) bénéficiant des responsabilités et compétences élargies (RCE), présente les objectifs poursuivis, les résultats obtenus ainsi que ceux attendus pour les exercices à venir.

Ce document doit être annexé au budget. Sur la base d'un ensemble d'indicateurs d'efficacité, d'efficience et de qualité du service public de l'enseignement supérieur, associés à des objectifs, le PAP permet d'avoir une vision dynamique des éléments d'activité et de suivi de performance de l'université.

Par ailleurs, le PAP concourt à l'information du Conseil d'Administration sur les choix politiques de l'établissement ainsi qu'au suivi du contrat pluriannuel d'établissement. Il s'inscrit dans la dynamique du plan stratégique de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et du contrat quinquennal qui a pour ambition de faire de notre établissement une université attractive, responsable et fidèle à ses missions de service public.

Les indicateurs retenus, nationaux et spécifiques à l'établissement, sont en cohérence :

- d'une part, avec ceux déclinés dans le projet de loi de finances 2017 du programme ministériel n° 150 "Formations supérieures et recherche universitaire" et du programme n° 231 "Vie étudiante" et
- d'autre part, avec ceux négociés entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et l'Université Jean Moulin Lyon 3 dans le contrat quinquennal.

Le projet annuel de performances de l'Université Jean Moulin Lyon 3 décrit les moyens mis en œuvre pour satisfaire la réalisation des objectifs que l'université s'est assignée et recense les actions prévues ainsi que les moyens engagés au titre de l'année budgétaire 2018.

Ainsi, le renseignement des indicateurs prévus au PAP permet d'apprécier la contribution relative de l'université à la performance globale des deux programmes ministériels et de mesurer annuellement l'atteinte des objectifs prévus au contrat pluriannuel d'établissement. Le PAP permet également à l'université de se situer par rapport aux résultats nationaux actuels et ceux visés sur les objectifs définis par le Ministère.

I. Présentation du projet annuel de performances de l'établissement 5

II. Objectifs et indicateurs de performance du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » 6

Objectif n° 1 – Répondre aux besoins de qualifications supérieures tout au long de la vie 7

- indicateur n° 1.2 : Insertion professionnelle des diplômés en formation initiale
  - *1.2a – Insertion des DUT* 8
  - *1.2b – Insertion des Licences Professionnelles* 10
  - *1.2c – Insertion des Masters* 11

- indicateur n° 1.3 : Formation tout au long de la vie
  - *1.3a – La formation continue* 13
  - *1.3b – Part des diplômes délivrés en Formation Continue* 14
  - *1.3c – Part de la validation des acquis de l''expérience (VAE)* 15
  - *1.3d – Part de la validation des acquis professionnels (VAP)* 16

Objectif n° 2 – Améliorer la réussite des étudiants 17

- indicateur n° 2.2 : Mesures de la réussite étudiante
  - *2.2a – DUT en 2 ou 3 ans* 18
  - *2.2b – Etudiants en 1ère année de DUT par type de bac* 19

- indicateur n° 2.3 : Réussite en 1er cycle universitaire
  - *2.3a – Licence en 3* 20
  - *2.3b – Licence en 3 ou 4 ans* 21
  - *2.3c – Le devenir des étudiants en fin de L1* 22
  - *2.3d – Réussite des étudiants inscrits au Pôle Réussite* 23

- indicateur n° 2.4 : Réussite en Master - M2 24

- indicateur n° 2.5 : Réussite en Doctorat 25

Objectif n° 3 – Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau International 26

- indicateur n° 3.3 : Enseignants chercheurs produisants 27

Objectif n° 4 – Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la Recherche 28

- indicateur n°4.1 : Montant des redevances sur titre de propriété intellectuelle dans les ressources de l'établissement 28

- indicateur n° 4.2 : Montant des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources de l'établissement 29

- indicateur n° 4.3 : Ressources propres liées à la recherche – revenus consolidés de la valorisation de la recherche 30

Objectif n° 5 – Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements 32

- indicateur n° 5.1 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat
  - *5.1a – Etudiants étrangers en Master* 33
  - *5.1b – Etudiants étrangers en Doctorat* 34
- indicateur n° 5.2 : Proportion d'étrangers parmi les enseignants-chercheurs
  - *5.2a – Enseignants chercheurs de nationalité étrangère* 35
  - *5.2b – Professeurs invités* 36
- indicateur n° 5.3 : Coopération internationale
  - *5.3a* – Doctorants en cotutelles 37
  - *5.*3b – Doctorats délivrés en cotutelles 38

Objectif n° 6 – Améliorer l'efficience de l'université 39

- indicateur n° 6.1 : Part des mentions à faibles effectifs 40
- indicateur n° 6.2 : Attractivité des Masters 41
- indicateur n° 6.3 : Mesure de la disponibilité des places de bibliothèque
  - *6.3a – Entrées dans les BU* 42
- indicateur n° 6.4 : Qualité de la gestion immobilière – taux d'occupation des locaux 43
- indicateur n° 6.5 : Ressources propres de l'établissement 44

III. Objectifs et indicateurs de performance du programme 231 « Vie étudiante » 45

Objectif n° 1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales 46

- Indicateur n° 1.2 : Représentation des origines socio professionnelles des étudiants 46
- indicateur n° 1.3 : Etudiants boursiers
  - *1.3a – Boursiers sur critères sociaux : effectifs* 47
  - *1.3b – Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite en L3* 48
  - *1.3c – Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite en M2* 49

Objectif n°3 – Développer le suivi de la santé des étudiants 50

- Indicateur n° 3.1 : Pourcentage des étudiants de l'université vus par le Service Médical de Médecine Préventive 51

I. Présentation du projet annuel de performances de l'établissement

L'Université Jean Moulin Lyon 3, spécialisée en sciences humaines et sociales, propose une offre de formation riche de niveau Bac + 1 à Bac + 8 en droit, science politique, francophonie, management, économie, gestion, philosophie, langues, lettres, histoire, géographie, aménagement, information et communication au sein de six facultés et instituts. Pour l'année universitaire 2016-17, elle a accueilli **29.174** étudiants répartis sur 3 sites :

- le Campus de la Manufacture des Tabacs (17.937 étudiants),
- le Campus des Quais (7.216 étudiants)
- le Campus de Bourg-en-Bresse (923 étudiants) et
  3.098 étudiants en formations délocalisées en France et à l'étranger.

L'Université compte 5.686 étudiants internationaux (étrangers et/ou en échange).

62% des étudiants sont en cycle Licence, 35% en cycle Master et 3% sont en cycle Doctorat. Par cycle, on compte les étudiants de Diplômes Nationaux mais aussi les préparations et les Diplômes d'Université.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 est membre de l'Université de Lyon (UdL), devenue par décret du 5 février 2015, Communauté d'universités et d'établissements (COMUE).

Avec un budget global prévisionnel de 115,5 millions d'euros pour 2018, 677 enseignants-chercheurs et enseignants, un personnel administratif et technique de 706 personnes, 49 contrats étudiants et plus de 2.000 vacataires chargés d'enseignement, l'Université Jean Moulin Lyon 3 met d'importants moyens humains et financiers pour *contribuer à la réussite et à l'insertion professionnelle* de ses étudiants et de ses diplômés malgré un taux d'encadrement des étudiants le plus faible de France.

Le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) accompagne les étudiants vers leur premier emploi et tisse également des liens étroits avec les partenaires économiques et sociaux. La création d'une Direction de l'Innovation et du développement (DID) en 2014 aura contribué à renforcer nos liens avec le monde socio-économique :

- ✓ 7 163 stages professionnels effectués
- ✓ 1 891 étudiants en formation continue dont la moitié en contrats de professionnalisation
- ✓ 385 étudiants en apprentissage
- ✓ Le taux d'emploi des diplômés est de 81% en DUT, de 93% en Licence Pro et de 82% en Master Professionnel
- ✓ Création d'un « incubateur étudiant » qui héberge et accompagne des étudiants entrepreneurs
- ✓ Création d'un espace de « *co-working* » au sein de l'université pour la communauté des étudiants en projet entrepreneurial

Et parce que les différences sont une source de diversité, les dispositifs en faveur de *l'égalité des chances et du mérite* ont été développés avec le Pôle Réussite et le Pôle Handicap. Ainsi pour l'année universitaire 2016-2017 :

- ✓ 7.972 étudiants ont bénéficié d'une bourse sur critères sociaux et 440 étudiants d'un autre type d'aide. L'université compte 33% de boursiers sur critères sociaux.
- ✓ Près de 305 étudiants en situation de handicap ont été accompagnés par le Pôle handicap étudiant – 60.000 m² accessibles aux personnes à mobilité réduite
- ✓ 787 lycéens, 60 collégiens et 105 enseignants ont bénéficié des actions du Pôle Réussite et 4 885 étudiants y sont inscrits

La *recherche* est également au cœur de la stratégie de notre université avec :

- ✓ 7 écoles doctorales
- ✓ 19 unités de recherche labellisées par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- ✓ 613 doctorants, 7 HDR soutenues
- ✓ 8 thématiques de recherche (Problématiques urbaines – Environnement – Santé globale – Entrepreneuriat et innovation – Interculturalité et internationalisation – Religion et laïcité – Numérique en SHS – Mémoire et Héritage)

Enfin, *la politique internationale* de l'Université Jean Moulin Lyon 3 ne cesse de s'étendre grâce à un développement ciblé avec :

- ✓ un réseau de 240 universités partenaires hors Europe
- ✓ 200 partenaires ERASMUS+
- ✓ 58 programmes de formation délocalisés dans 20 pays
- ✓ 4.882 étudiants étrangers de 121 nationalités différentes
- ✓ 774 étudiants partis en programmes d'échange
- ✓ 936 bénéficiaires de bourses de mobilité à l'étranger dont 732 pour des études et 204 pour des stages
- ✓ 43 cotutelles de thèse avec 14 pays
- ✓ des partenariats renforcés avec l'Etat de Sao Paulo et les universités de Shanghai

II. Objectifs et indicateurs de performance du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire »

« Le programme 150 de la Mission Interministérielle de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, intitulé Formations supérieures et recherche universitaire vise à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la nation et des individus qui la composent. »

L'Université Jean Moulin Lyon 3 a décliné ces points dans ses axes stratégiques et dans le contrat quinquennal qui la lie à l'Etat.

Les orientations stratégiques de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » sont découpées en objectifs et mesurées par des indicateurs qui permettent d'en apprécier la progression.

En sa qualité d'opérateur de l'Etat, l'Université Jean Moulin Lyon 3 inscrit son action en totale conformité avec les objectifs définis par l'Etat. Sur les 6 objectifs stratégiques fixés pour l'exercice 2018 :

- 2 concernent l'activité de formation supérieure : répondre aux besoins de qualification supérieure (objectif 1) et améliorer la réussite des étudiants (objectif 2).
- 2 concernent l'activité de recherche : produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international (objectif 3) et améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche (objectif 4)
- 2 sont transversaux aux deux domaines : renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements (objectif 5) et améliorer l'efficience des opérateurs (objectif 6).

OBJECTIF 1 : Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie

L'université doit répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et par la formation tout au long de la vie avec la préoccupation de l'insertion professionnelle. L'insertion professionnelle des diplômés a été consacrée, depuis la promulgation de la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), comme l'une des trois missions du service public de l'enseignement supérieur, avec l'enseignement et la recherche. Elle constitue une des priorités de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et une veille économique est en place sur les marchés du travail (local, national et international) afin d'anticiper l'évolution des besoins et de s'assurer que nos domaines de formation sont en adéquation avec ceux-ci.

L'Université Jean Moulin Lyon 3, qui dès 1991 fait de l'insertion et de la professionnalisation des étudiants une de ses priorités, souhaite les développer en inscrivant la notion de « compétence durable » au cœur de son offre de formation.

Pour soutenir le développement de ses cursus professionnalisés (DUT, licences professionnelles et masters) qui regroupent près du quart de ses étudiants, l'établissement poursuit ses échanges avec le monde socio-économique.

Par ailleurs, différents leviers sont mis à disposition de nos étudiants par notre établissement pour favoriser l'insertion professionnelle :

- L'intégration progressive dans les maquettes des heures dédiées au Projet Personnel et Professionnel permettant aux étudiants de s'informer sur les métiers accessibles en fonction de leur composante de rattachement. A cela, s'ajoutent des modules dédiés à la technique de recherche d'emploi conduits par les composantes et le SCUIO-IP.

- Des structures spécifiques au sein du Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation – Insertion Professionnelle (SCUIO-IP) telles que :
  - le Centre d'Information, de Documentation et d'Orientation (CIDO) ;
  - l'Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle (OFIP) ;
  - le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP)
  - la plateforme U3e facilitant les échanges entre les étudiants, les partenaires socio-économiques et l'Université par la mise à disposition d'un CV thèque aux entreprises et la diffusion de stages et de jobs étudiants.

- L'espace Entreprendre Lyon 3 qui permet de favoriser l'entrepreneuriat étudiant en mettant en place un dispositif «Stage Incub» permettant aux lauréats de faire un stage de 3 à 6 mois consacré à leur projet de création d'entreprise.

- Des appuis et incitations à la mise en place de formations en alternance (contrat d'apprentissage et contrat professionnel). La mise en valeur de l'offre de formation en alternance auprès des entreprises par l'intermédiaire de la DID et l'organisation du forum Entreprises Alternance au sein du campus de la Manufacture permettent à nos étudiants de rencontrer des recruteurs potentiels.

Indicateur de performance n° 1.2 : Insertion professionnelle des diplômés en formation initiale

La formation de nos diplômés doit leur permettre de s'insérer rapidement dans un emploi stable, correspondant à leur niveau de qualification.

N° 1.2a : Insertion des DUT

LOLF_150-1-2a	Insertion DUT

Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures

Responsable de l'indicateur	**IUT Jean Moulin**
Source des données	Enquête Insertion Professionnelle : DUT (IUT)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	% d'étudiants
Date de la mesure	Année du diplôme (= Promotion)
Champ de la mesure	

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	DUT : Enquête d'insertion - Situation 2 ans après l'obtention du DUT
Mode de calcul	Taux de réponse = répondants / interrogés Taux de poursuites d'études - Taux de reprises d'études - Taux d'insertion : ces 3 taux sont calculés par rapport aux répondants Taux d'emploi = répondants en Emploi / répondants en Insertion Adéquation 1er emploi/spécialité DUT : pour tous les répondants hors poursuite d'études - Modalités retenues : "Tout à fait d'accord" et "Plutôt d'accord"
Mode de calcul détaillé	Au moment de l'enquête les étudiants sont : en poursuite d'études (depuis l'obtention du DUT) ou en reprise d'étude (après une période d'insertion) ou encore en situation d'insertion. Les situations d'insertion sont : en emploi, en recherche d'emploi ou inactifs.
Commentaires	- Cibles : Taux de réponse : objectif Lyon 3 Taux d'emploi : objectif LOLF national décliné pour Lyon 3

		Session 2010	Session 2011	Session 2012	Session 2013	Session 2014	Cible - 2020
Répondants	UJM - Lyon 3	173	136	160	170	139	
Taux de Réponse	UJM - Lyon 3	62%	48%	59%	55%	51%	65%
	Ref. Nationales	*51%*	*54%*	*53%*	*56%*	*57%*	
En poursuite d'études	**UJM - Lyon 3**	**90**	**87**	**86**	**104**	**82**	
Taux de poursuites d'études	UJM - Lyon 3	52%	64%	54%	61%	59%	
	Ref. Nationales	*50%*	*51%*	*53%*	*56%*	*56%*	
En reprises d'études	**UJM - Lyon 3**	**5**	**8**	**8**	**9**	**7**	
Taux de reprises d'études	UJM - Lyon 3	3%	6%	5%	5%	5%	
	Ref. Nationales	*5%*	*6%*	*6%*	*5%*	*6%*	
En insertion (=emploi, recherche d'emploi, inactivité)	**UJM - Lyon 3**	**78**	**41**	**66**	**57**	**50**	
Taux d'insertion	UJM - Lyon 3	45%	30%	41%	34%	36%	
	Ref. Nationales	*45%*	*43%*	*41%*	*39%*	*38%*	
En emploi	**UJM - Lyon 3**	**66**	**31**	**46**	**46**	**38**	
Taux d'emploi		85%	76%	70%	81%	76%	90%
	Ref. Nationales	*77%*	*77%*	*77%*	*78%*	*79%*	*90%*
Adéquation 1er Emploi / Spécialité DUT	UJM - Lyon 3	46%	59%	71%	61%	68%	
Durée d'accès à l'emploi en mois	UJM - Lyon 3	3	4	4	3	3	

On distingue 2 notions :

- *Le taux d'insertion correspond à la proportion de diplômés qui sont sur le marché du travail (en emploi ou en recherche d'emploi) et aux inactifs (qui ne recherchent pas d'emploi)*
- *Le taux d'emploi, quant à lui, indique la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles qui sont en situation d'insertion.*

Commentaires :

Le taux de répondants pour cette dernière enquête est de 51%, on dispose ainsi des réponses de 139 diplômés. Ce taux doit être amélioré car les répondants en nombre sont trop peu nombreux pour décliner ces résultats par spécialité.

Cela étant au global, 2 ans après l'obtention de leur DUT, 36% des étudiants de Lyon 3 sont sur le marché du travail. Une majorité des étudiants ont poursuivi leurs études dès l'obtention du DUT (59%) et 5% ont repris des études après une interruption. Ces proportions sont tout à fait comparables à celles relevées en moyenne nationale.

Parmi les diplômés en situation d'insertion 76% ont trouvé un emploi et ce dans un délai de 3 mois suivant la fin de leurs études. Le taux d'emploi pour la session 2014 est assez comparable à la moyenne nationale mais reste éloignée de la cible de 90%, qui est celle du PAP national.

68% des répondants à l'enquête déclarent que leur diplôme est en adéquation avec leur spécialité de DUT.

Pour améliorer la réussite et l'insertion de ses diplômés (DUT, licences professionnelles), l'I.U.T. envisage plusieurs leviers :

- Créer des cours de soutien en faveur de la réussite des étudiants de premier cycle, notamment ceux issus de la filière technologique ;
- Mettre en œuvre une politique de communication très active à la fois pour promouvoir ses formations auprès des futurs bacheliers technologiques mais aussi à l'égard des entreprises, sources de partenariats pédagogiques précieux pour nos étudiants ;
- Ouverture systématique des licences professionnelles à l'alternance ;
- Engagement de l'I.U.T. dans une démarche qualité collective avec les quatre autres I.U.T. de l'Académie de Lyon.

N° 1.2b : Insertion des Licences Professionnelles

LOLF_150-1-2b	Insertion Licence professionnelle
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures

Responsable de l'indicateur	OFIP SCUIO-IP
Source des données	Enquête Insertion Professionnelle : Licence Professionnelle

Description de l'indicateur

Unité de mesure	% d'étudiants
Date de la mesure	Année du diplôme (= Promotion)
Champ de la mesure	

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Licences Professionnelles : Enquête d'insertion à 27 mois
Mode de calcul	Taux de réponse = répondants / interrogés Etudiants en insertion = répondants - étudiants en poursuite ou reprise d'études (Définition Lyon 3) Taux d'insertion = étudiants en insertion / répondants Taux d'emploi = étudiants en emploi / étudiants en insertion (Définition Lyon 3. Appelé taux d'insertion au niveau national) % cadres (y compris professions intellectuelles) et de professions intermédiaires Taux d'insertion en Rhône-Alpes Durée Accès Emploi = durée moyenne de recherche du 1er emploi
Mode de calcul détaillé	Calcul Lyon 3 : - Etudiants de nationalité française ou de nationalité étrangère titulaires d'un bac français Calcul national : - Etudiants de nationalité française
Commentaires	- Cibles : Taux de réponse : objectif Lyon 3 Taux d'emploi : objectif LOLF national décliné pour Lyon 3

		Session 2010	Session 2011	Session 2012	Session 2013	Session 2014	Cible - 2020
Répondants	UJM - LYON 3	423	405	481	490	497	
Taux de réponse	UJM - LYON 3	71%	71%	71%	69%	70%	70%
	Ref. Nationales	*68%*	*68%*	*70%*	*70%*	*67%*	
En insertion (= emploi, recherche d'emploi, inactivité)	UJM - LYON 3	278	301	335	360	340	
Taux d'insertion	UJM - LYON 3	66%	74%	70%	73%	68%	
	Ref. Nationales	*74%*	*66%*	*68%*	*71%*	*70%*	
En emploi	UJM - LYON 3	254	274	318	334	310	
Taux d'emploi	UJM - LYON 3	91%	91%	95%	93%	91%	93%
	Ref. Nationales	*91%*	*92%*	*92%*	*92%*	*93%*	*93%*
% Cadres & Prof Intermédiaires	UJM - LYON 3	87%	91%	95%	94%	96%	
	Ref. Nationales	*73%*	*71%*	*68%*	*71%*	*70%*	
% Insertion en Rhône-Alpes	UJM - LYON 3	77%	79%	76%	68%	67%	
Durée d'accès à l'emploi en mois	UJM - LYON 3	2	2	2	2	1	

Commentaires :

Le taux de réponse à l'enquête est élevé à 70%.
Au moment de l'enquête, 68% des diplômés étaient en situation d'insertion (sur le marché du travail) : 91% d'entre eux étaient en emploi, ce qui traduit une très bonne adéquation de nos licences professionnelles avec les attentes du marché de l'emploi.

Globalement, 2/3 des diplômés exercent un emploi en Rhône Alpes et 96% appartiennent aux catégories cadres et professions intermédiaires. La durée moyenne d'accès à l'emploi reste courte (un peu plus d'un mois).

N° 1.2c : Insertion des Masters

LOLF_150-1-2c	Insertion Master

Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures

Responsable de l'indicateur	OFIP SCUIO-IP
Source des données	Enquête Insertion Professionnelle : Master à finalité professionnelle ou recherche

Description de l'indicateur

Unité de mesure	% d'étudiants
Date de la mesure	Année du diplôme (= Promotion)
Champ de la mesure	

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Master Professionnel et Recherche : Enquête d'insertion à 27 mois
Mode de calcul	Taux de réponse = répondants / interrogés Etudiants en Insertion = répondants - étudiants en poursuite ou reprise d'études (Définition Lyon 3) Taux d'insertion = étudiants en insertion / répondants Taux d'emploi = étudiants en emploi / étudiants en insertion (Définition Lyon 3. Appelé taux d'insertion au niveau national) % cadres y compris professions intellectuelles supérieures Durée Accès Emploi = durée moyenne de recherche du 1er emploi
Mode de calcul détaillé	Calcul Lyon 3 : - Etudiants de nationalité française ou de nationalité étrangère titulaires d'un bac français - Diplômés préparant un concours ou un examen professionnel comptabilisés en insertion et non en poursuite d'études Calcul national : - Etudiants de nationalité française - Diplômés préparant un concours ou un examen professionnel comptabilisés en poursuite d'études
Commentaires	- Cibles : Taux de réponse : objectif Lyon 3 Taux d'emploi : objectif LOLF national décliné pour Lyon 3 - Le suivi de la qualité de l'inserton fait l'objet d'un suivi par filière et diplôme accessible sur le site institutionnel de l'université.

		Session 2011	Session 2012	Session 2013	Session 2014	Cible - 2020
Répondants	UJM - Lyon 3	1 364	1 307	1 319	1 329	
Taux de réponse	**UJM - Lyon 3**	**74%**	**74%**	**73%**	**72%**	**70%**
	Ref. Nationales	*72%*	*71%*	*71%*	*71%*	
En insertion (= emploi, recherche d'emploi, inactivité)	**UJM - Lyon 3**	**1 133**	**1 124**	**1 129**	**1 140**	
Taux d'insertion Calcul Lyon 3	**UJM - Lyon 3**	**83%**	**86%**	**86%**	**86%**	
En emploi Calcul Lyon 3	**UJM - Lyon 3**	**968**	**921**	**922**	**972**	
Taux d'emploi Calcul Lyon 3	**UJM - Lyon 3**	**85%**	**82%**	**82%**	**85%**	
Taux d'emploi Calcul national	UJM - Lyon 3	91%	90%	92%	92%	**92%**
	Ref. Nationales	*90%*	*89%*	*90%*	*91%*	*92%*
Durée d'accès à l'emploi en mois	**UJM - Lyon 3**	**3**	**2**	**2**	**2**	
% Cadres	**UJM - Lyon 3**	**76%**	**75%**	**74%**	**80%**	
	Ref. Nationales	*64%*	*60%*	*60%*	*61%*	

Commentaires :

Le taux de réponse reste élevé et se situe au-dessus de 70%.
Suite à l'obtention de leur master une majorité de diplômés arrête leurs études pour s'insérer sur le marché de l'emploi : le taux d'insertion est stable à 86%.

Parmi les étudiants en insertion, le taux d'emploi est lui aussi stable à 85%. Les deux moyens privilégiés d'accès à l'emploi sont la réussite à un concours et l'envoi de candidatures spontanées via les réseaux sociaux, personnels ou professionnels.

Sur les 3 dernières années, plus de 3 diplômés sur 4 exercent des fonctions de niveau cadre et profession intellectuelle supérieure, ce qui est plus que la moyenne nationale. La durée d'accès au 1er l'emploi est en moyenne de 2 mois.

Indicateur de performance n° 1.3 : Formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie répond à plusieurs objectifs : assurer l'adaptation à l'emploi, aider à l'insertion ou la réinsertion des demandeurs d'emploi, permettre la promotion sociale, participer au développement culturel et lutter contre les inégalités.

Aujourd'hui, à l'image de la plupart des universités, l'Université Jean Moulin Lyon 3 offre des formations adaptées à ces différents objectifs. Ce résultat a été rendu possible grâce à son ouverture au monde de l'entreprise.

Pour optimiser encore ses résultats en matière de formation continue, l'université démarre une politique de large ouverture sur des partenaires nouveaux, tant en France qu'à l'étranger. Dans cette optique, elle soutiendra les projets transversaux portés par la COMUE, elle cherchera à mieux se positionner sur le marché international par la recherche de publics étrangers et elle développera des projets directement liés à l'environnement socio-économique immédiat avec par exemple la participation à des initiatives d'accompagnement d'entreprises de croissance avec la Chambre de Commerce, la mise en place d'un *think tank* en partenariat avec des chefs d'entreprises de PME de Rhône-Alpes ou le développement de formations sur mesure pour des grandes entreprises du territoire ainsi qu'au niveau national.

Afin d'améliorer l'accès des usagers à la formation tout au long de la vie, l'université met en place, tant pour les personnes en activité que pour celles qui sont en recherche d'emploi ou en reconversion, différents mécanismes :

1) Contrat de professionnalisation
2) Congé Individuel de Formation (CIF)
3) Droit Individuel à la Formation (DIF)
4) Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
5) Validation des Acquis Professionnels (VAP)
6) Ouverture d'une partie de ses formations professionnalisantes à la formation continue

Au sein de l'Université Jean Moulin Lyon 3, il existe :

- un service commun aux Facultés de Langues, Lettres, Philosophie : la ***F***ormation ***C***ontinue (FC3) et
- des services de Formation Continue propres à 3 composantes : Droit, IAE, IUT

En outre, pour développer la formation continue, des parcours modulaires sont proposés, les horaires pour les publics salariés peuvent être aménagés et l'enseignement à distance est développé (*e-learning*).

N° 1.3a : La Formation Continue

LOLF_150-1-3a	FC - Stagiaires - Heures Stagiaires - Recettes - Diplômés

Programme	**LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire**
Objectif	**LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures**

Responsable de l'indicateur	**DID - Service Statistique & Pilotage**
Source des données	Enquête Formation Continue (Enquête 6 de la DEPP) /Enquête 6 pour références nationales

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nb de stagiaires - Euros - Nb d'heures - Nb diplômés
Date de la mesure	Année civile
Champ de la mesure	Champ de la formation continue selon l'enquête Formation Continue sur l'ensemble des Universités y compris IUT

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Activité de la formation continue
Mode de calcul	Nombre de stagiaires - Volume d'heures stagiaires - Chiffre d'affaires en euros Nombre de stagiaires en formation sur l'année civile considérée (un stagiaire inscrit sur 2 années universitaires peut être comptablisé 2 fois) Nb de diplômés = diplômés de la formation continue diplômante + DAEU au moment de l'enquête
Mode de calcul détaillé	
Commentaires	Enquête menée et données collectées par le service de la formation continue jusqu'en 2013 (pour l'ensemble des données : diplômés, stagiaires, CA …). A partir de 2014 la gestion de l'enquête est reprise par la DID, les diplômés sont extraits du SI de scolarité. A partir de 2010, les heures stagiaires en stages pratiques de l'IUT sont prises en compte.

		2014	2015	2016	Cible - 2020
Stagiaires FC	**UJM - Lyon 3**	**6 849**	**7 509**	**6 438**	
Heures Stagiaires milliers d'heures	**UJM - Lyon 3**	**678**	**961**	**841**	
	Ref. Nationales	*53 720*	*51375*		
Evolution annuelle des heures stagiaires	UJM - Lyon 3		42%	-12%	
	Ref. Nationales	*3%*	*-4%*		
Diplômés en formation continue	**UJM - Lyon 3**	**882**	**1 021**	**1 191**	
Chiffres d'affaires milliers d'euros	**UJM - Lyon 3**	**6 911 K€**	**7 355 K€**	**7 370 K€**	**10 000 K€**
Chiffre d'affaires Evolution annuelle			6%	0%	

Commentaires :

L'activité de formation continue est en croissance régulière et sensible : les ressources propres liées à cette activité sont passées de 4,8 millions d'euros en 2011 à 7,4 millions d'euros en 2016 (y compris chiffre d'affaires réalisé par la filiale Lyon 3 Valorisation).

La cible fixée à 10 millions d'euros en 2020 traduit la volonté de continuer à développer cette activité.

Le nombre de diplômes délivrés en formation continue a lui aussi beaucoup augmenté, passant de 780 en 2011 à près de 1 200 en 2016.

En 2016, la formation continue diplômante ou non (formations courtes) a compté 6.438 stagiaires et dispensé 841.000 heures de formation.

N° 1.3b : <u>Part des diplômes délivrés en Formation Continue</u>

LOLF_150-1-3b	FC diplômante - Diplômes délivrés en formation continue

Programme	**LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire**
Objectif	**LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures**

Responsable de l'indicateur	**Service de la Formation Continue**
Source des données	Service Statistique & Pilotage - SCOLINS / Repères et Références Statistiques pour références nationales

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Session : exemple session 2010 correspond à l'année universitaire 2009-10
Champ de la mesure	Tous diplômes hors doctorats et HDR Zoom diplômes nationaux : Capacité, DAEU, DUT, Licence, Master hors diplômes d'établissement (DU)

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Formation continue = étudiants en reprises d'études bénéficiant d'un accompagnement pédagogique ou administratif spécifique y compris DAEU y compris en alternance (contrats de professionnalisation)
Mode de calcul	On garde tous les diplômes délivrés hors doctorats et HDR (y compris CPGE)
Mode de calcul détaillé	Diplômes délivrés en formation continue + DAEU / Total des diplômes délivrés Diplômes nationaux délivrés en formation continue + DAEU / Total des diplômes nationaux délivrés
Commentaires	

		Session 2012	Session 2013	Session 2014	Session 2015	Session 2016
Diplômes délivrés en FC	**UJM - Lyon 3**	**872**	**858**	**890**	**1 025**	**1 191**
% Diplômes délivrés en FC	**UJM - Lyon 3**	**10,9%**	**10,3%**	**10,6%**	**12,0%**	**13,1%**
Diplômes Nationaux délivrés en FC	UJM - Lyon 3	817	751	787	941	1 001
	Ref. Nationales	*46 008*	*48 256*	*48 149*	*52 357*	
% Diplômes Nationaux en FC	**UJM - Lyon 3**	**12,3%**	**11,0%**	**11,1%**	**13,0%**	**13,2%**
	Ref. Nationales	*9,1%*	*9,6%*	*9,6%*	*10,7%*	

<u>Commentaires</u> :

La part de diplômes délivrés au titre de la formation continue financée est en moyenne de 13% du nombre total de diplômes.

De même, le nombre de diplômes nationaux délivrés en formation continue financée a augmenté de 22% ces cinq dernières années, passant de 817 en 2012 à 1 001 en 2016.

Un dispositif a été mis en place permettant la création de nouveaux diplômes en formation continue (FC) ou en alternance (FA), tout en veillant à respecter le plafond de masse salariale de l'université. Pour les diplômes équilibrés en coûts complets sur le plan financier, de nouvelles heures en sus du plafond existant, pourront être attribuées à la composante porteuse du nouveau diplôme. Celle-ci sera cependant amenée à participer aux frais d'environnement.

N° 1.3c : Part de validation des acquis de l'expérience (VAE)

LOLF_150-1-3c	VAE : Dossiers de recevabilité - Validations partielles ou totales après commission

Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures

Responsable de l'indicateur	**SCUIO-IP**
Source des données	Enquête VAP-VAE n67 (DEPP) / National : PAP-RAP

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nb de dossiers
Date de la mesure	Année civile de dépôt de dossier ou du jury 1 / année de la session pour les diplômes obtenus (2015 = session 2015)
Champ de la mesure	

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Nombre de dossiers déposés puis examinés par le jury et type de décision.
Mode de calcul	Jusqu'en 2014 seules les données sur les dossiers passés en jury étaient collectées. A partir de 2015 le SI a évolué afin de permettre un suivi complet de tous les dossiers de VAE du dépôt du dossier de candidature jusqu'à la l'obtention du diplôme en passant par les différents jurys. - Dossiers de recevabilité déposés = nombre total de dossiers déposés sur l'année observée - Dossiers de recevabilité favorables = nombre de dossiers ayant reçu un avis favorable (=recevabilité administrative) parmi les dossiers déposés sur l'année observée - VAE acceptées (partielles ou totales) en 1er jury = dossiers passés devant un jury sur l'année (ils ont pu être déposés une autre année) et qui ont reçu un avis favorable devant ce jury A partir de 2016 les VAE totale délivrée pour des Masters 1 sont considérées comme VAE partielles (le Master 1 est une partie du Master). - Diplômes obtenus suite à VAE partielle = nombre de diplômés de la session N qui ont obtenu le diplôme après une validation partielle devant le 1er jury (ce passage a pu avoir lieu la même année ou l'année précédente)
Mode de calcul détaillé	
Commentaires	En 2016 la réglementaire a changé suite à la loi El Khomri. Le nombre d'années d'expérience nécessaires pour présenter une VAE est passé de 3 ans à 1 an. Le nombre de dossiers déposés est donc en augmentation. Cependant les requis pour obtenir le diplôme n'ont pas changé, ce qui explique que les nombre VAE attribuées n'a pas augmenté. En 2016 le ministère a changé son mode de calcul, les VAE totale délivrées pour des Masters 1 sont considérées comme VAE partielles (le Master 1 est une partie du Master). Ce qui explique en partie la forte baisse des VAE totales (5 VAE totales en M1 ont été délivrées en 2016 et sont donc comptées en VAE partielles)

		2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de dossiers de recevabilité déposés	UJM - Lyon 3				128	141
Nombre de dossiers de recevabilité favorables	UJM - Lyon 3				101	96
Nombre de VAE acceptées en 1er jury	**UJM - Lyon 3**	**22**	**36**	**36**	**40**	**31**
	Ref. Nationales	*4 016*	*3 925*	*3 782*	*3 653*	
dont Validations Totales en 1er jury	UJM - Lyon 3	6	20	24	21	10
	Ref. Nationales	*2 370*	*2 544*	*2 591*	*2 589*	
% VAE obtenues en totalité en 1er jury	**UJM - Lyon 3**	**27%**	**56%**	**67%**	**53%**	**32%**
	Ref. Nationales	*59%*	*65%*	*69%*	*71%*	
dont Validations Partielles en 1er jury	UJM - Lyon 3	16	16	12	19	21
	Ref. Nationales	*1646*	*1381*	*1191*	*1064*	
Nombre de diplômes obtenus suite à une VAE partielle	UJM - Lyon 3			11	14	15

Commentaires :

Les dossiers en VAE sont complexes pour les postulants, du fait notamment de leur difficulté à mettre en correspondance leurs acquis d'expérience avec les attendus de la formation à laquelle ils postulent. La VAE est une procédure très lourde et chronophage, ce qui explique le faible nombre de dossiers déposés et recevables en totalité.

Le nombre de validation des acquis de l'expérience (VAE) acceptées en 1er jury est stable sur ces dernières années. Un tiers des dossiers acceptés en 1er jury a été validé en totalité, le reste a été validé partiellement. Le nombre de dossiers validés en totalité reflète une baisse importante car depuis 2016, les VAE délivrées pour des Masters 1 sont désormais considérées comme des VAE partielles et non totales.

.

N° 1.3d : <u>Part de validation des acquis professionnels (VAP)</u>

LOLF_150-1-3d	VAP : Dossiers déposés - Dossiers acceptés - Etudiants Inscrits

Programme	**LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire**
Objectif	**LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures**

Responsable de l'indicateur	**Service Statistique & Pilotage**
Source des données	Service Statistique & Pilotage - SCOLINS

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nb de dossiers - Nb d'étudiants
Date de la mesure	Année Universitaire d'inscription de l'étudiant
Champ de la mesure	Tous les dossiers déposés en Validation des Acquis Professionnels - VAP (Décret 1985)

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Nombre d'étudiants inscrits suite à une décision favorable en VAP.
Mode de calcul	L'année universitaire retenue est celle de l'inscription de l'étudiant qui a pu obtenir sa VAP bien avant. Zoom sur les étudiants en reprise d'études (financée ou non financée et contrats pro.) = champs retenu par le ministère pour l'enquête 67
Mode de calcul détaillé	
Commentaires	

		2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17
VAP - Dossiers acceptés Tous publics	UJM - Lyon 3	235	223	269	260	344
dont contrat pro. et reprise d'études financée ou non	UJM - Lyon 3	166	214	257	236	311
Etudiants inscrits suite à VAP Toutes formations et tous publics	**UJM - Lyon 3**	**218**	**212**	**255**	**245**	**322**
dont étudiants inscrits En Licence Prof	**UJM - Lyon 3**	**33**	**32**	**55**	**20**	**3**
dont étudiants inscrits En Master	**UJM - Lyon 3**	**173**	**172**	**195**	**223**	**312**

<u>Commentaires</u> :

On remarque une progression constante des dossiers de VAP acceptés.

A la suite de l'obtention de leur VAP, 94% des étudiants se sont inscrits à l'université, dont la quasi-totalité en masters.

OBJECTIF 2 : Améliorer la réussite des étudiants

Une des priorités de l'Université Jean Moulin Lyon 3 est de poursuivre sa démarche d'accompagnement des étudiants dans leur réussite académique. De multiples initiatives peuvent être actionnées, telles que :

- développer des dispositifs permettant aux étudiants qui décrochent parce qu'ils ne se sentent pas à leur place dans la filière initialement choisie ou qui voient peu de possibilités dans le circuit classique prévu au départ, de rencontrer des professionnels de l'orientation pour faire le point et voir quelles pistes de réorientation peuvent se présenter au sein de l'établissement Lyon 3 (changement de filière, par exemple) ou à l'extérieur de l'établissement (découvrir d'autres métiers grâce à des stages découvertes ou de visites d'entreprises) ;

- développer quantitativement les actions inscrites dans le cade du Pôle Réussite pour faciliter le repérage des étudiants en difficulté et leur permettre de s'adapter aux exigences nouvelles notamment par des séminaires de formation à l'écrit et à l'oral ;

- renouveler les méthodes pédagogiques en assurant par exemple un suivi individualisé du travail personnel ou dans la mesure du possible de dédoubler certaines séries ou certains groupes de TD afin de permettre un meilleur encadrement étudiant pour favoriser l'acquisition de la compétence d'expression orale. Une démarche d'optimisation des locaux d'enseignement disponibles est le préalable indispensable à cette démarche ;

- encourager la pluridisciplinarité, notamment au début du cycle licence, afin de permettre aux nouveaux étudiants de choisir leur mention en connaissance de cause et, le cas échéant, de se réorienter.

Ainsi courant 2017, l'établissement a obtenu la reconnaissance du ministère pour son engagement dans la réussite de ses étudiants.

Le soutien à la réussite se traduit aussi par le souci de faire émerger un environnement innovant renforçant l'autonomie étudiante par les mesures suivantes :

- la création d'un guichet unique des services aux étudiants en relation avec l'action menée par la COMUE, offrant des prestations regroupées et s'appuyant sur une démarche qualité ;
- la mise en place du Certificat de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) ;
- la consolidation de l'usage des TIC (extension à tous les cursus) et TICE (appropriation de nouvelles formes d'enseignement) ;
- le développement de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) ;
- la consolidation des services documentaires avec en priorité la coordination de services innovants avec Lyon 2.

L'établissement inscrit dans sa démarche de renfort des dispositifs adaptés à chaque situation particulière comme :

- ✓ la création d'un pôle d'information et d'accueil pour les étudiants hors échange
- ✓ la poursuite et le développement des actions en matière d'accompagnement des étudiants handicapés, avec en particulier une bibliothèque sonore
- ✓ le réaménagement des régimes spéciaux (adaptation aux salariés, reconnaissance d'un statut de sportif de haut niveau,…).
- ✓ le renforcement de l'encadrement pédagogique avec la mise en place des enseignants-référents pour les étudiants de 1ère année en difficulté

Indicateur de performance n°2.2 : Réussite à l'examen de DUT

N° 2.2a : DUT en 2 ou 3 ans

LOLF_150-2-2a	DUT en 2 ou 3 ans
Programme	**LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire**
Objectif	**LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants**

Responsable de l'indicateur	**Service Statistique & Pilotage**
Source des données	Service Statistique & Pilotage - SCOLINS + PAP/RAP pour Références Nationales

Description de l'indicateur

Unité de mesure	% Réussite
Date de la mesure	Année universitaire d'inscription en 1ère année de DUT
Champ de la mesure	Universités et assimilés -Inscriptions principales

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Suivi des primo-entrants en DUT pendant 2 ou 3 ans
Mode de calcul	Suivi de cohorte sur 2 ou 3 ans des primo-entrants : pour la cohorte 2009-10 on retient les diplômés en 2 ans de 2011 et les diplômés en 3 ans de 2012
Mode de calcul détaillé	Les taux de réussite Lyon 3 ne prennent en compte que les étudiants qui ont obtenu leur DUT à Lyon 3. En revanche les taux nationaux intègrent les étudiants ayant obtenu leur diplôme dans un établissement différent de la 1ère année.
Commentaires	Les cibles retenues pour la réussite au DUT intègrent une proportion de bacheliers technologiques en hausse : moins de 30% sur la cohorte 2013-14 et près de 40% à l'horizon 2020

		2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	Cible - 2020
Réussite DUT en 2 ans	UJM - Lyon3	61,0%	69,9%	65,9%	70,2%	69,3%	70,5%
	Ref. Nationales	*64,5%*	*65,0%*	*65,6%*	*66,5%*		*66,0%*
Réussite DUT en 2 ans Bac Général	UJM - Lyon3	66,8%	75,1%	69,6%	74,0%	72,5%	
	Ref. Nationales	*71,2%*	*71,8%*	*72,0%*	*74,4%*		
Réussite DUT en 2 ans Bac Techno	UJM - Lyon3	48,6%	58,2%	58,8%	64,2%	65,7%	
	Ref. Nationales	*51,9%*	*52,2%*	*53,3%*	*51,3%*		
Réussite DUT en 2 ans Bac Prof	UJM - Lyon3	66,7%	50,0%	33,3%	75,0%	33,3%	
	Ref. Nationales	*39,9%*	*37,7%*	*35,2%*	*39,8%*		
Réussite DUT en 2 ou 3 ans Calcul Lyon 3	UJM - Lyon3	72,1%	78,5%	76,7%	78,2%	82,5%	80,0%
	Ref. Nationales	*75,8%*	*76,6%*	*76,8%*	*76,8%*		

Commentaires :

Concernant la réussite en 2 ans, on maintient pour notre université une cible à 70%, qui correspond à la moyenne sur les trois dernières années et intègre l'évolution de la part des bacheliers technologiques ou professionnels – moins de 30% sur la cohorte 2013-14 et près de 40% à l'horizon 2020.

Le taux de réussite en deux ans des primo-entrants est assez stable à l'université Jean Moulin Lyon 3. Les cohortes des étudiants entrés ces 2 dernières années en DUT ont particulièrement bien réussi en deux ans avec un taux de réussite proche de 70%. Ces bons résultats se vérifient pour les bacheliers généraux et technologiques. Il faut considérer avec la plus grande prudence les évolutions de taux pour les bacheliers professionnels qui sont très peu nombreux (toujours moins de 10).

L'Université Jean Moulin Lyon 3 souhaite voir progresser la réussite en DUT de manière globale pour l'ensemble des bacheliers. Elle fait de l'amélioration de l'orientation et des taux de succès de ses étudiants un enjeu majeur. Elle porte une attention particulière aux bacheliers technologiques accueillis dans ces filières pour leur permettre d'avoir à terme un taux de réussite qui s'approche au plus près de celui des bacheliers généraux, car il s'agit d'une poursuite d'études adaptée à ce public. Concernant les bacheliers

professionnels, les universités de Lyon, dont l'université Lyon 3, ont signé une charte d'engagement entre les services académiques du Rhône qui a pour objectif de permettre d'améliorer la qualité de l'orientation des bacs professionnels vers les diplômes les plus adaptés.

Les diplômes à Bac+2 professionnalisés ont un poids important dans le nombre total de diplômés en France. Si les taux de réussite sont variables selon le type de baccalauréat obtenu, les DUT sont, par la pédagogie mise en œuvre, les plus propices à faire réussir les bacheliers des filières technologiques et professionnelles. L'existence de programmes pédagogiques nationaux à valeur réglementaire, exigeants, et arrêtant des volumes d'enseignement importants (1620 H par étudiant pour un DUT) et le principe du contrôle continu ont pour but de favoriser la progression de l'étudiant.

Notre IUT poursuit sa démarche de qualité collective entreprise depuis 2011 en synergie avec les quatre autres IUT de l'académie de Lyon. La deuxième phase qui a débuté en 2015, doit conduire chaque IUT à l'obtention d'une certification AFNOR « Engagement de service - Quali'IUT » et ce à l'horizon 2020.

N° 2.2b : Etudiants en 1ère année de DUT par type de baccalauréat

LOLF_150-2-2b	DUT : part des bac technologiques et professionnels en 1ère année - Primo-Entrants

Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants

Responsable de l'indicateur	**Service Statistique & Pilotage**
Source des données	Service Statistique & Pilotage - SCOLINS / Infocentre BO pour primo-entrants lyon 3 et références

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nb Etudiants
Date de la mesure	Année Universitaire
Champ de la mesure	

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Inscriptions Administratives au 15 janvier
Mode de calcul	Diplôme d'accès des inscrits en 1ère année : baccalauréat ou autres diplômes Primo-entrants : premières inscriptions en première année de premier cycle (Calcul ministère)
Mode de calcul détaillé	Part des baccalauréats technologiques et professionnels sur les primo-entrants en 1ère année de DUT
Commentaires	

		2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	Cible - 2020
Ensemble étudiants en 1ère année	UJM - Lyon 3	380	403	365	376	356	
Bac Technologiques en 1ère année	UJM - Lyon 3	110	116	118	122	113	
% Bac Technologiques en 1ère année	UJM - Lyon 3	28,9%	28,8%	32,3%	32,4%	31,7%	
Bac Professionnels en 1ère année	UJM - Lyon 3	6	5	9	7	15	
% Bac Professionnels en 1ère année	UJM - Lyon 3	1,6%	1,2%	2,5%	1,9%	4,2%	
Primo-Entrants	**UJM - Lyon 3**	**300**	**315**	**305**	**271**	**271**	
Bac Technologiques Primo-Entrants	**UJM - Lyon 3**	**93**	**101**	**101**	**99**	**90**	
% Bac Technologiques Primo-Entrants	**UJM - Lyon 3**	**31,0%**	**32,1%**	**33,1%**	**36,5%**	**33,2%**	**40,0%**
	Ref. Nationales	*26,3%*	*28,8%*	*30,3%*	*30,0%*	*30,2%*	
	Ref. Nat. IUT Tertiaire	*26,6%*	*28,1%*	*30,6%*	*30,6%*	*30,8%*	
Bac Professionnels Primo-Entrants	**UJM - Lyon 3**	**6**	**2**	**9**	**3**	**14**	
% Bac Professionnels Primo-Entrants	**UJM - Lyon 3**	**2,0%**	**0,6%**	**3,0%**	**1,1%**	**5,2%**	
	Ref. Nationales	*3,4%*	*3,0%*	*2,6%*	*2,4%*	*2,0%*	
	Ref. Nat. IUT Tertiaire	*3,6%*	*3,4%*	*3,0%*	*2,9%*	*2,2%*	

Commentaires :

Cet indicateur donne l'historique du nombre d'étudiants accueillis en 1ère année de DUT par type de baccalauréat. Les Bacs Technologiques sont nombreux parmi les primo entrants : environ un tiers en 2016-17 avec une cible à 40% en fin de contrat.

Indicateur de performance n°2.3 : Réussite en 1er cycle universitaire

N° 2.3a : Licence en 3 ans

LOLF_150-2-3a	Licence en 3 ans - Calcul National + Calcul Lyon 3
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants

Responsable de l'indicateur	**Service Statistique & Pilotage**
Source des données	Service Statistique & Pilotage - SCOLINS / PapESR pour références Nationales

Description de l'indicateur

Unité de mesure	% de réussite
Date de la mesure	Année universitaire d'inscription en 1ère année de Licence
Champ de la mesure	

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Inscriptions principales (1 seule inscription par étudiant)
Mode de calcul	Taux de réussite constaté calculé pour les étudiants ayant fait tout leur parcours à Lyon 3 (méthode 3). Suivi de cohorte sur 3 ans
Mode de calcul détaillé	Les valeurs calculées au niveau national (PapESR) sont intéressantes mais arrivent tard. Il est donc nécessaire de réaliser un calcul au niveau de l'établissement, qui donne des résultats très légèrement différents mais permet d'avoir des données plus récentes et déclinables par composante
Commentaires	Ce calcul ne prend pas en compte les étudiants qui sont sortis en première année. Il est donc important de suivre en parallèle les sortants en fin de L1 (voir indicateur sur le devenir des étudiants en fin de L1). Les résultats de Lyon 3 sont globalement bons, comparables à la moyenne nationale pour la réussite en 3 ans et sensiblement supérieurs pour la réussite en 3 ou 4 ans (+3 à +4 points selon les années). A noter également, qu'environ 2/3 des titulaires d'une licence à Lyon 3 entrent en master à Lyon 3 l'année suivant l'obtention de leur licence et que les résultats observés en master pour ces étudiants nous confortent dans notre volonté de maintenir notre niveau d'exigence en licence (résultats à l'examen et notre préoccupation majeure : l'insertion professionnelle en fin de cursus).

		2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	Cible - 2020
Réussite Licence en 3 ans (Méthode 3) Calcul PapESR	UJM - Lyon 3	42,5%	41,7%	40,7%	43,9%		45,0%
	Ref. Nationales	*42,9%*	*42,4%*	*42,2%*	*42,6%*		
Réussite Licence en 3 ans (Méthode 3) Valeur Ajoutée PapESR	UJM - Lyon 3	-6,2	-4,5	-4,8	-2,3		
Nombre de Diplômés en 3 ans (Session N)	UJM - Lyon 3	978	1 052	1 016	1 145	1 209	
Réussite Licence en 3 ans (Méthode 3) Calcul Lyon 3	UJM - Lyon 3	42,4%	41,4%	40,3%	43,2%	44,7%	

Commentaires :

Cet indicateur de réussite en licence est décliné suivant 3 méthodes par le ministère :

- La méthode 1 qui attribue la réussite à l'établissement d'inscription en 1ère année, quel que soit le parcours (donc y compris changement d'établissement)
- La méthode 2 qui attribue la réussite à l'établissement dans lequel l'étudiant termine son parcours.
- La méthode 3 qui suit les étudiants qui ont effectué tout leur parcours dans le même établissement

Le ministère met à disposition cet indicateur pour l'ensemble des établissements (calcul PapESR), mais avec beaucoup de « retard ». Aussi, nous calculons suivant une méthode comparable cet indicateur afin d'avoir des données d'observation les plus récentes possibles.

Les taux de réussite Licence en 3 ans dans notre établissement sont globalement corrects et comparables à la moyenne nationale.

N° 2.3b : Licence en 3 ans ou 4 ans

LOLF_150-2-3b	Licence en 3 ou 4 ans - Par type de baccaulauréat

Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants

Responsable de l'indicateur	**Service Statistique & Pilotage**
Source des données	Service Statistique & Pilotage - SCOLINS / PapESR pour références Nationales

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Part des inscrits et % de réussite
Date de la mesure	Année universitaire d'inscription en 1ère année de Licence
Champ de la mesure	

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Inscriptions principales (1 seule inscription par étudiant)
Mode de calcul	Taux de réussite constaté calculé pour les étudiants ayant fait tout leur parcours à Lyon 3 (méthode 3). Suivi de cohorte sur 4 ans par type de baccalauréat
Mode de calcul détaillé	Les valeurs calculées au niveau national (PapESR) sont intéressantes mais arrivent tard. Il est donc nécessaire de réaliser un calcul au niveau de l'établissement, qui donne des résultats très légèrement différents mais permet d'avoir des données plus récentes et déclinables par composante
Commentaires	Ce calcul ne prend pas en compte les étudiants qui sont sortis en première année. Il est donc important de suivre en parallèle les sortants en fin de L1 (voir indicateur sur le devenir des étudiants en fin de L1). Les résultats de Lyon 3 sont globalement bons, comparables à la moyenne nationale pour la réussite en 3 ans et sensiblement supérieurs pour la réussite en 3 ou 4 ans (+3 à +4 points selon les années). A noter également, qu'environ 2/3 des titulaires d'une licence à Lyon 3 entrent en master à Lyon 3 l'année suivant l'obtention de leur licence et que les résultats observés en master pour ces étudiants nous confortent dans notre volonté de maintenir notre niveau d'exigence en licence (résultats à l'examen et notre préoccupation majeure : l'insertion professionnelle en fin de cursus).

		2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	Cible - 2020
Réussite Licence en 3 ou 4 ans (Méthode 3) Calcul PapESR	UJM - Lyon 3	59,0%	60,1%	60,5%	59,1%		62,0%
	Ref. Nationales	*55,4%*	*56,8%*	*56,2%*	*56,0%*		
Réussite Licence en 3 ou 4 ans (Méthode 3) Valeur Ajoutée PapESR	UJM - Lyon 3	-1,4	-3,1	-0,4	-0,9		
Inscrits N de la cohorte	Bac général	2 127	2 038	2 195	2 161	2 292	
	Bac pro.	23	36	67	103	100	
	Bac techno.	166	163	214	198	191	
	Non bacheliers	42	67	66	57	70	
	UJM -Lyon 3	2 358	2 304	2 542	2 519	2 653	
Réussite Licence en 3 ou 4 ans (Méthode 3) Calcul Lyon 3	Bac général	63,4%	64,2%	65,8%	64,0%	65,9%	
	Bac pro.	17,4%	13,9%	23,9%	6,8%	7,0%	
	Bac techno.	26,5%	24,5%	20,6%	26,3%	27,2%	
	Non bacheliers	61,9%	47,8%	53,0%	61,4%	62,9%	
	UJM -Lyon 3	60,3%	60,1%	60,5%	58,6%	60,8%	

Commentaires :

La proportion de primo-entrants qui obtient sa licence en 3 ou 4 ans est de 60% en moyenne. Sur cet indicateur, la performance de notre université est comparable à la moyenne nationale compte tenu du public accueilli (valeur ajoutée proche de 0). Nos résultats bruts sont supérieurs à la moyenne nationale.

La cible fixée sur cette réussite en 3 ou 4 ans, à l'horizon 2020-21, est un taux de 62%.
Dans ces calculs il est fait abstraction des étudiants qui sortent de l'établissement en cours ou en fin de 1ère année. C'est pourquoi il est indispensable de suivre en parallèle ce qui se passe en fin de 1ère année de licence.

N° 2.3c : Le devenir des étudiants en fin de L1

LOLF_150-2-3c	Devenir des étudiants en fin de L1 - Calcul National + Calcul Lyon 3

Programme	**LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire**
Objectif	**LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants**

Responsable de l'indicateur	**Service Statistique & Pilotage**
Source des données	Service Statistique & Pilotage - SCOLINS / PapESR pour Références Nationales

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire d'inscription en 1ère année de Licence
Champ de la mesure	

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Inscriptions principales (1 seule inscription par étudiant)
Mode de calcul	Suivi de cohorte entre deux années consécutives à une première inscription en licence (DEUG 1 et licence cursus LMD)
Mode de calcul détaillé	Les valeurs calculées au niveau national (PapESR) sont intéressantes : elles intègrent le suivi d'étudiants qui poursuivent dans d'autres universités. Mais elles arrivent tard. Il est donc nécessaire de réaliser un calcul au niveau de l'établissement, qui donne des résultats très légèrement différents mais permet d'avoir des données plus récentes et déclinables par composante.
Commentaires	Jusqu'en 2013 les données publiées concernaient seulement les nouveaux bacheliers. A partir de 2014 le Ministère a modifié le champ d'observation. La série a été recalculée pour toute la durée.

		2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	Cible - 2020
Taux d'accès en L2 (Calcul Pap ESR)	**UJM - Lyon 3**	**46,0%**	**41,0%**	**41,4%**	**43,3%**	**43,3%**	**50,0%**
	Ref. Nationales	*40,1%*	*39,6%*	*39,8%*	*40,1%*	*41,0%*	
Primo-Entrants inscrits en L1	UJM - Lyon 3	3 808	3 836	4 137	4 176	4 163	
Taux d'accès en L2 à Lyon 3 (calcul Lyon3)	**UJM - Lyon 3**	**42,4%**	**37,0%**	**37,3%**	**38,9%**	**38,8%**	
% de redoublants à Lyon 3	UJM - Lyon 3	17,2%	19,5%	19,0%	17,5%	19,0%	
% de réorientations à Lyon 3	UJM - Lyon 3	7,1%	9,2%	7,8%	8,4%	7,5%	
% de sortants non réinscrits à Lyon 3	**UJM - Lyon 3**	**33,2%**	**34,3%**	**35,9%**	**35,2%**	**34,7%**	

Commentaires :

Cet indicateur a évolué. Jusqu'en 2013, les données publiées concernaient seulement les nouveaux bacheliers. A partir de 2014, le Ministère a modifié le champ d'observation travaillant désormais sur les primo-entrants. La série ci-dessus a donc été recalculée pour toute la période observée.

L'information importante est que le taux d'étudiants qui quittent l'université Jean Moulin Lyon 3 en cours ou en fin de L1 reste stable : environ 1/3 des inscrits. Pour les autres, selon les années on a un peu plus de passage en L2 et un peu moins de redoublements ou de réorientations ou l'inverse.

Attention : les sorties de notre université ne correspondent pas nécessairement à des abandons. En effet quand on intègre les étudiants retrouvés dans une autre université, notre taux de sortie passe de 1/3 à 1/4. Et encore nous n'intégrons pas là les étudiants qui partent dans des formations relevant d'autres ministères ou du secteur privé.
Une étude conjointe des 4 universités du site Lyon-Saint Etienne, montre que 69% des sortants poursuivent des études l'année suivante et que les autres envisagent à 63% de reprendre des études dans les deux prochaines années (titre de l'étude en ligne sur le site institutionnel de notre établissement : « Le suivi des bacheliers 2015 inscrits en 1ère année de licence »).

L'Université Jean Moulin Lyon 3 va poursuivre ses efforts dans les différentes initiatives mises en œuvre (actions du Pôle Réussite, orientation active sollicitée, développement de tutorats spécialisés, parcours différenciés, contrats pédagogiques …) pour améliorer le taux de passage en L2.

N° 2.3d : Réussite des étudiants inscrits au Pôle Réussite

LOLF_150-2-3d	Pôle Réussite : Réussite des Etudiants

Programme	**LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire**
Objectif	**LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants**

Responsable de l'indicateur	**Fabien LAFAY & Floriane BUISSON**
Source des données	Pôle Réussite (ex PUP)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	% Réussite
Date de la mesure	Session (2016 pour année universitaire 2015-16)
Champ de la mesure	Université Jean Moulin Lyon 3 - hors CPGE et diplômes délocalisés

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Réussite comparée en 1ère année de licence LMD
Mode de calcul	Réussite en L1 = deux semestres validés. Taux calculés pour les étudiants suivis par le pôle réussite d'une part, pour l'ensemble des étudiants de l'établissement hors CPGE et diplômes délocalisés d'autres part
Mode de calcul détaillé	Etudiants suivis par le pôle réussite : étudiants ayant suivi au moins un des modules proposés par le pôle réussite et/ou étudiants ayant bénéficié d'un suivi individualisé dans l'année
Commentaires	Le Pôle Réussite englobe l'ex PUP (Pôle Universitaire de Proximité). Depuis 2013-14 le Pôle Réussite est présent sur la chaîne d'inscription.

		Session 2012	Session 2013	Session 2014	Session 2015	Session 2016
Nombre d'étudiants de L1 suivis par le Pôle Réussite	UJM - Lyon 3	53	79	116	227	122
Réussite en L1 Etudiants suivis Pôle Réussite	**UJM - Lyon 3**	**66%**	**61%**	**66%**	**61%**	**57%**
Réussite en L1 Tous étudiants Lyon 3	UJM - Lyon 3	39%	40%	39%	41%	41%

Commentaires :

Les actions inscrites dans le cadre du Pôle Réussite de Lyon 3, dont le rôle est de favoriser la réussite universitaire par le repérage et l'accompagnement des étudiants en difficulté et de contribuer à l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur, portent leurs fruits.

On note ces 2 dernières années, une très forte proportion d'étudiants sensibilisés aux actions du Pôle Réussite, qui est présent sur la chaîne d'inscription en 1ère année de licence. Certains de ces étudiants suivent au cours de l'année des modules de formation gratuits proposés par le Pôle Réussite. Certains étudiants bénéficient aussi d'un accompagnement individualisé. La réussite est calculée pour les étudiants qui ont suivi au moins un module et/ou ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé dans l'année. Le nombre d'étudiants « suivis » par le Pôle Réussite est en augmentation et leur taux de réussite sont toujours sensiblement supérieurs à la moyenne de l'établissement.

Indicateur de performance n°2.4 : Réussite en Master

LOLF_150-2-4	Master : réussite des étudiants de M2

Programme	**LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire**
Objectif	**LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants**

Responsable de l'indicateur	**Service Statistique & Pilotage**
Source des données	Service Statistique & Pilotage - SCOLINS / National : PAP-RAP

Description de l'indicateur

Unité de mesure	% de réussite
Date de la mesure	Session (2007 pour année universitaire 2006-07)
Champ de la mesure	

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Diplômés de master 2 - Inscriptions pédagogiques
Mode de calcul	Diplômés / Inscrits en M2 Calcul sur deux populations différentes : - primo-entrants en master 2 par référence aux indicateurs nationaux - ensemble des étudiants inscrits en année diplômante de master 2 pour le calcul Lyon 3
Mode de calcul détaillé	Primo-entrants : étudiants inscrits pour la 1ère fois en master 2 Année diplômante de master 2 : pour les cursus en 2 ans on retient la deuxième année, information jusqu'alors non connue par le ministère qui ne les comptabilise pas dans la réussite des primo-entrants
Commentaires	- Les primo entrants qui effectuent leur master en cursus aménagé sont entre 100 et 150 par an. La prise en compte de ces étudiants dans le calcul du ministère baisse artificiellement notre taux de réussite sur les primo entrants, ce qui peut expliquer notre valeur ajoutée négative. - Le taux de réussite calculé par Lyon 3 sur l'ensemble des inscrits en année diplômante de master intègre des redoublants qui réussissent nettement moins bien que les primo-entrants.

		Session 2012	Session 2013	Session 2014	Session 2015	Session 2016
PRIMO-ENTRANTS en M2 Calculs Lyon3	UJM - Lyon 3	3 012	3 100	3 233	3 403	3 443
Taux de réussite en Master PRIMO-ENTRANTS Calcul Lyon 3	**UJM - Lyon 3**	**84,2%**	**85,5%**	**83,5%**	**84,6%**	**84,6%**
Ensemble des diplômés de Master Calculs Lyon 3	UJM - Lyon 3	2 938	3 012	3 038	3 280	3 285
Taux de réussite en Master Ensemble des inscrits - Calculs Lyon 3	**UJM - Lyon 3**	**81,9%**	**82,3%**	**80,5%**	**82,6%**	**81,9%**

Commentaires :

L'Université Jean Moulin offre une formation riche avec 52 mentions en Master, proposées aux 10.233 étudiants inscrits en niveau Master pour 2016-17. Ces effectifs ont fortement progressé ces dernières années : on comptait 6 900 inscrits en master en 2010-11, soit une hausse d'environ 20% en 5 ans.

Le taux de réussite calculé pour les primo-entrants en 2ème année de master, conformément à la définition du ministère, est élevé et est en moyenne de 84%.

La cible est de rester au taux moyen des 3 dernières années sur cet indicateur, ce qui est dans l'esprit de la cible fixée au niveau national.

Indicateur de performance n°2.5 : Réussite en Doctorat

LOLF_150-2-5	Doctorat : Thèses soutenues

Programme	**LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire**
Objectif	**LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants**

Responsable de l'indicateur	**Service général de la Recherche**
Source des données	Service Statistique & Pilotage - SCOLINS - SIREDO pour références nationales

Description de l'indicateur

Unité de mesure	% Réussite
Date de la mesure	Année civile de la date de soutenance
Champ de la mesure	Université Jean Moulin Lyon 3

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Doctorats délivrés. Proportion de doctorats obtenus en moins de 40 mois, en moins de 52 mois et en moins de 72 mois
Mode de calcul	Poucentages cumulés
Mode de calcul détaillé	
Commentaires	Références nationales tous domaines scientifiques et Sciences Humaines et Humanités (SHH)

		2012	2013	2014	2015	2016	Cible - 2020
Doctorats délivrés		**99**	**83**	**92**	**69**	**81**	
Durée moyenne des thèses en mois	UJM - Lyon 3	63,0	68,0	64,0	65,0	61,0	
% Doctorats obtenus en moins de 40 mois	**UJM - Lyon 3**	**16%**	**11%**	**12%**	**13%**	**12%**	**15%**
	Ref. Nationales	*40%*	*41%*	*41%*	*42%*	*43%*	
	Ref. Nat. SHH	*14%*	*15%*	*15%*	*12%*	*13%*	
% Doctorats obtenus en moins de 52 mois	**UJM - Lyon 3**	**34%**	**27%**	**28%**	**29%**	**28%**	**33%**
	Ref. Nationales	*72%*	*73%*	*73%*	*73%*	*75%*	
	Ref. Nat. SHH	*34%*	*37%*	*37%*	*35%*	*36%*	
% Doctorats obtenus en moins de 72 mois	**UJM - Lyon 3**	**69%**	**69%**	**65%**	**67%**	**74%**	**75%**
	Ref. Nationales	*89%*	*89%*	*89%*	*89%*	*90%*	
	Ref. Nat. SHH	*69%*	*70%*	*62%*	*68%*	*72%*	

Commentaires :

L'université Jean Moulin offre 36 spécialités en Doctorat. En 2016, l'université a délivré 81 doctorats.

L'objectif de l'établissement est, comme dans le PAP national, de réduire la durée moyenne d'obtention du doctorat, tout en tentant de préserver la spécificité des thèses en sciences humaines et sociales et leur qualité et en s'assurant notamment que les réinscriptions en doctorat au-delà de la 3ème année ont de sérieuses chances de déboucher sur la soutenance de la thèse. Les réinscriptions en thèse au-delà de 3 ans se font sur demande de dérogation complétée par l'étudiant, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'école doctorale et sont validées par l'établissement.

En moyenne sur les 5 dernières années, près de 70% des thèses soutenues à Lyon 3 ont une durée de moins de 72 mois, ce qui est très proche des données de référence en SHS.

L'université Jean Moulin Lyon 3 se fixe comme cibles à l'horizon 2020 : 15% des doctorats obtenus en moins de 40 mois, 33% en moins de 52 mois et 75% de doctorats obtenus en moins de 72 mois.

OBJECTIF N° 3 : Produire les connaissances scientifiques au meilleur niveau international

La politique de la recherche de l'Université Jean Moulin Lyon 3, pour le contrat quinquennal 2016-20, se décline selon trois axes stratégiques :

- Un soutien et un accompagnement de projets collaboratifs structurants autofinancés (projets européens, ANR, partenariats industriels ….).
  Des résultats très positifs ont déjà pu être constatés : hausse des dépôts de projet ANR, signature de deux chaires industrielles au cours des trois dernières années, la signature de contrats européens dont un Marie Curie de l'ordre de 400.000 euros.

- Le développement de partenariats de recherche internationaux structurants en matière de recherche, en focalisant les efforts notamment sur les zones de développement privilégiés de l'Alliance internationale de la COMUE de Lyon Saint Etienne en collaboration étroite avec les partenaires du site.
  Ainsi la vice-présidence de l'établissement a été mandatée pour assurer la coordination scientifique d'une série de workshops avec les universités de l'Etat de Sao Paulo, dans un certain nombre de domaines, dont notamment, celui de la santé globale.

- Une implication constante dans la dynamique de recherche du site, en participant, voire en étant fortement mobilisateur pour certains projets partagés.

Lors du précédent contrat, l'établissement a mis en place un système d'information et de pilotage de la recherche, ayant pour but une meilleure connaissance des différentes activités des unités (publications, colloques, contrats) ainsi que de leurs ressources (enseignants-chercheurs, financements). Il a consisté, notamment, en l'implantation du système d'information de la recherche GRAAL, couplé avec une systématisation d'une utilisation de HAL-SHS pour le suivi des publications. Ce système d'information de la recherche est désormais opérationnel et donne à l'établissement le moyen d'un pilotage actif de la recherche. Ce nouvel outil fera l'objet d'un effort d'amélioration continue au cours du contrat à venir.

Pour le contrat à venir, il est prévu un accompagnement renforcé des enseignants chercheurs en matière d'ingénierie ainsi qu'en matière de suivi et de gestion des contrats de recherche. Outre la question des ressources humaines liée à cet axe de développement, des chantiers sur la mise en place et la réorganisation de certains outils (notamment suivi des partenariats et des conventions) ont déjà été entamés.

En 2018, l'Université Jean Moulin Lyon 3 continuera à privilégier le financement sur projets et sur financement externe :

- reconduction des projets Bourgeon à la Recherche
- reconduction des projets Tremplin aux Relations Internationales
- des actions de valorisation et de promotion des chaires seront privilégiées

Indicateur de performance n° 3.3 : Enseignants-chercheurs Produisants

LOLF_150-3-3	Produisants : Proportion parmi les enseignants chercheurs

Programme	**LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire**
Objectif	**LOLF_150-3 - Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international**

Responsable de l'indicateur	**Service général de la Recherche**
Source des données	Service Statistique & Pilotage / PAP-RAP pour références nationales

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs Physiques d'Enseignants Chercheurs
Date de la mesure	Année Civile
Champ de la mesure	Enseignants chercheurs (PR + MCF hors Associés) - Rémunérés par l'établissement

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Enseignants chercheurs présents au 1er janvier - Produisants au sens de l'AERES
Mode de calcul	Nombre d'enseignants chercheurs produisants / Nombre d'enseignants chercheurs du "bilan social" Nombre d'enseignants chercheurs produisants / Nombre d'enseignants chercheurs affectés dans une unité de recherche de Jean Moulin Lyon 3
Mode de calcul détaillé	On retient pour les enseignants chercheurs comme pour les produisants les personnels rémunérés par Jean Moulin Lyon 3 Concernant le nombre d'enseignats chercheurs du "bilan social" Lyon 3, il s'agit d'une photographie à une date donnée : le 1er avril de l'année jusqu'en 2014, le 31 décembre de l'année précédente à partir de 2015.
Commentaires	

		2013	2014	2015	2016	2017
Enseignants chercheurs Produisants	**UJM - Lyon 3**	**248**	**277**	**295**	**302**	**310**
Total enseignants chercheurs de Lyon 3	UJM - Lyon 3	364	379	395	398	399
% Produisants parmi enseignants chercheurs de Lyon 3	**UJM - Lyon 3**	**68%**	**73%**	**75%**	**76%**	**78%**
Enseignants chercheurs de Lyon 3 affectés dans une unité de recherche de Lyon 3	UJM - Lyon 3	299	315	330	342	347
% Produisants parmi enseignants chercheurs de Lyon3 affectés dans une unité de recherche de Lyon 3	**UJM - Lyon 3**	**83%**	**88%**	**89%**	**88%**	**89%**

Commentaires :

L'un des axes fort du contrat quinquennal de l'établissement est le développement de la recherche. L'indicateur ci-dessus permet d'afficher deux objectifs :

1) de développer le rayonnement de notre recherche en augmentant les publications produites par les enseignants chercheurs de l'établissement et
2) de mettre en place un système d'information qui permette d'assurer le suivi des productions et d'accompagner les chercheurs dans le dépôt de leur publication sur les archives ouvertes HAL.

Les efforts engagés depuis la dernière contractualisation commencent à produire leurs effets. Ainsi, on peut observer une augmentation des produisants, à la fois en valeur absolue et en proportion. Il s'agit du résultat conjugué de récents recrutements de qualité et de programmes d'incitation à la recherche (CVR, aides aux colloques …). En 2017, on compte 89% de produisants parmi les enseignants chercheurs affectés dans des unités de recherche de l'université Jean Moulin Lyon 3.

Des moyens sont donc mobilisés par l'établissement pour promouvoir et renforcer l'identité de notre université dans ses activités à l'international à travers notamment :

- le dépôt de projets ANR internationaux
- la création de chaires de recherche
- une politique d'accueil de professeurs invités et de post-doctorants
- des aides à la mobilité pour des chercheurs de l'université
- le développement de programmes de recherche internationaux structurés, avec un certain nombre de partenaires privilégiés, et en cohérence avec la politique du site (notamment le Brésil et la Chine).

OBJECTIF N° 4 : Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

Pour réussir la restructuration de la recherche et améliorer sa performance, des moyens et des procédures accompagnent les chercheurs et la production de la recherche comme :

- des dispositifs d'aides à la recherche tels que les contrats de valorisation recherche,
- l'aide à la recherche de financement et au montage des réponses aux appels d'offre par le service de la recherche,
- le renforcement de l'information et de l'échange à travers notamment de la mise en place d'un système d'information et de pilotage,
- le développement d'une politique de valorisation ambitieuse : politique de publications, renforcement de la filiale de valorisation (L3V), nouveaux outils pour une stratégie de communication (usine à site), nomination d'un Vice-Président en charge de l'innovation et du développement des partenariats économiques,
- participation active à la SATT du site Lyon Saint Etienne (Société d'Accélération du Transfert de Technologie), dans l'optique de créer un environnement porteur pour favoriser la valorisation de ses recherches, en permettant la mise à disposition de moyens pour détecter, faire « mûrir », trouver les partenaires industriels et faire exploiter les résultats de ses chercheurs

Indicateur de performance n° 4.1 : Montant des redevances sur titre de propriété intellectuelle dans les ressources de l'établissement

LOLF_150-4-1	Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle

Programme	**LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire**
Objectif	**LOLF_150-4 - Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la Recherche**

Responsable de l'indicateur	**Service Statistique & Pilotage**
Source des données	Direction des Affaires Financières - SIFAC

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Euros
Date de la mesure	Année Civile
Champ de la mesure	Budget de l'Etablissement - Masse fonctionnement

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Recettes exécutées pour la masse fonctionnement
Mode de calcul	Recettes exécutées sur le compte budgétaire 751 (hors domaine fonctionnel RZ1 - prestations internes).
Mode de calcul détaillé	
Commentaires	

		2012	2013	2014	2015	2016
UJM Lyon3 - Droits d'auteurs et de reproduction	**UJM - Lyon 3**	**1,604 K€**	**0,000 K€**	**5,915 K€**	**16,156 K€**	**6,147 K€**
Ressources propres UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	15 032 K€	16 001 K€	16 862 K€	17 368 K€	18 693 K€
% droits d'auteurs et de reproduction / ressources propres UJM Lyon3	**UJM - Lyon 3**	**0,01%**	**0,00%**	**0,03%**	**0,09%**	**0,03%**

Commentaires :

Les redevances liées à l'exploitation des droits d'auteurs et de reproduction ne représentent qu'une faible proportion de ressources. Le dépôt de titres de propriétés intellectuels est peu courant dans notre établissement. Un tel constat est assez fréquent dans les établissements en SHS, peu présents sur le champ de l'exploitation de titres de propriété intellectuelle.

Indicateur de performance n° 4.2 : Montant des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources de l'établissement

Le système d'information Graal couplé à HAL-SHS, au-delà de servir au pilotage, est également un outil de suivi, voire de valorisation de la recherche, car la valorisation passe également par la visibilité de la production scientifique. La diffusion rapide des connaissances créées par nos chercheurs renforce ainsi leur visibilité et augmente leur impact.

La valorisation économique des résultats de la recherche se fait en partie à travers notre filiale L3V qui a été restructurée. Cette structure est complémentaire au travail de valorisation en interne, dans la mesure où elle a comme vocation d'accompagner des contrats de recherche avec une forte dimension applicative.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 a signé en novembre 2012, au travers de sa Faculté de Philosophie, une première chaire industrielle de taille significative avec La Lyonnaise des Eaux. La dotation financière globale s'élève à 566 K€, répartie sur une période de trois ans. Une autre chaire d'un volume de 600 K€ a été signée à travers l'IAE sur le thème des coopératives.

Par ailleurs, l'université a signé en octobre 2016 une convention de partenariat avec un grand groupe biopharmaceutique belge, UCB, pour plusieurs centaines de milliers d'euros. Cette chaire de recherche « Valeurs du soin centré-patient » a pour perspective d'être développé sur 9 ans avec un financement global de 2 millions d'euros.

LOLF_150-4-2	**Part des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs**
Programme	**LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire**
Objectif	**LOLF_150-4 - Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la Recherche**

Responsable de l'indicateur	**Service Statistique & Pilotage**
Source des données	Direction des Affaires Financières - SIFAC - Filiale de Valorisation - Fondation UDL

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Euros
Date de la mesure	Année Civile
Champ de la mesure	Périmètre Etablissement + Filiale Lyon 3 Valorisation + Fondation UDL

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Recettes exécutées pour la masse fonctionnement Périmètre établissement + Chiffre d'affaires compte de résultat pour Filiale + Ressources gérées par la Fondation UDL
Mode de calcul	UJM Lyon 3 : Recettes exécutées sur les comptes budgétaires 7062 et 7441 (hors domaine fonctionnel RZ1 - prestations internes) + compte 7448 du centre financier 913X301 en 2010. Filiale Lyon 3 Valorisation : Chiffre d'affaires hors refacturation Lyon 3 Fondation UDL : ressources gérées pour Lyon 3 (chaires)
Mode de calcul détaillé	
Commentaires	Les données mentionnées pour la filiale Lyon 3 Valorisation ne correspondent pas à l'ensemble des ressources de la filiale, les refacturations à l'université étant déjà comptabilisées sur les lignes de l'établissement, ces montants n'apparaissent pas sur les lignes relatives à la filiale. Les ressources des contrats de recherche de la filiale n'incluent pas les portages « personnels » de prestations qui sont comptabilisés en "Autres ressources propres"

		2012	2013	2014	2015	2016
UJM Lyon3 - Prestations de recherche (y compris contrats ANR)	**UJM - Lyon 3**	**82 K€**	**137 K€**	**62 K€**	**68 K€**	**183 K€**
Ressources propres UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	15 032 K€	16 001 K€	16 862 K€	17 368 K€	18 693 K€
% prestations de recherche / ressources propres UJM Lyon3	**UJM - Lyon 3**	**0,55%**	**0,85%**	**0,37%**	**0,39%**	**0,98%**
Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	**UJM - Lyon 3**	**138 K€**	**153 K€**	**40 K€**	**50 K€**	**112 K€**
Fondation UDL + Fond de dotation Hors frais d'environnement	**UJM - Lyon 3**	**0 K€**	**182 K€**	**124 K€**	**141 K€**	**305 K€**

Commentaires :
Les ressources générées par des contrats de recherche passés avec les entreprises y compris les contrats ANR ayant des partenaires industriels ont plus que doublé, passant de 68 K€ en 2015 à 183 K€ en 2016.
A ce montant, s'ajoutent les ressources gérées par la filiale Lyon 3 Valorisation pour 112 K€ et celles gérées par la Fondation de l'UdL et par le fond de dotation qui s'élèvent à 305 K€.

Indicateur de performance n° 4.3 : Ressources propres liées à la recherche

LOLF_150-4-3	Ressources propres liées à la recherche - Revenus consolidés de la valorisation de la recherche
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-4 - Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la Recherche

Responsable de l'indicateur	**Service Statistique & Pilotage**
Source des données	Direction des Affaires Financières (SIFAC) - Filiale Lyon 3 Valorisation - Fondation UDL

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Euros
Date de la mesure	Année civile
Champ de la mesure	Périmètre Etablissement + Filiale Lyon 3 Valorisation + Fondation UDL

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Recettes exécutées Masse fonctionnement Périmètre établissement + Chiffre d'affaires compte de résultat pour Filiale + Ressources gérées par la Fondation UDL + Valorisation conventions CIFRE et des contrats doctoraux des Labex
Mode de calcul	UJM Lyon 3 : recettes exécutées suivant compte budgétaire, domaine fonctionnel (destination LOLF) Filiale Lyon 3 Valorisation : Chiffre d'affaires hors refacturation Lyon 3 Fondation UDL : ressources gérées pour Lyon 3 (chaires) Valorisation CIFRE : partie salaires base coût moyen chargé et environné (source ANR) Valorisation Contrats doctoraux : au coût moyen chargé des contrats gérés par Lyon 3 (hors extension)
Mode de calcul détaillé	Détail pour UJM Lyon 3 : Pour tous les comptes le domaine fonctionnel RZ1 n'est pas pris en compte (prestations internes) : Subventions de recherche : comptes 74* avec destination en 111* ou 112, sauf compte 7411 (ministère), 7481 (taxe d'apprentissage), 7441 (prestations recherches) et chaires / Collaborations, expertises et ANR : comptes 7062, 7068 (destinations 111* ou 112), 7441 (+ 7448 du 913X301 en 2010 pour contrats ANR) et 705 / Colloques, ventes publications, prestations et travaux informatiques, droit d'auteurs ... : comptes 7066 + 7067 + 7064 + 751 / Chaires : EoTP 14S9130611 et 14S9130633 (Crédit agricole) + compte 7588 dest 1115 (Frais environnement chaire EAU) / Autres ressources propres liées à la recherche : destinations recherche (111* ou 112) sur le compte 708 hors chaires
Commentaires	Les données mentionnées pour la filiale Lyon 3 Valorisation ne correspondent pas à l'ensemble des ressources de la filiale, les refacturations à l'université étant déjà comptabilisées sur les lignes de l'établissement, ces montants n'apparaissent pas sur les lignes relatives à la filiale. Les ressources des contrats de recherche de la filiale n'incluent pas les portages « personnels » de prestations qui sont comptabilisés en "Autres ressources propres" En 2015 on constate un montant négatif pour les chaires : en 2014 il s'agissait de produits constatés par avance. Ces produits ont été régularisés sur 2015 à hauteur des dépenses.

		2012	2013	2014	2015	2016
Subventions de recherche (hors MESR et hors ANR)	UJM - Lyon 3	98 K€	151 K€	111 K€	473 K€	578 K€
Collaborations, Expertises et ANR	UJM - Lyon 3	82 K€	137 K€	62 K€	68 K€	183 K€
Droits d'inscription aux colloques	UJM - Lyon 3	51 K€	54 K€	44 K€	30 K€	148 K€
Ventes de publications	UJM - Lyon 3	10 K€	17 K€	3 K€	15 K€	6 K€
Prestations et travaux informatiques	UJM - Lyon 3	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Droits d'auteurs et de reproduction	UJM - Lyon 3	2 K€	0 K€	6 K€	16 K€	6 K€
Chaires industrielles ou d'entreprises UJM Lyon3	UJM - Lyon 3			222 K€	-100 K€	63 K€
Ressources propres Recherche UJM Lyon3	**UJM - Lyon 3**	**243 K€**	**359 K€**	**449 K€**	**504 K€**	**984 K€**
Ressources Recherche Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	**UJM - Lyon 3**	**138 K€**	**153 K€**	**40 K€**	**50 K€**	**112 K€**
Ressources Recherche Lyon 3 Fondation UDL + Fond de dotation	**UJM - Lyon 3**		**182 K€**	**124 K€**	**141 K€**	**305 K€**
Contrats (doctoraux, post-doc ...) gérés par des structures externes	**UJM - Lyon 3**	**18 K€**	**85 K€**	**85 K€**	**118 K€**	**0 K€**
Ressources globales Recherche UJM Lyon 3 + Filiale + Fondation	**UJM - Lyon 3**	**398 K€**	**779 K€**	**698 K€**	**813 K€**	**813 K€**
Valorisation CIFRE	**UJM - Lyon 3**	**841 K€**	**901 K€**	**957 K€**	**973 K€**	**1 157 K€**

Commentaires :

On constate une nette progression des ressources propres liées à la recherche de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Celles-ci ont doublé sur le contrat quinquennal précédent et pour le contrat à venir, il est prévu un renforcement de l'accompagnement des enseignants-chercheurs en matière d'ingénierie par le service de la recherche, ainsi qu'en matière de suivi et de gestion des contrats de recherche.

Il n'y a pas de contrats doctoraux gérés par les structures externes en 2016, car les contrats de 3 ans se sont terminés et pour l'instant n'ont pas été renouvelés.

Ces montants ne comprennent pas les ressources des UMR, Unités de Recherche et Labex où sont impliqués des chercheurs Lyon3.

La ligne « subventions de recherche » regroupe tous les financements versés dans le cadre de la recherche, sans contrepartie pour l'organisme financeur (contrairement aux prestations de recherche). Ces subventions proviennent essentiellement du Ministère de l'Ecologie (Conventions GESOL, PEGAZ …).

Quant au montant des droits d'auteurs et de reproduction, il reste faible car l'université n'a pas de marque déposée et les droits d'auteurs sont perçus directement par les chercheurs.

OBJECTIF N° 5 : Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements

C'est par une politique volontariste sur des zones géographiques ciblées que l'Université Jean Moulin Lyon 3 mène son ouverture et son action internationales, ce qui lui confère une véritable attractivité. Le programme de mobilité ERASMUS+, les doubles-diplômes, les diplômes délocalisés, les cotutelles de thèse et les LLM (Latin Legum Magister de la Faculté de Droit) sont autant d'opportunités à s'ouvrir à l'international et à s'approprier la mondialisation.

Pour confirmer la dimension internationale de ses cursus, plusieurs actions seront poursuivies :

1) Le soutien à l'apprentissage des langues – le renforcement de l'enseignement des langues pour les non spécialistes par le biais du LANSAD.

2) Les formations spécifiquement dédiées aux étudiants internationaux de niveau L ou M (large choix de cours en anglais tels que le SELF – *Study in English in Lyon France*, Master European Business Realities, Master General Management Program, LLM International and Business Law, Master Etudes culturelles comparées…) dans le but de nourrir une expérience trilingue.

3) Le développement ciblé de diplômes délocalisés.

4) Le développement des doubles-diplômes, tels que ceux envisagés par l'IAE et la Faculté des Langues.

5) L'internationalisation des écoles doctorales.

6) La participation de Lyon 3 à des réseaux et de salons internationaux.

Pour conforter cette dimension internationale, l'Université Jean Moulin Lyon 3, qui dispose d'un important réseau de relations internationales, veut développer et déployer sa politique dans ce domaine.

L'établissement renforce ses coopérations avec ses partenaires européens, anglo-américains et asiatiques, avec un focus sur un certain nombre de zones géographiques privilégiées dans le cadre de l'Alliance internationale de l'UdL, telles que l'Amérique latine, dont notamment le Brésil, l'Amérique du Nord, et plus particulièrement le Canada, l'Europe, dont notamment l'arc lémanique et la Chine.

Par ailleurs, appuyée sur plusieurs structures pédagogiques, de recherche et administratives, l'Université Jean Moulin Lyon 3 peut être considérée comme la référence française en matière de francophonie grâce à la mobilisation de l'équipe de l'Institut International pour la Francophonie. Elle souhaite conforter ce rôle d'acteur majeur selon plusieurs axes :

- développer à Lyon ou par délocalisation les formations sur la francophonie
- prendre la francophonie comme objet de recherche dans une approche multidisciplinaire
- appuyer dans une approche plurilingue les formations délocalisées et codiplômantes francophones dans les universités partenaires, dans le cadre du décret du 11 mai 2005
- développer une coopération universitaire inter chaires

Indicateur de performance n° 5.1 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat

N° 5.1a : Etudiants étrangers en Master

LOLF_150-5-1a	Etudiants étrangers en Master
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements
Responsable de l'indicateur	**Service général des Relations Internationales**
Source des données	Service Statistique & Pilotage - SCOLINS / PAP-RAP et Notes d'Information du Ministère pour références nationales
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	% Etudiants en Master
Date de la mesure	Année Universitaire - Situation Fin D'année
Champ de la mesure	Master
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Inscriptions administratives - Nationalité étrangère Non Bacheliers (= étrangers au sens PapESR)
Mode de calcul	Etudiants étrangers en Master / Nb total d'étudiants en Master
Mode de calcul détaillé	Etudiants de nationalité étrangère non bacheliers français (admis sur titre en équivalence au bac), conformément à la définition retenue par le ministère / Nb total d'étudiants en Master

		2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17
Nb total d'inscrits en Master	UJM - Lyon 3	7 139	7 702	7 935	8 246	8 668
Nb d'étudiants étrangers en Master	**UJM - Lyon 3**	**1 875**	**1 971**	**1 925**	**1 884**	**1 990**
% d'étudiants étrangers en Master	UJM - Lyon 3	26%	26%	24%	23%	23%
	Ref. Nationales	*15%*	*15%*	*15%*	*14%*	

Commentaires :

Le rayonnement international est l'un des objectifs forts du contrat quinquennal, et l'accueil des étudiants étrangers, en Master comme en Doctorat en est l'une des dimensions.

Cet indicateur mesure la proportion d'étudiants de nationalité étrangère non titulaires d'un baccalauréat français, inscrits en Master. Si la part des étudiants étrangers paraît légèrement en baisse, c'est davantage dû à l'accroissement global de nos effectifs puisque le nombre d'étudiants étrangers est stable. Le fort pourcentage constaté à Lyon 3 (23%), largement supérieur à la moyenne nationale (15%) est autant dû aux étudiants qui viennent à titre individuel en France qu'au développement de nos masters délocalisés à l'étranger.

L'établissement compte 19% d'étudiants internationaux, soit 5.686 étudiants.

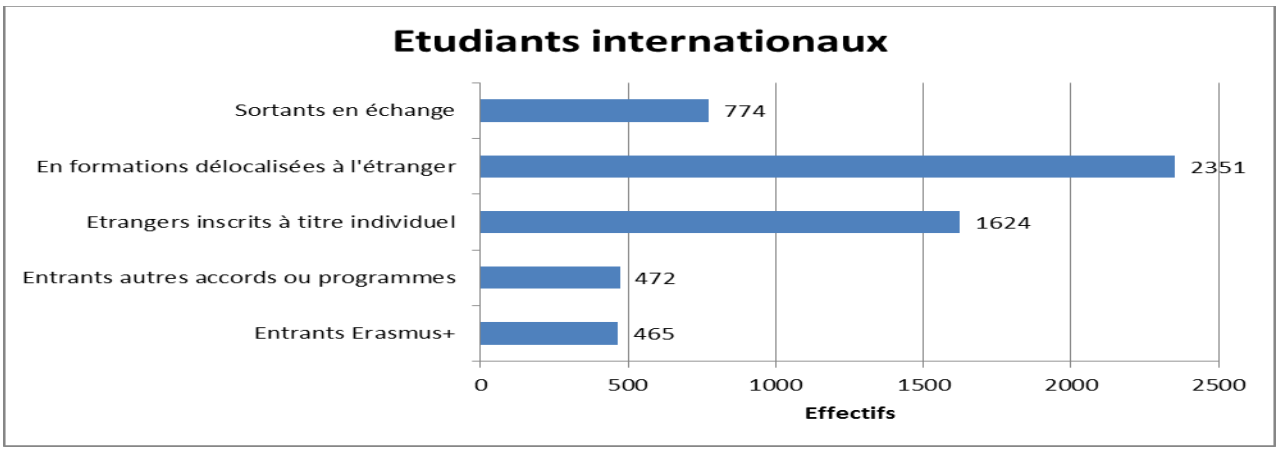

N° 5.1b : <u>Etudiants étrangers en Doctorat</u>

LOLF_150-5-1b	Etudiants étrangers en Doctorat

Programme	**LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire**
Objectif	**LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements**

Responsable de l'indicateur	**Service général de la Recherche**
Source des données	Service Statistique & Pilotage - SCOLINS / PAP-RAP et Notes d'Information du Ministère pour références nationales

Description de l'indicateur

Unité de mesure	% Doctorants
Date de la mesure	Année Universitaire - Situation Fin D'année
Champ de la mesure	Doctorants

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Inscriptions administratives - Nationalité étrangère Non Bacheliers (= étudiants au sens PapESR)
Mode de calcul	Doctorants étrangers / Nb total de doctorants
Mode de calcul détaillé	Doctorants de nationalité étrangère non bacheliers français (admis sur titre en équivalence au bac), conformément à la définition retenue par le ministère / Nb total de doctorants
Commentaires	

		2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17
Nb total d'inscrits en Doctorat	UJM - Lyon 3	699	676	651	643	613
Nb de doctorants étrangers	**UJM - Lyon 3**	**273**	**255**	**237**	**236**	**231**
% de doctorants étrangers	**UJM - Lyon 3**	**39%**	**38%**	**36%**	**37%**	**38%**
	Ref. Nationales	*37%*	*38%*	*38%*	*37%*	

<u>Commentaires</u> :

La recherche est au cœur de la stratégie de l'établissement avec 7 écoles doctorales et plus de 600 doctorants.

38% des doctorants inscrits à l'Université Jean Moulin Lyon 3 pour l'année universitaire 2016-17 sont des étrangers. Ces données reflètent l'attractivité de notre établissement pour la recherche au regard du monde extérieur. Cependant, on constate une baisse des doctorants étrangers en nombre absolu. Cette baisse qui se retrouve aussi sur les doctorants de nationalité française s'explique par une sélection plus qualitative des dossiers.

La baisse d'effectif de doctorants est liée à trois facteurs : une analyse plus exigeante des dossiers pour les inscriptions en doctorat ; le travail réalisé sur la réduction de la durée de la thèse ; la volonté de réduire le nombre de doctorants par enseignant chercheur pour favoriser un meilleur encadrement.

La cible retenue est celle fixée dans le PAP national, soit 41%.

Indicateur de performance n° 5.2 : Proportion d'étrangers parmi les enseignants chercheurs

N° 5.2a : Enseignants chercheurs de nationalité étrangère

LOLF_150-5-2a	Enseignants chercheurs de nationalité étrangère
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements

Responsable de l'indicateur	**Direction des Ressources Humaines**
Source des données	Harpege - Service Statistique & Pilotage

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nb d'enseignants chercheurs (Professeurs d'université & Maitres de conférences)
Date de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Université Jean Moulin Lyon 3

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Effectifs d'enseignants chercheurs selon la nationalité et la date d'entrée à l'université Lyon 3
Mode de calcul	Nombre total d'enseignants chercheurs, dont de nationalité étrangère. Zoom sur les nouveaux à Lyon 3
Mode de calcul détaillé	Nombre d'enseignants chercheurs au 1er avril de l'année n+1 pour l'année universitaire n-n+1 jusqu'en 2013-14 (au 01/04/2014 pour 2013-14) puis au 31 décembre de l'année n pour l'année universitaire n-n+1 à partir de 2014-15 (au 31/12/2014 pour 2014-15) Nouveau à Lyon 3 si date d'arrivée à l'université comprise entre le 1er avril de l'année n-1 et le 31 mars de l'année n
Commentaires	

		2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17
Professeurs d'université	UJM - Lyon 3	127	130	132	132	134
dont professeurs d'université de nationalité étrangère	**UJM - Lyon 3**	**8**	**8**	**8**	**8**	**7**
% Professeurs d'université de nationalité étrangère	UJM - Lyon 3	6,3%	6,2%	6,1%	6,1%	5,2%
dont professeurs d'université de nationalité étrangère arrivés dans l'année à Lyon 3	**UJM - Lyon 3**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Maitres de conférences	UJM - Lyon 3	237	249	263	266	265
dont maitres de conférences de nationalité étrangère	**UJM - Lyon 3**	**16**	**18**	**18**	**18**	**18**
% Maitres de conférences de nationalité étrangère	UJM - Lyon 3	6,8%	7,2%	6,8%	6,8%	6,8%
dont maitres de conférences de nationalité étrangère arrivés dans l'année à Lyon 3	**UJM - Lyon 3**	**0**	**1**	**1**	**0**	**1**
Total enseignants chercheurs	UJM - Lyon 3	364	379	395	398	399
dont enseignants chercheurs de nationalité étrangère	**UJM - Lyon 3**	**24**	**26**	**26**	**26**	**25**
% Enseignants chercheurs de nationalité étrangère	UJM - Lyon 3	6,6%	6,9%	6,6%	6,5%	6,3%
dont enseignants chercheurs de nationalité étrangère arrivés dans l'année à Lyon 3	**UJM - Lyon 3**	**0**	**1**	**1**	**0**	**1**

Commentaires :

Sur la population des professeurs d'université de notre établissement, en moyenne 6% sont de nationalité étrangère.
Sur la population des maîtres de conférences de notre établissement, en moyenne 7% sont de nationalité étrangère.

Ces proportions restent stables.

N° 5.2b : <u>Professeurs invités</u>

LOLF_150-5-2b	Professeurs invités
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements

Responsable de l'indicateur	**Direction des Ressources Humaines**
Source des données	Service Statistique & Pilotage - Bilan Social

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nb de personnes physiques
Date de la mesure	Année civile
Champ de la mesure	Université Jean Moulin Lyon 3

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Nombre de professeurs invités par nationalité pour déterminer l'origine
Mode de calcul	Professeurs invités rémunérés pendant l'année civile
Mode de calcul détaillé	
Commentaires	Les professeurs invités sont rémunérés en décalage avec leur venue (rappels)

		2012	2013	2014	2015	2016
Professeurs invités Total	UJM - Lyon 3	**46**	**48**	**49**	**44**	**38**
dont originaire d'Europe	UJM - Lyon 3	19	22	22	16	19
dont originaire d'Afrique	UJM - Lyon 3	10	10	12	8	8
dont originaire d'Amérique	UJM - Lyon 3	12	12	11	14	8
dont originaire d'Asie	UJM - Lyon 3	5	2	4	6	3
dont originaire d'Océanie	UJM - Lyon 3	0	2	0	0	0

<u>Commentaires</u> :

Notre établissement accueille chaque année une quarantaine de professeurs invités dont la grande majorité est originaire des pays d'Europe (50%) suivis de ceux originaires d'Amérique et d'Afrique (21%) et ceux originaires d'Asie (8%).

Les pourcentages sont calculés en cumulant les effectifs des 5 dernières années pour plus de pertinence.

Indicateur de performance n° 5.3 : Coopération internationale

Le développement international de l'Université Jean Moulin demeure une priorité. L'objectif est de devenir visible sur nos domaines de compétences, en étant plus largement présents dans l'octroi des projets.

Au-delà des zones historiquement définies comme prioritaires (Europe, Amérique du Nord, Afrique), l'université a clairement défini les zones où elle entend être université de référence pour le site. En matière de développement de partenariats de la recherche à l'international, la vice-présidence de l'établissement a été mandatée pour assurer la coordination scientifique d'une série de workshops avec les universités de l'Etat de Sao Paulo, l'un des partenaires privilégiés du site, pour construire des projets structurants forts, dans un certain nombre de domaines, dont notamment celui de la santé globale.

Plus globalement, Lyon 3 s'engage dans des partenariats de recherche avec les différentes zones cibles de l'Alliance Internationale de l'UdL (Canada, Chine …). Il s'agit notamment de projets liés à la santé globale, à la nutrition et au vieillissement, à la ville durable et plus largement aux défis environnementaux, à l'innovation et à l'entrepreneuriat, ainsi qu'aux sociétés intégrantes et adaptatives (grâce notamment à l'études des langues et des cultures : projet partagé avec Lyon 2 au sein de la Maison des Langues et des Cultures).

Afin de renforcer l'ouverture européenne et internationale de l'université, plusieurs axes d'amélioration seront mis en place :

- Développement ciblé de diplômes délocalisés, en particulier : analyse des partenariats et des contributions respectives des partenaires et analyse des marges.
- Poursuite d'une politique raisonnée des doubles diplômes.
- Accueil mieux cadré des professeurs invités qui doivent constituer pour l'université une vraie plus-value, notamment en matière de recherche.
- Favoriser des partenariats de recherche internationaux (Unités Mixtes Internationales, Laboratoires Internationaux Associés).

N° 5.3a : Doctorants en cotutelles

LOLF_150-5-3a	Doctorants en cotutelles

Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements

Responsable de l'indicateur	**Service général de la Recherche**
Source des données	Service Statistique & Pilotage - SCOLIN/ Enquête SIREDO

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nb et % doctorants
Date de la mesure	Année Universitaire
Champ de la mesure	Doctorants

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Inscriptions administratives
Mode de calcul	Nb de doctorants en cotutelles / Nb total de doctorants - Distinction Doctorants en 1ère année
Mode de calcul détaillé	Pour les références nationales : décompte définitif à partir de 2012-13
Commentaires	Voir aussi indicateur sur le suivi des thèses en cotutelles.

		2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17
Nb de doctorants en cotutelles Tous niveaux	**UJM - Lyon 3**	**43**	**45**	**45**	**50**	**44**
% de doctorants en cotutelles Tous niveaux	**UJM - Lyon 3**	**6,0%**	**6,6%**	**6,7%**	**7,6%**	**7,1%**
Nb de doctorants en cotutelles En 1ère année	UJM - Lyon 3	4	14	14	8	4
% de doctorants en cotutelles En 1ère année	**UJM - Lyon 3**	**3,1%**	**10,4%**	**10,6%**	**6,7%**	**3,3%**
	Ref. Nationales	*9,1%*	*9,4%*	*9,8%*	*8,7%*	

Le nombre de doctorants inscrits en cotutelle, tous niveaux confondus, reste stable entre 45 et 50 par an. Cependant, le nombre de nouveaux inscrits en cotutelle a baissé par rapport à l'année dernière.

Toutefois, la cotutelle n'est qu'un aspect des collaborations internationales en termes de recherche. D'autres modes non institutionnalisés sont à l'œuvre :

- participation de collègues étrangers dans les jurys ;
- échange de doctorants et post-doctorants ;
- participation de post-doctorants à des contrats de recherche internationaux ou européens.

N° 5.3b : Doctorats délivrés en cotutelles

LOLF_150-5-3b	Doctorats délivrés en cotutelles

Programme	**LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire**
Objectif	**LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements**

Responsable de l'indicateur	**Service général de la Recherche**
Source des données	Service Statistique & Pilotage - SCOLINS

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nb et % doctorats
Date de la mesure	Année civile de la date de soutenance
Champ de la mesure	

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Thèses soutenues
Mode de calcul	Nb de doctorats délivrés en cotutelles / Nb total de doctorats délivrés
Mode de calcul détaillé	
Commentaires	

		2012	2013	2014	2015	2016
Doctorats délivrés	UJM - Lyon 3	99	83	92	69	81
Doctorats délivrés en cotutelles	**UJM - Lyon 3**	**11**	**11**	**4**	**5**	**3**
% Doctorats délivrés en cotutelles	**UJM - Lyon 3**	**11,1%**	**13,3%**	**4,3%**	**7,2%**	**3,7%**

Commentaires :

La proportion de doctorats délivrés en cotutelles a régressé par rapport à l'année dernière.

OBJECTIF N° 6 : Améliorer l'efficience de l'université

L'université a mis les moyens humains nécessaires (nomination d'un chargé de mission « Audit interne et analyse des processus » et création d'un pôle audit interne) pour restructurer des services, notamment dans les domaines de la recherche, de la formation, de la DSI, du service des affaires générales et juridiques ou encore des relations internationales afin de gagner en efficacité. Cette restructuration s'inscrit dans la perspective d'une démarche qualité. Le travail sur l'amélioration des processus doit se poursuivre sur le nouveau contrat quinquennal 2016-20 dans le cadre de l'audit et du contrôle interne mis en place.
L'objectif est d'améliorer les outils utiles au pilotage et de faire en sorte que chaque membre de la communauté, à son niveau, s'empare des outils pour créer les conditions d'un processus continu d'évaluation et d'amélioration.

Fonctionnement :

Au niveau formation, Lyon 3 entend poursuivre la rationalisation de son offre de formation et d'accroître les mutualisations sur le site de Lyon/Saint-Etienne tout en défendant, chaque fois que c'est possible, l'accès aux formations rares dans un esprit de service public. Ainsi, l'établissement dispose d'un système d'information des heures d'enseignement (SIDHE) qui repose sur un entrepôt de données de consultation large qui lui permet de suivre précisément l'évolution des heures dispensées dans les diplômes.

Dans le domaine budgétaire et financier, l'université veut se doter des moyens pour accroître son budget de fonctionnement en améliorant sa capacité à générer des ressources propres, notamment :

- en développant davantage sa relation avec le monde socio-économique ;
- en accroissant les financements des contrats de recherche/projets par des partenaires extérieurs ;
- en faisant du développement maîtrisé de la formation continue l'un des éléments forts de sa politique de ressources et
- en développant la collecte de la taxe d'apprentissage.

L'université souhaite également affiner et maîtriser sa politique de gestion des ressources humaines, en se dotant d'outils d'analyse et de pilotage des emplois et de la masse salariale. Ainsi, un nouveau logiciel de gestion RH (SIHAM-PMS) a été déployé courant 2017.

Investissements :

Si la Présidence bénéficie d'une bonne maîtrise de sa politique immobilière, elle a la volonté d'optimiser celle-ci pour poursuivre le développement de notre université.
L'une des orientations est de faire de la question de l'espace une priorité en augmentant d'une part la surface disponible par la finalisation des projets en cours, d'autre part en améliorant l'espace existant (aménagement de l'avant-corps, optimisation d'occupation des surfaces avec le plan Campus, développement d'un nouvel espace sur le site « new Deal ») et par la recherche d'espaces nouveaux (la réhabilitation de la « maison du Directeur »).

L'Université Jean Moulin Lyon 3 continue à mener de front ses projets immobiliers en soutenant les investissements, soit dans le cadre du CPER, soit dans celui du plan Campus. D'ailleurs, le plan Campus qui permet de réaliser des travaux d'envergure liés à l'accessibilité, la sécurité et la performance énergétique est entré dans sa phase opérationnelle courant 2016 pour s'achever en 2019.

Bibliothèques universitaires :

Les bibliothèques universitaires Lyon 3 sont engagées dans un processus de réorganisation pour améliorer la qualité des services rendus et mettre en cohérence leur organisation avec les missions que leur fixe l'université. Pour y parvenir, un pilotage par management participatif a été mis en place, encadrant les différents projets de service et permettant, par un effort sensible en matière de formation continue, la nécessaire évolution des profils et compétences des personnels. Le développement de nouvelles missions et des nouveaux services et métiers qui leur sont associés, en particulier en lien avec le numérique, font l'objet d'un investissement soutenu de l'établissement, en termes budgétaires comme en moyens humains.

Indicateur de performance n°6.1 : Mentions à faibles effectifs

LOLF_150-6-1	Mentions à faibles effectifs

Programme	**LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire**
Objectif	**LOLF_150-6 - Améliorer l'efficience des opérateurs**

Responsable de l'indicateur	**Service Statistique & Pilotage**
Source des données	Service Statistique & Pilotage - SCOLINS / PAP-RAP pour références Nationales

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nb Diplômes
Date de la mesure	Année Universitaire
Champ de la mesure	

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	On détermine les mentions à faibles effectifs : celles qui comptent moins de 50 étudiants en 3ème année de licence et moins de 30 en 2ème année de master (Inscriptions principales)
Mode de calcul	Nombre de mentions à faibles effectifs / Nombre de mentions habilitées ouvertes
Mode de calcul détaillé	Attention on a par exemple la licence MASS co habilité avec Lyon 1 et Lyon 2 sur le contrat 2011-15, qui n'a pas été ouverte et donc qui n'est pas prise en compte
Commentaires	En 2016-17 la nomenclature SISE des Masters a été revue par le ministère. Avant cette année il existait 2 niveaux d'habilitation : la mention et la spécialité. Cette dernière disparaît en 2016-17 au profit de la notion de parcours qui reste interne à l'établissement. Pour plus de lisibilité au niveau nationnal, de nouvelles mentions sont créées.

		2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17
Nb de mentions en L3	UJM - Lyon 3	11	12	9	9	10
dont mentions à faibles effectifs - L3	**UJM - Lyon 3**	**1**	**2**	**0**	**0**	**1**
% mentions à faibles effectifs - L3	**UJM - Lyon 3**	**9,1%**	**16,7%**	**0,0%**	**0,0%**	**10,0%**
	Ref. Nationales	*35,0%*	*35,4%*	*35,7%*	*33,9%*	
Nb de mentions en M2	UJM - Lyon 3	23	23	24	24	50
dont mentions à faibles effectifs - M2	**UJM - Lyon 3**	**1**	**1**	**1**	**1**	**19**
% mentions à faibles effectifs - M2	**UJM - Lyon 3**	**4,3%**	**4,3%**	**4,2%**	**4,2%**	**38,0%**
	Ref. Nationales	*25,7%*	*27,6%*	*29,8%*	*35,2%*	

Commentaires :

Améliorer l'efficience de l'établissement passe également par la rationalisation de notre offre de formation. L'objectif est que chaque composante puisse se donner des marges pour réaliser les projets les plus pertinents pour nos étudiants. En fonction des spécificités de chacune, après analyse, une réduction ou une mutualisation des cours à faibles effectifs devra être opérée. L'objectif n'est pas de supprimer systématiquement tous les cours à faibles effectifs mais d'en faire un usage raisonné.

A noter qu'au niveau national, 1/3 des licences ont moins de 50 étudiants (faibles effectifs) et 1/4 des masters ont moins de 30 étudiants.

Indicateur de performance n° 6.2 : Attractivité des Masters

LOLF_150-6-2	Attractivité des masters

Programme	**LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire**
Objectif	**LOLF_150-6 - Améliorer l'efficience des opérateurs**

Responsable de l'indicateur	**Service Statistique & Pilotage**
Source des données	Université Jean Moulin Lyon3 (SCOLINS) + PapESR pour références Nationales

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année N : année d'inscription en M1 ou M2 - Année N-1 : situation année précédente
Champ de la mesure	Inscrits des cursus Master LMD - Inscriptions administratives en fin d'année universitaire pour les calculs Lyon 3 et au 15 Janvier pour les calculs PapESR (Calculs nationaux)

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Inscrits en M1 et M2 en fonction de l'établissement l'année précédente (= Entrants si différent de Lyon 3)
Mode de calcul	Etudiants entrants en M1 ou M2 dans l'établissement / Inscrits hors redoublants de Lyon 3 en M1 ou M2
Mode de calcul détaillé	Entre le 15 Janvier et la fin d'année il y a des inscriptions en formation continue notamment, qui font augmenter le taux d'attractivité (ces étudiants sont nouveaux à Lyon 3). Comme le ministère se base sur les données au 15 janvier les deux calculs sont fournis, pour permettre des comparaisons avec les références nationales.
Commentaires	La cible de 50% fixée sur la proportion de nouveaux entrants en M1 traduit notre objectif de maintenir un équilibre entre étudiants issus de nos licences et nouveaux à Lyon 3. En M2 l'évolution du taux d'attractivité est dépendante de la croissance des effectifs en M1,

		2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	Cible - 2020
% d'entrants en M1 Calcul PapESR au 15 janvier	**UJM -Lyon 3**	**48%**	**50%**	**47%**	**51%**		**50%**
	Ref. Nationales	*42%*	*42%*	*43%*	*44%*		
Entrants en M1 (Pas à Lyon 3 l'année précédente)	UJM -Lyon 3	1 500	1 793	1 671	1 935	2 015	
% d'entrants en M1 Calcul Lyon 3 - Fin d'année	**UJM -Lyon 3**	**49%**	**51%**	**49%**	**52%**	**51%**	
% d'entrants en M2 Calcul PapESR au 15 janvier	**UJM -Lyon 3**	**43%**	**42%**	**40%**	**41%**		
	Ref. Nationales	*36%*	*38%*	*38%*	*37%*		
Entrants en M2 (Pas à Lyon 3 l'année précédente)	UJM -Lyon 3	1 351	1 447	1 457	1 500	1 495	
% d'entrants en M2 Calcul Lyon 3 - Fin d'année	**UJM -Lyon 3**	**42%**	**43%**	**41%**	**42%**	**41%**	

Commentaires :

L'attractivité pour nos masters reste élevée et il y a de plus en plus d'étudiants qui arrivent dans notre université en 1ère année de master. Sur les 3 dernières années la moitié des entrants en M1 sont nouveaux à l'université Jean Moulin Lyon 3. C'est un taux nettement supérieur à celui relevé en moyenne nationale.

L'observation du seul taux de nouveaux parmi les entrants de M2 laisserait croire à une baisse de l'attractivité de ce point de vue. Ce n'est pas le cas. En effet cette diminution du taux s'explique par la forte augmentation des effectifs de M1 qui induit une baisse de la part relative des entrants en M2. En nombre, les nouveaux entrants en M2 sont en légère progression : 1 495 en 2016-17 contre 1 351 en 2012-13.

Indicateur de performance n°6.3 : Mesure de la disponibilité hebdomadaire des places en BU

L'Université Jean Moulin possède un environnement documentaire de qualité et a enregistré en 2016-17, 1 051 203 entrées dans les 4 bibliothèques universitaires et plus de 6,7 millions de téléchargements des ressources numériques. Elles offrent 1 300 places assises et mettent à disposition des usagers 300 000 livres, 80 000 livres numériques, 427 abonnements et 48 000 revues numériques.

Nos bibliothèques sont ouvertes 285 jours par an, avec 75 heures par semaine. Depuis octobre 2017, l'ouverture a été étendue aux dimanches.

Pendant la durée du contrat quinquennal 2016 – 2020, les bibliothèques universitaires Jean Moulin Lyon 3 viseront à atteindre leurs objectifs en développant les liens les plus étroits avec les composantes, les services centraux et les partenaires publics et privés de l'université. Elles contribuent par ce biais au rayonnement de l'établissement et à sa valeur ajoutée pour ses étudiants, ses chercheurs et pour l'université de Lyon dans son ensemble.

Elles se donnent par ailleurs l'objectif de renforcer le bien-être au travail et de favoriser l'autonomie et l'initiative des personnels pour rendre un service de qualité à leurs publics.

Les BU Jean Moulin Lyon 3 proposent et mettent en place les politiques et outils de communication et d'évaluation autour de leurs actions pour les valoriser et rendre compte de leur impact et de leur efficacité.

N° 6.3a : Entrées dans les bibliothèques universitaires

LOLF_150-6-3a	Entrées en bibliothèque universitaire par inscrit actif

Programme	**LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire**
Objectif	**LOLF_150-6 - Améliorer l'efficience des opérateurs**

Responsable de l'indicateur	**Service Commun de Documentation - SCD**
Source des données	SCD - ESGBU et Rapport annuel

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nb d'inscrits actifs - Nb d'entrées
Date de la mesure	Année civile
Champ de la mesure	Bibliothèques universitaires Jean Moulin Lyon 3 - Tous sites Lyon

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Inscrits actifs : Inscrits ayant emprunté au moins un document dans l'année Entrées en BU : entrées physiques (si la même personne entre 10 fois on compte 10 entrées)
Mode de calcul	Ratio : Nombre d'entrées en BU / Nombre d'inscrits actifs tous publics
Mode de calcul détaillé	Selon la norme ISO 11620 (indicateurs de performance des bibliothèques), un indicateur proche, mais pas identique : B.2.2.1 : entrées à la bibliothèque par personne. "Personne" représentant la population cible, en l'occurrence : les étudiants Lyon 3.
Commentaires	Bibliothèques concernées : Manufacture des Tabacs + Bibliothèque Droit & Philosophie (BDP) + jusqu'en octobre 2014 : Bibliothèque Lettres & Langues (BLL) + à partir de Janvier 2015 : MILC

		2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'inscrits actifs : Tous publics	UJM - Lyon 3	15375	14415	16035	15 235	15 046
Nombre d'entrées en BU : Tous publics	UJM - Lyon 3	935 314	940 662	992 074	1 009 590	1 051 203
Nombre d'entrées en BU par actif inscrit	**UJM - Lyon 3**	**60,8**	**65,3**	**61,9**	**66,3**	**69,9**

Commentaires :

Le nombre d'entrées en BU continue de croître et le seuil du million d'entrées a été dépassé, ce qui représente en 2016 une moyenne de 70 entrées en BU par actif inscrit.

Indicateur de performance n°6.4 : Qualité de la gestion immobilière – Taux d'occupation des locaux

LOLF_150-6-4	Patrimoine : Taux d'occupation des locaux d'enseignement - Tous sites

Programme	**LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire**
Objectif	**LOLF_150-6 - Améliorer l'efficience des opérateurs**

Responsable de l'indicateur	**Direction du patrimoine - DIRPA**
Source des données	DIRPA - Enquête Situation immobilière année n+1 pour année universitaire n/n+1

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Taux d'occupation en %
Date de la mesure	Année civile
Champ de la mesure	Université Jean Moulin Lyon 3 - Site de Bourg en Bresse inclus à partir de 2013-14

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Taux d'occupation pour un type de salles : rapport entre occupation réelle (= nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles rapporté au nombre de salles) et occupation théorique (= quota horaire de référence) - Y compris salles informatiques
Mode de calcul	Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes : 1- Calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (cf. calcul détaillé) 2- Détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives.
Mode de calcul détaillé	Formule : T = (U / S) / H T : taux d'occupation d'un type de salles U : heures d'utilisation d'un type de salles S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h) Salles pour cours banalisés hors salles informatiques et laboratoires de langues
Commentaires	A partir de 2014-15, pour être plus proche des attentes de l'enquête de situation immobilière sont prises en compte les salles pour cours banalisés quelle que soit leur capacité, mais plus les salles informatiques ni les laboratoires de langues. Avec ce nouveau mode de calcul, l'Université Jean Moulin conserve un taux d'occupation supérieur au taux moyen calculé au niveau national.

		2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	Cible - 2020
Salles de plus de 100 places Nombre de salles	**UJM - Lyon 3**	**41**	**41**	**45**	**45**	**47**	
Salles de plus de 100 places Nombre d'heures d'utilisation	UJM - Lyon 3	50 427	50 427	54 229	53 385	56 988	
Salles de plus de 100 places Taux d'occupation réel	**UJM - Lyon 3**	**109,8%**	**109,8%**	**107,6%**	**105,9%**	**108,0%**	**100,0%**
Salles de moins de 100 places Nombre de salles	**UJM - Lyon 3**	**178**	**178**	**197**	**185**	**218**	
Salles de moins de 100 places Nombre d'heures d'utilisation	UJM - Lyon 3	183 357	183 357	180 191	170 742	202 257	
Salles de moins de 100 places Taux d'occupation réel	**UJM - Lyon 3**	**92,0%**	**92,0%**	**81,7%**	**82,4%**	**83,0%**	**85,0%**
Toutes les salles Nombre de salles	**UJM - Lyon 3**	**219**	**219**	**242**	**230**	**265**	
Toutes les salles Nombre d'heures d'utilisation	UJM - Lyon 3	233 784	233 784	234 420	224 127	259 245	
Toutes les salles Taux d'occupation réel	UJM - Lyon 3	100,8%	100,8%	92,3%	91,9%	90,0%	

Commentaires :

A partir de 2014-15, pour être plus proche des attentes de l'enquête de situation immobilière du ministère sont prises en compte les salles pour cours banalisés quelle que soit la capacité, mais plus les salles informatiques ni les laboratoires de langues. Cela explique l'apparente baisse du nombre de salles de moins de 100 places dans l'indicateur. Avec ce nouveau mode de calcul, l'Université Jean Moulin conserve un taux d'occupation supérieur au taux moyen calculé au niveau national.
Le taux d'occupation globale est de 90%. Il approche 108% pour les salles de plus de 100 places (amphithéâtres) et atteint 83% pour les salles banalisées. L'utilisation des locaux est optimisée.

Indicateur de performance n°6.5 : Ressources Propres

LOLF_150-6-5	Ressources propres - Indicateur Etablissement

Programme	**LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire**
Objectif	**LOLF_150-6 - Améliorer l'efficience des opérateurs**
Responsable de l'indicateur	**Service Statistique & Pilotage**
Source des données	Direction des Affaires Financières (SIFAC) - Filiale Lyon 3 Valorisation - Fondation UDL - Fond de dotation IDCOOP

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Euros
Date de la mesure	Année Civile
Champ de la mesure	Périmètre Etablissement + Filiale Lyon 3 Valorisation + Fondation UDL

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Recettes exécutées Masse fonctionnement Périmètre établissement + Chiffre d'affaires compte de résultat pour Filiale + Ressources gérées par la Fondation UDL et le fond de dotation + Valorisation conventions CIFRE et contrats doctoraux/post-doc gérés par des structures externes
Mode de calcul	UJM Lyon 3 : recettes exécutées suivant compte budgétaire, domaine fonctionnel (destination LOLF) Filiale Lyon 3 Valorisation : Chiffre d'affaires hors refacturation Lyon 3 Fondation UDL : ressources gérées pour Lyon 3 Fond de dotation IDCOOP : ressources gérées pour Lyon 3 Valorisation CIFRE : partie salaires base coût moyen chargé et environné (source ANR) Valorisation Contrats doctoraux : au coût moyen chargé des contrats gérés par Lyon 3 (hors extension)
Mode de calcul détaillé	Détail pour UJM Lyon 3 : Pour tous les comptes le domaine fonctionnel RZ1 n'est pas pris en compte (prestations internes) - Ressources propres Formation et Recherche : cf indicateurs spécifiques - Autres ressources propres : comptes 7068 + 708 + 746 hors recettes sur destinations 111* et 112 rattachées aux ressources propres liées à la recherche
Commentaires	Voir aussi indicateurs "Ressources propres Formation" et "Ressources propres Recherche" Les données mentionnées pour la filiale Lyon 3 Valorisation ne correspondent pas à l'ensemble des ressources de la filiale, les refacturations à l'université étant déjà comptabilisées sur les lignes de l'établissement, ces montants n'apparaissent pas sur les lignes relatives à la filiale. Les ressources des contrats de recherche de la filiale n'incluent pas les portages « personnels » de prestations qui sont comptabilisés en "Autres ressources propres"

		2012	2013	2014	2015	2016	Cible - 2020
Ressources propres liées à la formation	UJM - Lyon 3	13 653 K€	14 265 K€	15 004 K€	15 066 K€	15 607 K€	
Ressources propres liées à la recherche	UJM - Lyon 3	243 K€	359 K€	449 K€	504 K€	984 K€	
Autres ressources propres	UJM - Lyon 3	1 136 K€	1 377 K€	1 410 K€	1 798 K€	2 102 K€	
Ressources propres Etablissement - UJM Lyon3	**UJM - Lyon 3**	**15 032 K€**	**16 001 K€**	**16 862 K€**	**17 368 K€**	**18 693 K€**	**21 000 K€**
% ressources propres / recettes de fonctionnement - UJM Lyon3	**UJM - Lyon 3**	**15%**	**16%**	**16%**	**17%**	**17%**	
Ressources liées à la formation Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	UJM - Lyon 3	259 K€	221 K€	208 K€	256 K€	27 K€	
Ressources liées à la recherche Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	UJM - Lyon 3	138 K€	153 K€	40 K€	50 K€	112 K€	
Autres ressources propres Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	UJM - Lyon 3	79 K€	86 K€	104 K€	68 K€	48 K€	
Ressources Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	**UJM - Lyon 3**	**475 K€**	**460 K€**	**352 K€**	**374 K€**	**187 K€**	
Ressources Lyon 3 Fondation UDL + Fond de dotation	**UJM - Lyon 3**		**182 K€**	**124 K€**	**141 K€**	**305 K€**	
Ressources globales UJM Lyon3 + Filiale + Fondation	**UJM - Lyon 3**	**15 508 K€**	**16 643 K€**	**17 339 K€**	**17 883 K€**	**19 186 K€**	
Valorisation CIFRE	**UJM - Lyon 3**	**841 K€**	**901 K€**	**957 K€**	**973 K€**	**1 157 K€**	
Contrats (doctoraux, post-doc ...) gérés par des structures	**UJM - Lyon 3**	**18 K€**	**85 K€**	**85 K€**	**118 K€**		

Commentaires :

Les ressources propres de l'université représentent 18,7 millions d'euros en 2016, progression d'environ 8% par rapport à l'année dernière. Dans la perspective 2018, un des enjeux de l'équipe présidentielle est de se donner les moyens pour accroître le budget de fonctionnement à partir des ressources propres en développant davantage la relation de l'établissement avec le monde socio-économique, en accroissant les financements des contrats de recherche et de transfert/valorisation et en faisant du développement maîtrisé de la formation continue l'un des éléments forts de sa politique de ressources.

Les ressources propres liées à la formation ont augmenté de près de 2 millions d'euros en 5 ans soit une hausse proche de 15%. Celles liées à la recherche ont plus que triplé pendant la même période pour atteindre presqu'un million d'euros en 2016.

III. Objectifs et indicateurs de performance du programme 231 « Vie étudiante »

« Le programme 231 a pour objectif de concourir à l'égal accès à l'enseignement supérieur en permettant à des jeunes, grâce aux aides directes et indirectes, dont il est le support, de poursuivre des études auxquelles ils pourraient être contraints de renoncer sans l'existence de ces aides. En cela, il amplifie les actions développées par le programme 150 Formations supérieures et recherche universitaire comme le plan Réussite en licence, et l'orientation active qui y concourent également. »

Le plan stratégique de l'université, dans son axe 4, rappelle l'attachement de notre université à ce qu'elle soit un lieu d'accueil, de vie et de rencontre permettant aux étudiants de bien s'intégrer et de réaliser leur cursus de façon harmonieuse. Pour cela, elle veille à assurer une réelle égalité des chances dans l'accès aux études universitaires et intègre les dimensions humaine, culturelle, sportive et associative dans leur parcours.

Par ailleurs, le contrat quinquennal rappelle la volonté affirmée de l'université de favoriser les conditions d'une vie étudiante dynamique. L'Université Jean Moulin Lyon 3 compte plus de 70 associations étudiantes et l'établissement subventionne des projets étudiants chaque année via le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE).

Le cadre de vie étudiant deviendra plus attractif par l'application de quelques initiatives :

- L'identification d'un espace permanent « information et vie pratique », en coordination avec le CROUS.
- Le développement du service de médecine préventive en offrant des consultations de spécialistes tels qu'en gynécologie, diététique et psychologie.
- Un soutien maintenu aux différentes activités sportives, dans le respect de la légalité – des heures ainsi qu'un poste ont été attribués au service des sports.
- Le Bureau de la vie étudiante a été intégré à un « pôle vie étudiante » avec le recrutement d'un responsable de pôle dont la mission est de piloter les projets de développement des actions de dynamisation de la vie étudiante et de travailler en lien avec la COMUE.

Les orientations stratégiques de la mission interministérielle « Vie étudiante » sont déclinés selon les objectifs suivants :

1. Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales
2. Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts
3. Développer le suivi de la santé des étudiants

OBJECTIF N°1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales

« Les études statistiques montrent que les chances de réussite pour l'enfant sont corrélées à la situation économique de sa famille. Permettre la réussite de tous les étudiants, quelle que soit la situation économique de leur famille, constitue donc un objectif prioritaire qu'un certain nombre de moyens et d'actions doit permettre d'atteindre. »

Indicateur de performance n°1.2 : Représentation des origines socio professionnelles des étudiants selon le niveau de formation

LOLF_231-1-2	PCS - Représentation des origines socio-professionnelles des étudiants

Programme	LOLF_231 - Vie Etudiante
Objectif	LOLF_231-1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales

Responsable de l'indicateur	**Service Statistique & Pilotage**
Source des données	Service Statistique & Pilotage - SCOLINS / PAP-RAP pour références Nationales

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nb Etudiants
Date de la mesure	Année Universitaire - Situation Fin D'année
Champ de la mesure	Etudiants cursus LMD : Licence, Master et Doctorat - Formation Initiale y compris Apprentissage

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Inscriptions Administratives sur l'ensemble de l'université - Inscriptions Pédagogiques par Composante
Mode de calcul	Professions et catégories Sociales (PCS) du 1er responsable déclaré dans SCOLINS : Part des PCS Ouvriers ou Employés y compris retraités
Mode de calcul détaillé	

		2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17
Nb Inscrits Licence Générale & Pro	UJM - Lyon 3	11 536	12 125	12 116	12 465	13 086
dont PCS Ouvrier-Employé Licence Générale & Pro	UJM - Lyon 3	3 162	3 385	3 405	3 526	3 681
% PCS Ouvrier-Employé Licence Générale & Pro	UJM - Lyon 3	27%	28%	28%	28%	28%
	Ref. Nationales	*29%*	*29%*	*29%*	*29%*	
Nb inscrits Master	UJM - Lyon 3	5 034	5 136	5 279	5 545	5 767
dont PCS Ouvrier-Employé Master	UJM - Lyon 3	1 166	1 198	1 283	1 382	1 497
% PCS Ouvrier-Employé Master	UJM - Lyon 3	23%	23%	24%	25%	26%
	Ref. Nationales	*20%*	*20%*	*20%*	*20%*	
Nb inscrits Doctorat	UJM - Lyon 3	592	577	554	560	528
dont PCS Ouvrier-Employé Doctorat	UJM - Lyon 3	123	119	118	113	107
% PCS Ouvrier-Employé Doctorat	UJM - Lyon 3	21%	21%	21%	20%	20%
	Ref. Nationales	*17%*	*17%*	*17%*	*17%*	

Commentaires :

La proportion d'étudiants, enfants d'ouvriers-employés à l'université Jean Moulin Lyon 3 est de 28% en licence, niveau légèrement inférieur à celui constaté en moyenne nationale. Ce taux est d'environ 25% en master et 20% en doctorat, et sur ces deux niveaux l'université enregistre des valeurs supérieures aux moyennes nationales.

L'ensemble des aides financières allouées par l'Etat contribue à la réduction des inégalités sociales en permettant à leurs bénéficiaires d'entreprendre des études supérieures auxquelles ils pourraient avoir été conduits à renoncer sans ces aides. En outre, les aides indirectes que sont les prestations offertes en matière de logement étudiant et de restauration, participent également à l'amélioration des conditions matérielles de vie des étudiants et favorisent ainsi la réussite des études. Il est prévu dans le budget 2018 de l'établissement, près de 200 K€ supplémentaires pour les aides aux étudiants, soit une hausse d'environ 8,6%.

Indicateur de performance n°1.3 : Etudiants boursiers et réussite

N° 1.3a : Boursiers sur critères sociaux : effectifs

LOLF_231-1-3a	Boursiers sur critères sociaux : effectifs
Programme	LOLF_231 - Vie Etudiante
Objectif	LOLF_231-1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales

Responsable de l'indicateur	**Service Statistique & Pilotage**
Source des données	Service Statistique & Pilotage - SCOLINS / Repères et références statistiques Ministère pour références nationales

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nb et % d'étudiants
Date de la mesure	Année universitaire - Situation Fin D'année
Champ de la mesure	

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Nb et % de boursiers sur critères sociaux
Mode de calcul	% de boursiers = boursiers sur critères sociaux / public éligible (en formation initiale hors DU et hors doctorats)
Mode de calcul détaillé	Zoom par cycle
Commentaires	Référence nationale - Champ : Universités - France métropolitaine + DOM depuis 2012-13 Rupture de série avec les données des années précédentes où le champ comprenait : universités, universités de technologie, écoles normales supérieures, instituts nationaux polytechniques, instituts d'études politiques, établissements privés d'enseignement universitaire. Intégration des ESPÉ en 2013

		2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17
Boursiers sur critères sociaux	UJM - Lyon 3	6 771	7 284	7 343	7 666	8 027
% boursiers	**UJM - Lyon 3**	**32%**	**33%**	**33%**	**34%**	**34%**
	Ref. Nationales	*39%*	*39%*	*40%*	*40%*	*40%*
Boursiers sur critères sociaux Cycle Licence	UJM - Lyon 3	4 856	5 225	5 228	5 396	5 577
% boursiers Cycle Licence	**UJM - Lyon 3**	**35%**	**37%**	**36%**	**36%**	**36%**
Boursiers sur critères sociaux Cycle Master	UJM - Lyon 3	1 915	2 059	2 115	2 270	2 450
% boursiers Cycle Master	**UJM - Lyon 3**	**26%**	**27%**	**27%**	**28%**	**29%**

Commentaires :

L'Université Jean Moulin accueille et accompagne plus de 8 000 boursiers sur critères sociaux, soit 34% de ses effectifs étudiants. La proportion de boursiers par rapport au nombre global d'étudiants inscrits dans les diplômes ouvrant droit est en hausse sensible et régulière. Un étudiant sur trois en cycle Licence est boursier et un sur quatre en cycle Master.

L'établissement poursuivra sa démarche d'accompagnement des étudiants dans leur réussite académique, de la préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur à la diplomation. Le projet personnel et professionnel sera généralisé et les actions de soutien à la réussite accompagneront l'ensemble des étudiants qui en ont besoin.

N° 1.3b : <u>Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite comparés en L3</u>

LOLF_231-1-3b	Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite comparés en L3

Programme	**LOLF_231 - Vie Etudiante**
Objectif	**LOLF_231-1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales**

Responsable de l'indicateur	**Service Statistique & Pilotage**
Source des données	Service Statistique & Pilotage - SCOLINS / PAP RAP pour références nationales

Description de l'indicateur

Unité de mesure	% Réussite
Date de la mesure	Session : exemple 2007 correspond à l'année universitaire 2006-07
Champ de la mesure	Formation Initiale hors Apprentissage - Inscrits pédagogiques en année terminale - Niveau L3

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Effectifs et admis en 3ème année de cursus licence (DN hors DU) - Distinction Boursiers Sur Critères Sociaux et Non Boursiers sur Critères Sociaux
Mode de calcul	Ratio : Taux de Réussite Boursiers / Taux de Réussite Non Boursiers - Ecart exprimé en %
Mode de calcul détaillé	
Commentaires	

		Session 2012	Session 2013	Session 2014	Session 2015	Session 2016	Cible - 2020
Diplômés L3 Boursiers	UJM - Lyon 3	881	881	967	1 038	1 130	
% réussite L3 Boursiers	**UJM - Lyon 3**	**83,2%**	**81,4%**	**78,6%**	**81,9%**	**83,6%**	
Diplômés L3 Non boursiers	UJM - Lyon 3	1 907	2 002	2 102	2 005	2 234	
% réussite L3 Non boursiers	**UJM - Lyon 3**	**80,8%**	**81,5%**	**80,5%**	**82,1%**	**82,0%**	
Taux de réussite comparé - L3 Boursiers / Non boursiers	**UJM - Lyon 3**	**3%**	**0%**	**-2%**	**0%**	**2%**	**0%**
	Ref. Nationales	*13%*	*14%*	*14%*	*13%*		

<u>Commentaires</u> :

L'objectif pour l'université Jean moulin Lyon 3 est qu'il n'y ait pas de différence sur la réussite entre les deux populations. On constate que les taux de réussite en 3ème année (L3) sont très proches entre étudiants boursiers et non boursiers. Selon les années c'est l'une ou l'autre des populations qui réussit mieux.
Le nombre de diplômés de licence générale boursiers est en constante progression : 1 130 en 2016 soit environ 250 de plus que la session 2012 (hausse de 30%). Sur la même période le nombre de diplômés non boursiers a progressé de 17%.

Ce constat est très différent de celui fait au niveau national où les ratios obtenus montrent un taux de réussite supérieur chez les étudiants boursiers à celui des non boursiers, autour de 14% d'écart. L'analyse faite au niveau national est que ces résultats doivent être pris avec précaution : ils portent sur un vivier d'étudiants en troisième année de licence et ne tiennent pas compte des sélections qui se sont produites dans les années d'études antérieures ni des réorientations.

L'université Jean Moulin Lyon 3 est pour sa part particulièrement vigilante à l'équilibre sur la réussite de ces deux populations et porte une attention soutenue à la réussite des étudiants boursiers en première année. D'où la cible à 0% de différence.

N° 1.3c : <u>Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite comparés en M2</u>

LOLF_231-1-3c	Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite comparés en M2

Programme	**LOLF_231 - Vie Etudiante**
Objectif	**LOLF_231-1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales**

Responsable de l'indicateur	**Service Statistique & Pilotage**
Source des données	Service Statistique & Pilotage - SCOLINS

Description de l'indicateur

Unité de mesure	% Réussite
Date de la mesure	Session : exemple 2007 correspond à l'année universitaire 2006-07
Champ de la mesure	

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Effectifs et admis en 2ème année de cursus master (DN hors DU) - Distinction Boursiers Sur Critères Sociaux et Non Boursiers sur Critères Sociaux
Mode de calcul	Ratio : Taux de Réussite Boursiers / Taux de Réussite Non Boursiers - Ecart exprimé en %
Mode de calcul détaillé	
Commentaires	Cet indicateur n'est plus suivi dans la LOLF que pour les licences

		Session 2012	Session 2013	Session 2014	Session 2015	Session 2016	Cible - 2020
Diplômés M2 Boursiers	UJM - Lyon 3	639	606	591	584	627	
% réussite M2 Boursiers	**UJM - Lyon 3**	**88,1%**	**87,7%**	**86,2%**	**86,5%**	**85,7%**	
Diplômés M2 Non boursiers	UJM - Lyon 3	1 819	1 964	1 914	1 999	1 958	
% réussite M2 Non boursiers	**UJM - Lyon 3**	**79,6%**	**82,4%**	**80,1%**	**81,4%**	**81,2%**	
Taux de réussite comparé - M2 Boursiers / Non boursiers	**UJM - Lyon 3**	**11%**	**6%**	**8%**	**6%**	**6%**	**0%**
	Ref. Nationales						

<u>Commentaires</u> :

Comme en licence, l'objectif de l'Université Jean Moulin est de permettre une réussite qui ne soit pas déterminée par des facteurs sociaux.

Quant au taux de réussite en M2 des étudiants boursiers, il reste assez stable et est supérieur à celui des étudiants non boursiers.

Les aides de l'Etat favorisent donc l'accès à l'enseignement supérieur et les actions mises en place au sein de notre établissement ont contribué à l'égalité des chances en permettant à tous nos étudiants de bénéficier de conditions de travail satisfaisantes.

OBJECTIF N° 3 – Développer le suivi de la santé des étudiants

« L'objectif est d'assurer un meilleur suivi sanitaire de la population étudiante, de garantir l'accès aux soins pour tous les étudiants en renforçant le partenariat avec les mutuelles étudiantes, les différents acteurs de la santé et les associations étudiantes et de répondre aux urgences médicales.

L'accroissement démographique de la population étudiante et sa diversification sociale ont fait émerger des difficultés sociales, financières, matérielles mais aussi psychologiques et sanitaires plus prégnantes qu'autrefois. Aussi, pour mieux prendre en compte l'évolution des missions des services de médecine préventive et de promotion de la santé, un décret statutaire relatif à l'organisation et aux missions de ces services a été élaboré. Il permet une réelle adaptation aux besoins actuels des étudiants, notamment en termes d'accès aux soins avec la reconnaissance pour les services du droit à devenir centre de santé.

Les programmes prioritaires de prévention et d'éducation à la santé (dans les domaines du tabagisme, de l'alcoolisme, des dépendances ou de la toxicomanie, de la nutrition, de la contraception) mis en place dans les établissements, notamment dans le cadre de la politique contractuelle, aident les étudiants à devenir des acteurs à part entière de leur santé. »

Le Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SMPPS) de l'Université Jean Moulin Lyon 3, basé sur le campus de la Manufacture des Tabacs, offre à ses étudiants un accès gratuit à différentes prestations :

- Visites médicales
- Aménagements d'examens
- Avis médicaux, vaccinations, certificats de non contre-indication à la pratique du sport, certificats pour le CROUS, certificats de bonne santé (pour un travail, départ à l'étranger…), etc
- Consultations spécialisées : diététique, psychiatrie, psychologie, gynécologie, sevrage tabagique, médecine du sport
- Séances de gestion du stress
- Service infirmier (sans rendez-vous) pour assurer les premiers soins et les urgences

L'objectif est d'améliorer les conditions de vie étudiante et d'organiser une protection médicale pour tous les étudiants.

En charge de la mise en œuvre de la politique de prévention et d'éducation à la santé en faveur des étudiants inscrits à l'université, le SMPPS organise également des actions de promotion de la santé tout au long de l'année universitaire (sur le thème de la sexualité et des IST, des drogues et dépendances, de la nutrition, de l'activité physique, de la santé mentale…).

Il contribue au dispositif d'accompagnement et d'intégration des étudiants en situation de handicap, en lien avec le Pôle Handicap de l'Université (évaluation, suivi, délivrance de certificats pour l'aménagement des conditions d'examens et d'études).

Il participe à la cellule de veille sanitaire en cas de maladie transmissible en collectivité, organise des cellules d'écoute médico-psychologique en cas de besoin et travaille en réseau avec les partenaires internes et externes à l'Université.

Indicateur de performance n° 3.1 : Pourcentage des étudiants de l'université vus au Service de Médecine Préventive

LOLF_231-3-1	Santé : Budget et Visites médicales et consultations étudiants

Programme	**LOLF_231 - Vie Etudiante**
Objectif	**LOLF_231-3 - Développer la prévention dans le domaine de la santé**

Responsable de l'indicateur	**Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SMPPS)**
Source des données	Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SMPPS) - Direction des Affaires Financières (DAF) / National : PAP-RAP

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Euros - Nombre de visites et consultations - Nombre d'étudiants
Date de la mesure	Année universitaire - Situation Fin d'année Pour le budget : 2010-11 correspond au budget de l'année civile 2010
Champ de la mesure	

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Dépenses exécutées par le service de la médecine préventive Visites et consultations public étudiant Etudiants concernés : étudiants en formation initiale hors formations délocalisées
Mode de calcul	Comptes financiers : dépenses exécutées sur le centre de coût Santé + Rémunérations des personnels affectés au SMPPS rémunérés sur budget des services centraux Nombre de visites par étudiant faites par le SMPPS ou SIUMPS Etudiants concernés : étudiants en formation initiale hors formations délocalisés
Mode de calcul détaillé	Comptes financiers : dépenses exécutées sur UB 915 jusqu'en 2009 puis sur CF 909903 depuis 2010
Commentaires	Les consultations médicales et paramédicales comprennent les visites médicales systématiques des étudiants de licence, les notifications d'aménagements pour les étudiants en situation de handicap, mais aussi des certificats médicaux plus spécifiques (CROUS, sport, bonne santé…) , des vaccinations, des avis médicaux, ainsi que des consultations de spécialistes (gynécologie, psychologie, psychiatrie, diététique). A partir de 2015-16 le SMPPS s'est doté du logiciel Calcium qui n'enregistre que les consultations réellement prises en charge (et plus les seules demandes d'informations). En 2016-17 : L'infirmière est partie en congé maternité au mois de février 2017 et n'a pas été remplacée (baisse du nombre de consultations).

		2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17
Dépenses Santé	**UJM - Lyon 3**	**180 688 €**	**174 802 €**	**191 309 €**	**246 140 €**	**229 931 €**
Nombre total Visites & consultations Etudiants	**UJM - Lyon 3**	**3 769**	**3 598**	**4 281**	**3 593**	**2 954**
Nb total d'étudiants en formation initiale	UJM - Lyon 3	21 737	22 317	22 456	23 277	24 026
Nb de visites pour 100 étudiants	**UJM - Lyon 3**	**17%**	**16%**	**19%**	**15%**	**12%**
	Ref. Nationales	*20%*	*25%*	*25%*	*22%*	

Commentaires :

Tous les étudiants de Licence sont invités à passer une visite médicale auprès du Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SMPPS), qui se trouve sur le Campus de la Manufacture des Tabacs. Certaines consultations médicales (*les visites médicales, les aménagements d'examens, les avis médicaux, les vaccinations, les divers certificats, les consultations spécialisées de gynécologie, de diététique, de psychiatrie, de psychologie, des séances de gestion du stress*) sont sur rendez-vous alors que d'autres (service infirmier – les premiers soins et les urgences) sont sans rendez-vous. Toutes ces consultations sont gratuites.

Depuis son ouverture, le service a pu investir dans divers appareils médicaux performants (électrocardiographe, audiomètre, spiromètre, testeur CO …).

On note une baisse du nombre total de visites et consultations pour l'année 2016-17 car l'infirmière est partie en congé maternité au mois de février 2017 et n'a pas été remplacée.

Délibération n° D2017-12-04-Rh
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 décembre 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, R. 719-52 et R. 719-54 ;
Vu la délibération n° 2017-10-06-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis du comité technique, rendu lors de la séance du 14 décembre 2017 ;

Sur proposition de Monsieur le président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver la campagne d'emplois proposée par l'établissement à l'appui du budget prévisionnel au titre de l'exercice 2018, en annexe à la présente délibération.

La présente délibération est approuvée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	26
✓ Nombre de voix pour :	22
✓ Nombre de voix contre :	3
✓ Nombre d'abstentions :	1

Lyon, le 21 décembre 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président en charge du conseil d'administration

Pierre SERVET

CAMPAGNE D'EMPLOIS 2018

-Méthodologie générale « Campagne d'emplois BIATS »

Recensement des postes vacants

Différenciation postes vacants utilisables (recrutement à envisager) ou non utilisables (emplois bloqués car potentiel retour ex. détachement…, contractuels à conserver etc…)

Recensement des emplois ou le remplacement « à l'identique » (sur même type de fonctions, besoins incontournables) est nécessaire (ex. : départ à la retraite d'un responsable administratif de composante ou d'un gestionnaire de paye)

Choix du type de recrutement pour ces emplois : mutation, concours, PRP (postes a profils « rectorat ») pour les emplois administratifs, recrutement ou pérennisation d'un contractuel.

Potentialité d'emplois vacants à utiliser « comme on le souhaite » (marge de manœuvre, redéploiement, mutualisation, remplacement par des contractuels…)

Choix des nouveaux recrutements à effectuer sur ces postes vacants utilisables librement en fonction de la politique de l'établissement et du recensement des besoins exprimés par les chefs de service.

Intégration des obligations réglementaires (recrutements obligatoires de BOE, de PACTE et d'ERD)

Etude des éventuels besoins de transformations d'emplois (demandes de chefs de service ou besoins de l'établissement sur les postes vacants utilisables librement).

Propositions de recrutements.

Campagne d'emplois 2018 :

14 postes vacants BIATS utilisables : 2A, 4B, 8C

Remplacement « à l'identique » pour 7 de ces emplois (2A, 2B, 1C) :

-5 concours ITRF (2 IGE, 2 T, 1 ADJT)

-2 recrutements BIB (1 BIBAS, 1 MAG)

7 emplois vacants à utiliser « comme on le souhaite » : 1B et 6C (remplacements déjà anticipés ou non remplacement sur les fonctions actuelles)

En fonction de la politique d'établissement et du recensement des besoins :

-1 concours T

-1 concours d'ADJAENES

-4 concours ADJT

- 1 ADJT recrutement BOE

-Concours réservés SAUVADET :

Ancienne formule, il nous reste théoriquement 19 éligibles mais seulement 5 personnes parmi eux véritablement intéressés pour passer un concours réservé.

Nous avons aussi 7 éligibles deuxième vague.

Au vu des candidats éligibles, il semble intéressant d'ouvrir 10 recrutements réservés Sauvadet pour cette dernière année du dispositif.

Ouverture de 10 recrutements réservés Sauvadet :

-4 Catégorie A : 1 IGR, 1 IGE, 2 ASI

-4 Catégorie B : 4 T

-2 Catégorie C : 2 ADJT

Direction des ressources humaines
Service des personnels enseignants

Campagne d'emploi 2018 - Postes ouverts au recrutement - Enseignants-chercheurs et PRAG/PRCE

N°	Poste	Nature	Affectation	Section
1	0574	PR	IAE	06
2	0618	PR	IAE	06
3	0119	MCF	IAE	06
4	0679	MCF	Faculté de Droit	01
5	0072	MCF	Faculté de Droit	01
6	0513	MCF	Faculté de Droit	06
7	0686	MCF	Faculté des langues	11
8	0252	MCF	Faculté des langues	15 (Chinois)
9	0390	MCF	Faculté des langues	15 (Chinois)
N°	**Poste**	**Nature**	**Affectation**	**Section**
1	0713	PRAG	Faculté des langues	11
2	0545	PRAG	IUT	11
N°	**Poste**	**Nature**	**Affectation**	**Section**
1	0032	PR	Faculté de Droit	01 (sous réserve de validation du MESR)

CT 14/12/17

Campagne d'emplois (classique) 2018 - Listes des postes BIATS à pourvoir

Catégorie	Filière	Corps	Mode de recrutement
A	ITRF	IGE	CONCOURS
A	*ITRF*	*IGE*	*CONCOURS*
B	ITRF	TECH	CONCOURS
B	ITRF	TECH	CONCOURS
B	ITRF	TECH	CONCOURS
B	BIB	BIBAS	MOUVEMENT
C	BIB	MAG	MOUVEMENT
C	ITRF	MAG	CONCOURS
C	ITRF	ATRF	BOE
C	ITRF	ATRF	CONCOURS
C	ITRF	ATRF	CONCOURS
C	ITRF	ATRF	CONCOURS
C	ITRF	ATRF	CONCOURS
C	AENES	ADJAENES	CONCOURS

NOUVEAUX ELIGIBLES SAUVADET 2017

	TOTAL
SACSO	***0***
CULTURE	***1***
DSI	***0***
EDITIONS	***0***
SMPPS	***1***
IAE	***3***
DID	***1***
DIRPAT	***0***
PHILO	***0***
RI	**0**
RECHERCHE	**1**
	7

REPARTITION

	TOTAL
A	4
B	2
C	1
	7

	TOTAL
IGR	1
IGE	3
ASI	0
T	2
ADJT	1
	7

ANCIENS ELIGIBLES SAUVADET

	TOTAL
SAJG	*1*
DROIT	*4*
EDITIONS	*2*
FAC	*1*
IAE	*3*
IFRAMOND	*1*
SCD	*1*
DGS PDCE	*2*
IUT	*1*
LETTRES	*2*
Logistique	*1*
	19

	TOTAL
A	*10*
B	*5*
C	*4*
	19

	TOTAL
IGR	*0*
IGE	*8*
ASI	*2*
T	*5*
ADJT	*4*
	19

Nombre de recrutements réservés ouverts pour l'établissement pour les 5 premiéres vagues : 111 (22 + 30 + 33 + 6+20)
Volume initial d'éligibles : 80 réels
Nombre de lauréats de recrutements réservés : 54 (14 + 16 + 9 + 1 +14)
Nombre d'éligibles titularisés par une autre voie et/ou retraités ou décédés : 18

PROPOSITION OUVERTURE DE 10 CONCOURS RESERVES EN 2018 :

4A	**2 ASI**	**1 IGE**	**1 IGR**
4 B	**4 T**		
2 C	**2 ADJT**		
10			

CT 14/12/18
Campagne d'emplois 2018
Université Jean Moulin Lyon 3

Transformations d'emplois

Emploi restitué					Emploi demandé
Nature	N° de l'emploi	N° Rectorat	Date de restitution	Filière	Nature
SAENES	39822K	54029	01/09/2017	ITRF	TECH
ADJAENES	06332H	54898	08/02/2017	ITRF	ATRF
ADJAENES	06335L	54932	21/05/2018	ITRF	ATRF

CT14/12/17

ORIGINE DES POSTES					CAMPAGNE D'EMPLOI 2018				
Catégorie	Filière	CORPS	Implantation d'origine du poste	motif de la vacance	Observations	Mode de recrutement 2017	CORPS	Filière	Cat
A	ITRF	ASI	DIRPAT	RETRAITE	Repyramidage IGE	concours	IGE	ITRF	A
A	ITRF	IGE	SCUIO	INTEGRATION		concours	IGE	ITRF	A
B	BIB	BIBAS	B.U	RETRAITE		MOUVEMENT POPEE	BIBAS	**BIB**	B
B	AENES	SAENES	DIRPAT	MUTATION 2017	TRANSFORMATION TECH	concours	TECH	**ITRF**	B
B	ITRF	T	IAE	CONCOURS/MOB INTERNE		concours	TECH	**ITRF**	B
B	ITRF	T	DROIT	RETRAITE		concours	TECH	**ITRF**	B
C	AENES	ADJAENES	DROIT	RETRAITE		concours	ADJAENES	AENES	C
C	AENES	ADJAENES	DROIT	RETRAITE	TRANSFORMATION ATRF	concours	ATRF	ITRF	C
C	AENES	ADJAENES	SHS	RETRAITE	TRANSFORMATION ATRF	concours	ATRF	ITRF	C
C	ITRF	ATRF	LETTRES	INTEGRATION M.I		Recrutement ss concours	ATRF	ITRF	C
C	ITRF	ATRF	IAE	CONCOURS 2017		concours	ATRF	ITRF	C
C	ITRF	ATRF	RECHERCHE	CONCOURS 2017		concours	ATRF	ITRF	C
C	ITRF	ATRF	DIRLOG	DECES		Recrutement BOE	ATRF	ITRF	C
C	BIB	MAG	B.U	CONCOURS 2017		MOUVEMENT POPEE	MAG	BIB	C

Implantation prévisible
DIRPAT
SCUIO
B.U
non affecté
IAE
DROIT
non affecté
DROIT
SHS
non affecté
non affecté
non affecté
non affecté
B.U

Délibération n° D2017-12-05-Fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 décembre 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;
Vu la délibération n° 2017-10-06-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Sur proposition de M. le président de l'université,

Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver la prise en charge, par le Pôle Universitaire de Proximité, des demandes de remboursement des frais de déplacements des usagers inscrits au programme « classe d'été » lors de la session 2017, dans le cadre de la cordée de la réussite « Ouverture sociale des CPGE » selon les conditions suivantes :

  - Remboursement des frais de transport en commun sur facture, entre le lieu de résidence et l'INSA de Lyon,

  - Conditions requises pour les usagers :
    - Mention bien ou très bien au baccalauréat
    - Inscription en classe préparatoire aux grandes écoles
    - Usagers boursiers ou grands boursiers de l'enseignement supérieur.

La présente délibération est approuvée, à l'unanimité des membres, par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 23
- ✓ Nombre de voix pour : 23
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 0

Lyon, le 21 décembre 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président en charge du conseil d'administration

Pierre SERVET

Délibération n° D2017-12-06-Fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 décembre 2017

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;
Vu la délibération n° 2017-10-06-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Après avis favorable de Mme la directrice des affaires financières,
Après avis favorable de M. l'agent comptable,

Après en avoir délibéré,

Décide

- de répondre favorablement à la demande de remise commerciale suivante :

Montant Convention	Nom du redevable	Nature prestation	Composante	Motivation de la demande de remise gracieuse	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée
4 016.85 €	V. B.	**Licence Pro gestion et création des PMO**	**IUT**	Entreprise pénalisée par l'absence de l'étudiante pendant un pic d'activité	420.90 €	420,90 €

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 25
- ✓ Nombre d'abstentions : 1
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 24
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0

Lyon, le 21 décembre 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-président en charge du conseil d'administration,

Pierre SERVET

Si vous estimez que cette décision est contestable vous pouvez former : soit un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de l'Université, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon. Le recours contentieux doit intervenir dans un délai de **deux mois** à compter de la notification de la décision.

Délibération n° D2017-12-07-Fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 décembre 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 719-9 et R. 719-89 ;
Vu la délibération n° 2017-10-06-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Sur proposition de Mme la directrice des affaires financières,

Après en avoir délibéré,

Propose

- au président de l'université de répondre favorablement à la demande d'admission en non-valeur, suivante :

N° facture	Nom du redevable	Nature de la prestation	Composante	Diligences	Motivation de la demande d'admission en non-valeur	Montant proposé en non-valeur
210013627 210016551	M. A.	IAE - Master MAE en FC	902205	F13627 de 1800 € prise en charge du 16/10/12 F16551 de 4200 € prise en charge du 26/02/13 Règlement de 460€ le 29/04/2013	Déclaration de créance le 22/12/16 Liquidation judiciaire déclarée le 08/12/16 Certificat d'irrécouvrabilité du 23/10/17	5 540,00 €

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 25
- ✓ Nombre d'abstentions : 1
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 24
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0

Lyon, le 21 décembre 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-président en charge du conseil d'administration,

Pierre SERVET

Délibération n° D2017-12-08-Fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 décembre 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 719-9 et R. 719-89 ;
Vu la délibération n° 2017-10-06-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Sur proposition de Mme la directrice des affaires financières,

Après en avoir délibéré,

Propose

- au président de l'université de répondre favorablement à la demande d'admission en non-valeur, suivante :

N° facture	Nom du redevable	Nature de la prestation	Composante	Diligences	Motivation de la demande d'admission en non-valeur	Montant proposé en non-valeur
210033662 210031570	M. S.	IAE - Master MAE en FC	902205	F31570 de 4200 € prise en charge du 10/11/16 F33662 de 1800 € prise en charge du 02/05/17	Etat executoire du 10/11/17 Etat executoire du 14/06/17 Résultat consultation du FICOBA du 14/09/17 : "recherche infructueuse" Résultat de la DDRFP du 11/10/17 : "inconnue dans les fichiers DRFIP"	6 000,00 €

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 25
- ✓ Nombre d'abstentions : 1
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 24
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0

Lyon, le 21 décembre 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-président en charge du conseil d'administration,

Pierre SERVET

Délibération n° D2017-12-09-Fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 décembre 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 719-9 et R. 719-89 ;
Vu la délibération n° 2017-10-06-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Sur proposition de Mme la directrice des affaires financières,

Après en avoir délibéré,

Propose

- au président de l'université de répondre favorablement à la demande d'admission en non-valeur, suivante :

N° facture	Nom du redevable	Nature de la prestation	Composante	Diligences	Motivation de la demande d'admission en non-valeur	Montant proposé en non-valeur
210024025 210025372	R.	IAE - Licence professionnelle	902207	F24025 de 2100 € prise en charge du 09/03/15 F25372 de 2100 € prise en charge du 29/06/15	Etat executoire du 13/07/15 Procédure de sauvegarde 23/07/15 Jugement de clôture en date du 08/02/14 Certificat d'irrecouvrabilité du 20/11/17	4 200,00 €

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 25
- ✓ Nombre d'abstentions : 1
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 24
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0

Lyon, le 21 décembre 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-président en charge du conseil d'administration,

Pierre SERVET

Délibération n° D2017-12-10-Fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 décembre 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 719-9 et R. 719-89 ;
Vu la délibération n° 2017-10-06-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Sur proposition de Mme la directrice des affaires financières,

Après en avoir délibéré,

Propose

- au président de l'université de répondre favorablement à la demande d'admission en non-valeur, suivante :

N° facture	Nom du redevable	Nature de la prestation	Composante	Diligences	Motivation de la demande d'admission en non-valeur	Montant proposé en non-valeur
210024014 210021267 210020096 210020097	I.	IAE - Master RHO en FC	902208	F24014 de 649,65€ prise en charge du 05/06/15 F21267 de 1015,65€ prise en charge du 02/06/14 F20096 de 1582,95€ prise en charge du 18/02/14 F20097 de 3078,98€ prise en charge du 18/02/14	Redressement judiciaire au 29/09/14 Relevé de forclusion au 06/02/15 et 03/04/15 Certificat d'irrecouvrabilité du 30/11/17	6327,23 €

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 25
- ✓ Nombre d'abstentions : 1
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 24
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0

Lyon, le 21 décembre 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-président en charge du conseil d'administration,

Pierre SERVET

Délibération n° D2017-12-11-Fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 décembre 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article R. 2124-71 ;
Vu le décret n° 87-713 du 26 août 1987 pris en application de l'article 12 de la loi n° 86-1290 ;
Vu la délibération n° 2017-10-06-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Sur proposition de Monsieur le président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver l'application d'un montant forfaitaire de charges pour les logements occupés par nécessité absolue de service au sein de l'université Jean Moulin, selon les modalités annexées à la présente délibération.

La présente délibération est approuvée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 25
- ✓ Nombre de voix pour : 22
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

Lyon, le 21 décembre 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président en charge du conseil d'administration

Pierre SERVET

DIRECTION DU PATRIMOINE

MODALITES DE CALCUL DES CHARGES – LOGEMENTS DE FONCTION NAS

Note établie par la Direction du Patrimoine – DB/MG

28 juillet 2017

MAJ 10 novembre 2017

Objectif :
Déterminer un coût forfaitaire de charges pour les logements occupés par nécessité absolue de service au sein de l'Université Jean Moulin Lyon 3

Textes réglementaires :
Réforme des Concessions de logements – frais à la charge de l'occupant
Décret n°2012-752 du 09/05/2012 portant réforme au régime des concessions de logement.

Méthode :
La direction du patrimoine propose la détermination d'un forfait au m².
Nous proposons d'exclure une refacturation au réel des charges pour plusieurs raisons :

- problématique de l'absence de sous-comptage dans les logements et des difficultés d'installation notamment pour le chauffage (gaz, chauffage urbain),
- vétusté de certains logements occasionne une surconsommation énergétique et un surcoût, que nous ne souhaitons pas faire supporter par l'occupant,
- complication de la chaîne de refacturation. Le forfait présente un caractère systématique et automatique.

Afin d'établir les modalités de calculs des charges, la Direction du Patrimoine a comparé les méthodes appliquées par d'autres établissements universitaires (Lyon 1, Bordeaux, Rouen, Bourgogne) et a appliqué les calculs selon ses propres particularités, en recherchant le calcul le plus favorable à l'occupant.

Détermination d'un forfait au m² :
Les coûts moyens sont calculés sur la base des consommations de l'année 2016 des sites Chevreul, Palais et Manufacture des Tabacs.
En raison de la mixité des installations, en particulier pour le chauffage (électricité, chauffage urbain, gaz), les coûts moyens appliqués sont identiques quelle que soit la localisation du logement. La solution la moins pénalisante est retenue, bien que la majorité des logements soit équipée de chauffage électrique.

- Forfait conso électricité proposé : 39 kWh/m² avec un coût de 0,103 €/kWh,
- Forfait gaz et chauffage proposé : 63 kWh/m² avec un coût de 0,06 €/kWh.

Le forfait journalier relatif à la consommation d'eau/personne retenu est 80 litres. L'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie estime la consommation à 150 litres/jour/personne. Afin d'ajuster la consommation par logement, une déclaration annuelle d'un nombre d'occupants sera demandée.

Choix de modulation :
Les surfaces occupées par les agents ne sont pas forcément en adéquation avec leur besoin réel (ex : appartement de 100 m² occupé par une personne seule).
Pour les agents logés dans des appartements dont le nombre de pièces est supérieur à celui auquel ils pourraient prétendre dans le cadre de l'arrêté du 22/01/2013, la tarification se fera en retenant le nombre de pièces auquel l'agent a droit et de la surface moyenne par type de logement :

Nombres d'occupants	Nombres de pièces	Surfaces moyenne
1 ou 2	3	70 m²
3	4	80 m²
4 ou 5	5	100 m²
6 ou 7	6	140 m²

Modalités de facturation :

- Périodicité de la refacturation : deux fois par an,
- Date de démarrage de la refacturation : janvier 2018.

Le document excel joint détaille les différents calculs et indique le forfait par personne et par m² en fonction des hypothèses choisies.

1) Tableau des montants forfaitaires annuels de fluides dûs par un agent attributaire d'un logement de fonction

montant forfait total annuel		surface logement arrondie au m² (inférieur) le plus proche																																
		inf. ou égal à 45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150	155	160	165	170	175	180	185	190	195	200
nombre d'occupants du foyer	1	436 €	475 €	514 €	553 €	592 €	631 €	670 €	709 €	748 €	787 €	826 €	865 €	904 €	943 €	982 €	1 021 €	1 060 €	1 099 €	1 138 €	1 177 €	1 216 €	1 255 €	1 294 €	1 332 €	1 371 €	1 410 €	1 449 €	1 488 €	1 527 €	1 566 €	1 605 €	1 644 €
	2	521 €	560 €	599 €	638 €	677 €	716 €	755 €	794 €	833 €	872 €	911 €	950 €	989 €	1 028 €	1 067 €	1 106 €	1 145 €	1 184 €	1 223 €	1 262 €	1 301 €	1 339 €	1 378 €	1 417 €	1 456 €	1 495 €	1 534 €	1 573 €	1 612 €	1 651 €	1 690 €	1 729 €
	3	606 €	645 €	684 €	723 €	762 €	801 €	840 €	879 €	918 €	957 €	996 €	1 035 €	1 074 €	1 113 €	1 152 €	1 191 €	1 230 €	1 269 €	1 308 €	1 346 €	1 385 €	1 424 €	1 463 €	1 502 €	1 541 €	1 580 €	1 619 €	1 658 €	1 697 €	1 736 €	1 775 €	1 814 €
	4	691 €	730 €	769 €	808 €	847 €	886 €	925 €	964 €	1 003 €	1 042 €	1 081 €	1 120 €	1 159 €	1 198 €	1 237 €	1 276 €	1 315 €	1 353 €	1 392 €	1 431 €	1 470 €	1 509 €	1 548 €	1 587 €	1 626 €	1 665 €	1 704 €	1 743 €	1 782 €	1 821 €	1 860 €	1 899 €
	5	776 €	815 €	854 €	893 €	932 €	971 €	1 010 €	1 049 €	1 088 €	1 127 €	1 166 €	1 205 €	1 244 €	1 283 €	1 322 €	1 361 €	1 399 €	1 438 €	1 477 €	1 516 €	1 555 €	1 594 €	1 633 €	1 672 €	1 711 €	1 750 €	1 789 €	1 828 €	1 867 €	1 906 €	1 945 €	1 984 €

2) Pour information : détail des modes de calcul des différents forfaits par type de fluide, permettant de déterminer par additions, le tableau final ci-dessus

	A - consommation annuelle d'électricité annuelle	surface logement arrondie au m² le plus proche																																
		45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150	155	160	165	170	175	180	185	190	195	200
Estimation kWh Eau chaude sanitaire (12kWh/m²) et autres usages (20kWh/m²)	**estimation kWh** Eau chaude sanitaire (12kWh/m²) et autres usages (27kWh/m²)	1 755	1 950	2 145	2 340	2 535	2 730	2 925	3 120	3 315	3 510	3 705	3 900	4 095	4 290	4 485	4 680	4 875	5 070	5 265	5 460	5 655	5 850	6 045	6 240	6 435	6 630	6 825	7 020	7 215	7 410	7 605	7 800
Prix annuel moyen électricité (2016) : € TTC /KWh	0,103 €	181 €	201 €	221 €	241 €	261 €	281 €	301 €	321 €	341 €	362 €	382 €	402 €	422 €	442 €	462 €	482 €	502 €	522 €	542 €	562 €	582 €	603 €	623 €	643 €	663 €	683 €	703 €	723 €	743 €	763 €	783 €	803 €

	B- consommation annuelle de gaz et de chauffage annuelle	surface logement arrondie au m² le plus proche																																
		45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150	155	160	165	170	175	180	185	190	195	200
Estimation kWh chauffage (63kWh/m²)	63	2 835	3 150	3 465	3 780	4 095	4 410	4 725	5 040	5 355	5 670	5 985	6 300	6 615	6 930	7 245	7 560	7 875	8 190	8 505	8 820	9 135	9 450	9 765	10 080	10 395	10 710	11 025	11 340	11 655	11 970	12 285	12 600
Estimation prix annuel 2016 "Chaleur" : € TTC /KWh	0,06 €	170 €	189 €	208 €	227 €	246 €	265 €	284 €	302 €	321 €	340 €	359 €	378 €	397 €	416 €	435 €	454 €	473 €	491 €	510 €	529 €	548 €	567 €	586 €	605 €	624 €	643 €	662 €	680 €	699 €	718 €	737 €	756 €

Prix moyen eau € TTC / m3 2,91 €		C - consommation annuelle d'eau annuel	surface logement arrondie au m² le plus proche																																
			45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150	155	160	165	170	175	180	185	190	195	200
nb d'occupant du foyer	1	estimation litres (80l/jour/personne)	29 200	29 200	29 200	29 200	29 200	29 200	29 200	29 200	29 200	29 200	29 200	29 200	29 200	29 200	29 200	29 200	29 200	29 200	29 200	29 200	29 200	29 200	29 200	29 200	29 200	29 200	29 200	29 200	29 200	29 200	29 200	29 200
		estimation coût annuel (2,91/m3)	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €
	2	estimation litres (80l/jour/personne)	58 400	58 400	58 400	58 400	58 400	58 400	58 400	58 400	58 400	58 400	58 400	58 400	58 400	58 400	58 400	58 400	58 400	58 400	58 400	58 400	58 400	58 400	58 400	58 400	58 400	58 400	58 400	58 400	58 400	58 400	58 400	58 400
		estimation coût annuel (2,91/m3)	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €
	3	estimation litres (80l/jour/personne)	87 600	87 600	87 600	87 600	87 600	87 600	87 600	87 600	87 600	87 600	87 600	87 600	87 600	87 600	87 600	87 600	87 600	87 600	87 600	87 600	87 600	87 600	87 600	87 600	87 600	87 600	87 600	87 600	87 600	87 600	87 600	87 600
		estimation coût annuel (2,91/m3)	255 €	255 €	255 €	255 €	255 €	255 €	255 €	255 €	255 €	255 €	255 €	255 €	255 €	255 €	255 €	255 €	255 €	255 €	255 €	255 €	255 €	255 €	255 €	255 €	255 €	255 €	255 €	255 €	255 €	255 €	255 €	255 €	255 €
	4	estimation litres (80l/jour/personne)	116 800	116 800	116 800	116 800	116 800	116 800	116 800	116 800	116 800	116 800	116 800	116 800	116 800	116 800	116 800	116 800	116 800	116 800	116 800	116 800	116 800	116 800	116 800	116 800	116 800	116 800	116 800	116 800	116 800	116 800	116 800	116 800
		estimation coût annuel (2,91/m3)	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €
	5	estimation litres (80l/jour/personne)	146 000	146 000	146 000	146 000	146 000	146 000	146 000	146 000	146 000	146 000	146 000	146 000	146 000	146 000	146 000	146 000	146 000	146 000	146 000	146 000	146 000	146 000	146 000	146 000	146 000	146 000	146 000	146 000	146 000	146 000	146 000	146 000
		estimation coût annuel (2,91/m3)	425 €	425 €	425 €	425 €	425 €	425 €	425 €	425 €	425 €	425 €	425 €	425 €	425 €	425 €	425 €	425 €	425 €	425 €	425 €	425 €	425 €	425 €	425 €	425 €	425 €	425 €	425 €	425 €	425 €	425 €	425 €	425 €	425 €

Délibération n° D2017-12-12-Fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 décembre 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;
Vu la délibération n° 2017-10-06-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Sur proposition de Madame la directrice des affaires financières,

Après en avoir délibéré,

Décide

- Article 1er : L'acceptation du don de la société « 6eme immobilier » accordé à l'université Jean Moulin pour le soutien à l'activité culturelle de l'établissement, par le président.

- Article 2 : Le don de 30 000€ intervient dans le cadre de la saison musicale 2017/2018 de l'orchestre de chambre de Lyon.

- Article 3 : Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération

La présente délibération est approuvée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 25
- ✓ Nombre de voix pour : 22
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

Lyon, le 21 décembre 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président en charge du conseil d'administration

Pierre SERVET

Délibération n° D2017-12-13-Fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 décembre 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3, L. 712-3, L. 719-4, R. 719-48 et suivants ;
Vu la délibération n° 2017-10-06-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis favorable du conseil de l'IAE rendu le 23 novembre 2017 ;
Vu l'avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire du 12 décembre 2017 ;

Sur proposition de M. le directeur de l'IAE,

Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver, à compter de l'année 2017-2018, les tarifs de formation continue suivants :

1. Module "Construction d'un projet de recherche en management"
Durée : 21 heures

- Tarif normal : 25 € de l'heure soit 525 €

- Tarif préférentiel : 270 €
  Ce tarif est accordé :
  - aux étudiants de formation continue (actuels ou anciens) ayant été dûment inscrits à l'université Jean Moulin, et finançant personnellement leur formation.
  - au personnel sous contrat en cours, de l'université Jean Moulin, et finançant personnellement leur formation.

L'ancien tarif préférentiel de 253 € reste valable pour tous les devis établis avant le 31/12/2017.

2. Certificat managers IFRS nouvelle formule :
Durée : 60 heures (3 modules de 20 heures)

- Tarif pour la totalité de la formation : 2950 €

- Tarif pour un module de 20 heures : 1100 €

La présente délibération est approuvée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre de voix pour :	22
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	3

Lyon, le 21 décembre 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président en charge du conseil d'administration

Pierre SERVET

Délibération n° D2017-12-14-Sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 décembre 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;
Vu la délibération n° 2017-10-06-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 12 décembre 2017;

Sur proposition de M. le directeur du service général des relations internationales,

Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver, à compter de l'année 2017-2018, la modification pédagogique du programme SELF, deuxième semestre, tel que présentée en annexe à la présente délibération.

La présente délibération est approuvée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 25
- ✓ Nombre de voix pour : 22
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

Lyon, le 21 décembre 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président en charge du conseil d'administration

Pierre SERVET

PROGRAMME SELF : liste de cours 2017-2018

Une nouvelle enseignante dans le programme propose un nouveau cours : modification en S2 en GESTION & CULTURE D'ENTREPRISE

GESTION & CULTURE D'ENTREPRISE

1er semestre – 8 cours

- Human Resource Management
- Multinational Business Finance
- Aspects of Doing Business in Europe
- European Economics
- European/International Marketing
- New Models of Marketing and Human Resources
- Cross-Cultural Management
- CSR & Risks Management

2e semestre – 5 cours

- Global Leadership
- Financial Analysis (IFRS) and Risk Management
- Marketing & Innovation
- ~~Change Management~~ remplacé par « Marketing in a Flat World »
- Powerful Presentations and Cross-Cultural Negotiations

DROIT/SCIENCE POLITIQUE

1er semestre – 6 cours

- Comparative Constitutional Law
- European Business Law
- European Union
- Introduction to Human Rights Law
- EU Data Protection Law
- Paradox and Conflict in European Union Law

2e semestre – 5 cours

- Comparative Legal Traditions –
- Commercial Law
- Mergers & acquisitions, ADR, Legal negotiation
- Counter-Terrorism
- International Trade Law

SCIENCES HUMAINES

1er semestre – 5 cours

- Comparative Literature and Post-Colonialism
- Gilded Age America and the Birth of the Modern World
- French History in Film
- Politics, Society and the Individual in 20th Century Literature
- Tocqueville & Democracy

2e semestre – 4 cours

- Staging the Supernatural in Shakespeare's Macbeth and A Midsummer Night's Dream
- Controlling the Narrative
- The European Revolutionary Tide since 1789
- Globalization

TRONC COMMUN

- Introduction to French culture & civilization
- Français langue étrangère (FLE)

Délibération n° D2017-12-15-Fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 décembre 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3, L. 613-2, L. 712-3, L. 719-4, R. 719-48 et suivants ;
Vu la délibération n° 2017-10-06-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Sur proposition de M. le doyen de la faculté de philosophie,

Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver, à compter de l'année 2016-2017, les tarifs de formation continue suivants :

Licence : 500 €/an
Master : 1500 €/an
Préparation concours : CAPES - AGREGATION : 1 500 €

Chaque module de Licence peut être délivré au tarif de 9,15 €/h.
Chaque module de Master peut être délivré au tarif de 15 €/h.

Master 2 Culture et santé
- pour les personnes bénéficiant d'un financement : 2 000 € pour 6 modules

Master 2 Ethique, écologie et développement durable
- pour les personnes bénéficiant d'un financement : 2 000 € pour 6 modules

D.U. Ethique, écologie et développement durable : 1 300 € pour modules 1 à 4

D.U. Philosophie du vivant : 700 €

La présente délibération est approuvée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 25
- ✓ Nombre de voix pour : 22
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

Lyon, le 21 décembre 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président en charge du conseil d'administration

Pierre SERVET

Délibération n° D2017-12-16-Sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 décembre 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;
Vu la délibération n° 2017-10-06-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 12 décembre 2017;

Sur proposition de M. le directeur du service général des relations internationales,

Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver le calendrier pour l'accueil des étudiants étrangers à procédure Etudes en France postulant pour 2017-2018 suivant :

- Dossiers CEF pour L1 (dates de DAP fixées par le Ministère)

  • Saisie des choix des candidats sur Etudes en France : du 15 novembre 2017 au 22 janvier 2018
  • Date du test de français (TCF) organisé par Lyon 3 : 8 février 2018
  • Commissions pédagogiques à organiser par les composantes à partir du 31 mars 2018
  • Date limite de réception au SGRI des réponses envoyées par les composantes (3 choix d'universités possibles pour l'étudiant)
    - le 9 avril 2018 pour les 1ers choix
    - le 4 mai 2018 pour les 2èmes choix
    - le 4 juin 2018 pour les 3èmes choix

- Dossiers Etudes en France pour les L2, L3, M1 et M2

  • Date limite de soumission électronique du dossier de candidature sur l'application « Etudes en France » : 20 mars 2018
  • Date limite instruction Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) : 15 mai 2018
  • Transmission des dossiers aux composantes : du 1er mars au 1er juin 2018 à raison d'un envoi par semaine
  • Date limite d'envoi des réponses des composantes au SGRI : 29 juin 2018.

Important :

Tout dossier incomplet au jour de l'entretien SCAC sera automatiquement refusé.

Principe du « silence vaut accord » : depuis 2014, le silence gardé par l'administration pendant deux mois vaut acceptation. Une exception est prévue pour les Demandes d'Admission Préalables (DAP) par décret n°2014-1275 du 23 octobre 2014 : « le délai à l'expiration duquel la décision est acquise est de sept mois ».

Dès lors que les étudiants sont issus **de pays à procédure Etudes en France**, ils doivent obligatoirement respecter cette procédure. Aucun dossier d'admission adressé directement aux composantes ne pourra faire l'objet d'une étude par la commission pédagogique.

La présente délibération est approuvée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 25
- ✓ Nombre de voix pour : 22
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

Lyon, le 21 décembre 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président en charge du conseil d'administration

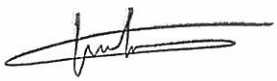

Pierre SERVET

Délibération n° D2017-12-17-Sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 décembre 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;
Vu la délibération n° 2017-10-06-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 12 décembre 2017;

Sur proposition de M. le directeur du service général des relations internationales,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Lors de la CFVU du 3 juillet 2017, le niveau de langue C1 a été validé pour toute candidature en master d'un étudiant postulant via la plateforme Etudes en France (Campus France). En 2012 des règles similaires avaient été votées pour les DAP (TCF DAP avec minimum B1 et 10/20).

Décide

- d'approuver, les niveaux de français requis pour candidater aux diplômes nationaux de l'université Jean Moulin suivants :

Niveaux de français requis pour toute demande d'admission d'un étudiant étranger hors échange, à partir de 2018-2019 :
Ces niveaux de langues sont requis pour les diplômes enseignés en français, quelle que soit la procédure d'admission utilisée (Etudes en France, directement à la composante, etc.).

• Candidature en 1ère année de Licence
→ TCF DAP | Test de connaissance du français pour la demande d'admission préalable : Niveau B1 minimum avec une moyenne d'au moins 10/20.
ou
→ DELF B1 minimum

• Candidature en 2ème et 3ème année de Licence
→ Niveau B2 minimum obligatoire : DELF B2 ou DALF

• **Candidature en Master**
→ Niveau C1 minimum obligatoire

• **Candidature en DUT**
→ Niveau C2 minimum obligatoire

La présente délibération est approuvée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre de voix pour :	22
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	3

Lyon, le 21 décembre 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président en charge du conseil d'administration

Pierre SERVET

Délibération n° D2017-12-18-Acc
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 décembre 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;
Vu la délibération n° 2017-10-06-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis favorable du conseil documentaire du 30 novembre 2017;

Sur proposition de M. le directeur du service commun de la documentation,

Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver la convention-type, fixant les modalités selon lesquelles l'université Jean Moulin cède les ouvrages issus des bibliothèques universitaires de l'établissement, telle qu'annexée à la présente délibération.

La présente délibération est approuvée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 25
- ✓ Nombre de voix pour : 22
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

Lyon, le 21 décembre 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président en charge du conseil d'administration

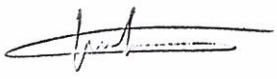

Pierre SERVET

CONVENTION

Entre L'Université Jean Moulin Lyon 3 représentée par Monsieur Marc Martinez, directeur des bibliothèques universitaires de l'Université Jean Moulin Lyon 3
Ci-après dénommée l'Université Jean Moulin Lyon 3,
D'une part,
Et l'Association « Nom », domiciliée à …, représentée par
Ci-après dénommée l'Association,
D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention fixe les modalités selon lesquelles l'Université Jean Moulin Lyon 3 cède à l'Association un lot de x ouvrages issus des bibliothèques universitaires de l'Université.

Article 2 : Champ d'application

Cette donation porte sur les ouvrages dont les bibliothèques universitaires n'ont plus l'usage (rééditions, exemplaires multiples, etc.) et dont la liste détaillée est annexée aux présentes.

Article 3 : Prix

La présente convention est conclue à titre gratuit.

Article 4 : Modalités de cession

La donation est acceptée gracieusement par l'Association pour les seuls documents figurant sur la liste mentionnée à l'article 2. À chaque enlèvement, cette dernière fera foi entre les parties. Les biens concernés resteront sous la responsabilité de la bibliothèque universitaire jusqu'à leur enlèvement.

L'Association prend les biens cédés dans l'état où ils se trouvent et s'engage à n'utiliser les biens cédés que conformément à l'objet prévu par ses missions d'intérêt général. L'Association s'interdit de procéder à la rétrocession, à titre onéreux, des ouvrages, objet des présentes, sous peine de voir sa responsabilité recherchée.

Article 5 : Transfert de propriété - Enlèvement des biens

En vertu des présentes, l'Association bénéficie d'une autorisation d'enlèvement sur le lieu de dépôt, sis dans les locaux des bibliothèques universitaires de l'Université. Le transfert de propriété intervient à la date de signature des présentes, par la dernière partie à les signer.
Les frais éventuels de transport, de livraison et de conditionnement sont à la charge exclusive de l'Association.

Article 6 – Engagement et responsabilité

L'Association s'engage à ne faire aucune utilisation lucrative des ouvrages, objet des présentes, destinés à…*(préciser les objectifs énoncés par l'association)*.

L'Association veille à ce que les ouvrages ne soient pas abandonnés sur la voie publique.

L'Université veille à ce que le contenu des ouvrages cédés ne soit ni obsolète, ni erroné. Cependant, sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas de mise en cause par un tiers.

Article 7 : Condition résolutoire

Tout manquement aux conditions stipulées dans la présente convention et notamment celle relative à l'interdiction de rétrocession à titre onéreux entraînera sa résolution de plein droit, avec l'obligation de restitution aux bibliothèques universitaires de l'Université des ouvrages cédés.

Article 5 : Litige

En cas de difficulté quelconque liée à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, quel qu'en soit l'objet ou la cause, il est expressément convenu et ce, avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie amiable. A défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Lyon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Délibération n° D2017-12-19-Acc
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 décembre 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et L. 712-6-1 ;
Vu la délibération n° 2017-10-06-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2016-05-04 attribuant délégation de pouvoir du conseil d'administration au président, approuvée par le CA de l'université Jean Moulin Lyon 3 réuni le 17 mai 2016,

Décide

- d'approuver les conventions suivantes :

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
N°17-552	Université Claude Bernard	Convention entre les universités de l'académie de Lyon relative au fonctionnement des Masters Métiers de l'Education et de la Formation
N°17-CC-326	Association Handisport Lyonnais	Convention d'occupation temporaire de locaux
N°17-CC-511	Université Lumière	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux
N°17-CC-550	Université de Lyon	Convention de reversement fonds de solidarité - Etudiants syriens et autres réfugiés
N°17-CC-54	Act for ref	Convention d'occupation temporaire de locaux
N°17-CC-559	LYON 3 VALORISATION	Convention de prestations de services - gestion du 3ème programme de l'Incubateur

La présente délibération est approuvée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 25
- ✓ Nombre de voix pour : 22
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

A titre d'information, les conventions suivantes ont été signées par le président, par délégation de pouvoir du conseil d'administration :

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
N°17-531	ENS	Convention de partenariat relative à la licence 3 de philosophie.
N°17-532	ENS	Convention de partenariat relative à la licence 3 d'études arabes
N°17-542	Lycée Edgar Quinet	Convention de partenariat entre l'université Jean Moulin et le lycée Edgar Quinet, relative au suivi d'un cours par les lycéens à l'université en février 2018
N°17-CC-101	CEGID	Convention de partenariat avec le CLEA (Centre Lyonnais d'Expertise et d'Audit) rattaché à l'IAE lyon, Cette convention précise les modalités générales de ce partenariat voué à la valorisation de la filière de l'expertise comptable et de l'Audit
N°17-CC-227	MEDEF Lyon Rhône	Convention de partenariat dans le cadre de la 6è édition du Printemps des Entrepreneurs le mardi 4 avril 2017
N°17-CC-294	CLASSIQUES G	Convention d'aide à la publication
N°17-CC-406	Les Presses Universitaires de Rennes	Convention d'aide à la publication
N°17-DPE-459	L'Asiathèque - maison des langues du monde	Convention d'aide à la publication
N°17-DPE-460	Lycée A.&L. Lumière	Convention d'utilisation de la piscine
N°17-CC-472	CROUS	Avenant à la convention relative à la restauration du personnel de l'université à "Cool Heure Café"
N°17-CC-473	CROUS	Avenant à la convention d'accès du personnel de l'université au restaurant CROUS de la Manufacture
N°17-CC-483	JUNG Young ok	Convention d'exposition d'œuvres de l'artiste NAM Myung Lae
N°17-CC-487	LEXTENSO EDITIONS	Convention d'aide à la publication
N°17-CC-488	LEXTENSO EDITIONS	Contrat de coédition
N°17-CC-520	ENSSIB	Convention de formation professionnelle
N°17-CC-526	Conseil Régional des Notaires	Avenant n°8 à la convention de partenariat
N°17-CC-534	EFEO	Résiliation convention n°2015-2515

N°17-CC-540	Focal JMLab	Accord de confidentialité
N°17-CC-541	Arbre Bleu Editions	Convention d'aide à la publication
N°17-CC-543	Passagers des Villes EAGD	Contrat de collaboration de recherche dans le cadre de la CIFRE n°2017/0162
N°17-CC-544	CROUS	Convention de collaboration

Lyon, le 21 décembre 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président en charge du conseil d'administration

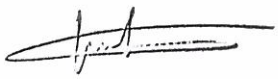

Pierre SERVET

Délibération n° D2017-12-20-Acc
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 décembre 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et L. 712-6-1 ;
Vu la délibération n° 2017-10-06-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,

Décide

- d'approuver l'accord-cadre de coopération entre l'université Jean Moulin et l'organisation internationale de la Francophonie, telle qu'annexé à la présente délibération.

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 25
- ✓ Nombre de voix pour : 22
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

Lyon, le 21 décembre 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président en charge du conseil d'administration

Pierre SERVET

UNIVERSITÉ LYON III
JEAN MOULIN

ORGANISATION INTERNATIONALE DE la francophonie

INSTITUT INTERNATIONAL POUR LA FRANCOPHONIE

ACCORD-CADRE DE COOPERATION

Entre

L'**Organisation internationale de la Francophonie**, dont le siège est situé au 19-21, avenue Bosquet, 75 007 Paris, représentée par son Administrateur, **Monsieur Adama OUANE**,

d'une part,

et

L'**Université Jean Moulin Lyon 3,** agissant pour le compte de **l'Institut international pour la Francophonie**, ci-après dénommé par le vocable « 2IF », dont le siège est situé au 1, rue de l'université, 69 007 Lyon, représentée par son Président, **Monsieur Jacques COMBY**,

d'autre part,

PREAMBULE

CONSIDERANT QUE l'OIF est une organisation intergouvernementale qui donne corps à une solidarité active entre 84 Etats et gouvernements qui partagent la langue française et des valeurs universelles ;

CONSIDERANT QUE l'OIF met en œuvre des programmes qui participent à la valorisation de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique, au renforcement de la paix et de la démocratie et des droits de l'homme, à l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation ainsi qu'au développement économique, sociale et humain ;

CONSIDERANT QUE la Francophonie représente, en tant qu'ensemble géopolitique, un sujet d'études et de recherche que l'OIF se doit d'encourager et soutenir ;

CONSIDERANT QUE 2IF est un centre de formation et de recherche rattaché à l'Université Jean Moulin Lyon 3 qui travaille sur l'étude, la compréhension et le rayonnement de la Francophonie ;

CONSIDERANT QUE 2IF héberge la Chaire Senghor de la Francophonie de Lyon ainsi que le secrétariat du Réseau international des Chaires Senghor de la Francophonie ;

CONSIDERANT QUE l'OIF et 2IF ont initié, depuis 2013, une collaboration fructueuse dans le champ des études et des recherches prospectives et ont organisé plusieurs événements d'intérêt commun ;

CONSIDERANT QUE l'OIF et 2IF sont désireux de poursuivre leur collaboration afin de promouvoir l'enseignement et la recherche sur la Francophonie.

IL EST CONVENU CE QUE SUIT :

Article 1 – Objet

Le présent accord-cadre a pour objet de définir les modalités de coopération entre l'OIF et 2IF dans leurs domaines d'intérêt commun.

Article 2 – Domaines de coopération

2.1. L'OIF et 2IF décident de collaborer ensemble, dans une logique partenariale, en vue de mener des actions de sensibilisation, de formation, d'étude et de recherche sur la Francophonie, en particulier :

a) la prospective sur des problématiques propres à l'espace francophone ;
b) la formation à la Francophonie auprès des cadres de l'espace francophone et du grand public ;
c) la mise en place d'un centre de documentation de référence sur la Francophonie ainsi qu'un fonds documentaire.

2.2. L'OIF et 2IF se concerteront pour réaliser des actions dans les domaines repris dans le Cadre stratégique de la Francophonie (2015-2022) et selon les orientations stratégiques définies par les chefs d'Etat et de gouvernement.

2.3. L'OIF et 2IF conviennent de coopérer en vue de contribuer à la réalisation effective des objectifs qu'ils ont en commun, notamment dans les domaines ci-après :

a) le rayonnement de la langue française ;
b) la place de la Francophonie dans un espace mondialisé ;
c) la connaissance des pays francophones ;
d) les enjeux de la diversité culturelle et linguistique ;
e) les enjeux politiques, sociaux, économiques dans les pays francophones.

2.4. Ces domaines de coopération pourront être modifiés et enrichis par la suite d'un commun accord par les deux parties.

Article 3 – Consultation

Les parties procéderont, chaque fois que cela sera souhaitable et utile, à des consultations portant sur des questions d'intérêt commun ou des sujets relatifs à leur collaboration et se rencontreront annuellement pour définir ensemble les projets qui seront conjointement menés dans le cadre du présent accord-cadre.

Article 4 – Modalités de mise en œuvre

4.1. La conception et la mise en œuvre des activités prévues en application du présent accord-cadre feront l'objet de protocoles spécifiques définissant les conditions pratiques, techniques et, le cas échéant, financières de la participation de chacune des deux parties.

4.2. Les parties conviendront, dans ces protocoles spécifiques, des droits de propriété intellectuelle susceptibles de résulter de la création de toute œuvre dans le cadre de l'application du présent accord-cadre.

Article 5 – Echange d'informations

5.1. Sous réserve des arrangements qui pourront être nécessaires pour sauvegarder le caractère confidentiel de certains documents, les parties procèderont à des échanges d'informations, de publications et de documents sur les questions d'intérêt commun, de nature à favoriser l'essor de leur coopération.

5.2. L'OIF et 2IF pourront s'inviter mutuellement à participer à certaines des réunions qu'elles-mêmes ou leurs organes organisent, en fonction d'intérêts communs identifiés par les parties. Ces invitations seront établies conformément aux règles, procédures et pratiques des parties.

Article 6 – Engagements réciproques

6.1. Les parties resteront, à tout moment, des entités légales séparées et indépendantes au plan organisationnel et financier. Une partie ne peut engager l'autre ni agir en son nom.

6.2. Chaque partie est responsable de ses activités et de celles des membres de son personnel, pour leurs actes tant que pour leurs omissions. En particulier, une partie ne pourra être tenue responsable des dommages subis par le personnel de l'autre partie.

6.3. Toutes les activités mises en œuvre par les parties dans le cadre du présent accord se dérouleront sur une base non commerciale et conformément aux décisions pertinentes prises par leurs instances respectives.

6.4. Sauf en cas d'accord préalable établi par écrit, chaque partie sera responsable de ses propres coûts et autres charges générés par la conclusion ou la mise en œuvre du présent accord-cadre.

Article 7 – Privilèges et immunités

Aucune disposition du présent accord-cadre ne peut et ne doit être interprétée comme une renonciation aux privilèges et immunités dont bénéficie l'OIF en vertu de son statut d'organisation internationale intergouvernementale.

Article 8 – Visibilité

2IF s'engage à mentionner son partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie dans toutes ses activités et communications.

Article 9 – Règlement des différends

Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent accord-cadre devra être résolu moyennant des négociations entre les parties. En l'absence d'une résolution satisfaisante pour les deux parties, ces dernières soumettront le différend à l'arbitrage convenu d'un commun accord.

Article 10 – Modification

Le présent accord-cadre peut être modifié sur proposition écrite de l'une ou l'autre des parties et d'un commun accord. Les modifications entreront en vigueur trois (3) mois après la date de notification du consentement.

Article 11 – Dénonciation

Le présent accord-cadre peut être dénoncé par l'une des deux parties à condition qu'un préavis de six (6) mois ait été notifié à l'autre partie. La dénonciation du présent accord-cadre par l'une des parties ne modifie en rien les obligations antérieurement contractées.

Article 12 – Entrée en vigueur

Le présent accord-cadre entre en vigueur à la date de sa signature par les représentants dûment autorisés des deux parties pour une durée de quatre (4) ans.

EN FOI DE QUOI, les soussignés ont souscrit le présent accord-cadre en trois exemplaires originaux, en français.

Fait à Paris, le 13/10/2017

Jacques COMBY

Président
Université Jean Moulin Lyon 3

Adama OUANE P.O.

Administrateur
Organisation internationale de la Francophonie